

- ▶ DOSSIER : UN FÉMINISME EN DIVERS ÉTATS
- ▶ LES MESURES DE L'ÉTAT-MACRON
- ▶ LA GRÈVE NATIONALE DES AESH
- ▶ L'EXPANSION DE LA MILITARISATION
- ▶ GUERRE DE L'EAU : ÉPISODE BASSINES



« L'Etat oppresseur est un macho violeur »

(Chili)

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Egégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.



SOMMAIRE

ÉDITO ► PAGE 3

SOCIAL

► PAGES 4 à 6 Autoritarisme et macronie

► PAGES 7 à 9 Saupoudrage financier et ratissage électoraliste

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 10

► PAGE 11-12 Derrière le sanitaire encore plus de sécuritaire

► PAGE 13 Antilles : «E non nou pa kobay»

► PAGE 14 à 16 Grève nationale des AESH

JUSTICE

► PAGES 17-18 Soyons indomptables ; l'enfermement n'est jamais une solution

► PAGES 18-19 A quoi sert l'antiterrorisme ?

BIG BROTHER ► PAGES 20-21

► PAGE 22 Solidarité avec Boris

MILITARISATION

► PAGE 23 à 25 L'expansion sans fin de la militarisation dans nos vies

VERTEMENT ÉCOLO ► PAGES 26-27

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► PAGES 28 à 29 Guerre de l'eau : épisode bassines

SANS FRONTIÈRES ► PAGE 30

INTERNATIONAL

► PAGES 31-32 Croatie : le dépeçage de l'économie par la finance

DOSSIER FÉMINISME

► PAGES 33 à 36 Un féminisme florissant mais un patriarcat en pleine santé

► PAGE 37 Livre : du pain et des roses, appartenance de genre et de classe sous le capitalisme

► PAGES 38 à 40 Réflexions communes sur diverses questions féministes

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égrécore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Poitiers

La maquette dans le Poitou

La CJ du numéro de janvier aura lieu à

Boulogne-sur-mer les 20-21 novembre

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Duméril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206
Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

• Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

CONTACTS

Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
n° 314 novembre 2021
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



Le futur c'était mieux avant !

D'habitude, il ne se passe pas grand-chose pendant la période estivale. Les acteurs sociaux attendent la rentrée ! Nous pouvons tout de même rappeler les manifestations parisiennes de soutien aux sans-papiers qui occupaient l'église Saint-Bernard dans le X^e arrondissement de la capitale à l'été 1996 pour leur régularisation (voir article dans ce numéro). Côté lutte de classes, il faut remonter en 1953 pour trouver un mouvement social en plein été. Le gouvernement de l'époque dirigé par Joseph Laniel, voulait profiter de l'été pour faire passer une réforme du système de retraites... 4 millions de grévistes dans la fonction publique qui font finalement plier les autorités de la 4^{ème} République finissante !

Les opposants à la politique de Macron face au Covid-19, comme les grévistes de l'été 1953, luttent contre une disposition immédiate de l'Etat. Notons déjà que ce pouvoir a changé une fois de plus de stratégie de lutte contre la Covid-19 où il affirmait voici quelques mois qu'il ne rendrait pas obligatoire ce passe sanitaire.

Aujourd'hui, il s'agit de lutter contre un passe sanitaire obligatoire pour se déplacer, bouffer dans un restau, boire dans un bar, se faire soigner dans un hosto, bosser dans un certain nombre d'emplois, etc. De plus, la suspension des contrats de travail prévue dans la loi sur le passe sanitaire va empêcher les salarié-e-s récalcitrants à la vaccination de toucher des indemnités de licenciement et de s'inscrire à Pôle emploi. A noter que d'autres mesures comme le confinement, les couvre-feux, n'avaient pas malheureusement suscité autant de contestations. C'est donc en soit une bonne chose ! L'argument du pouvoir c'est le chantage. L'État utilise la menace faite à chaque individu d'une privation de son droit à la sociabilité et à la circulation dans l'espace public. L'aboutissement de cette politique de la menace sera le déremboursement des tests, sauf prescription médicale, au 15 octobre.

Mais ce mouvement est de fait inter-classiste et regroupe aussi bien ceux et celles qui se battent comme nous contre l'obligation, le contrôle, la société sécuritaire que cela implique que les anti-vaccins, les complotistes, les sectes intégristes cathos, toute une flopée de groupuscules d'extrême droite qui trouvent là une occasion rêvée d'apparaître au grand jour. Ces manifestations hebdomadaires du samedi n'ont pas regroupé le même type de personnes d'une ville à l'autre. Dans certaines villes les fachos se sont fait virer, dans d'autres ce fut le contraire, dans d'autres encore le fameux «tous ensemble» résolvait les problèmes de cohabitation alors qu'ailleurs il y avait plusieurs cortèges. Néanmoins, la présence de drapeaux nationalistes bleu-

blanc-rouge dans quasiment tous les cortèges nous indispose au plus au haut point !

Le passe sanitaire est d'abord un dispositif sécuritaire et certainement pas un outil de santé publique. Nous avons de quoi nous inquiéter pour le futur. Ces passes sanitaires sont contrôlés non pas uniquement par des flics et autres vigiles assermentés mais par le patron de bar, le serveur ou la serveuse du restau, la personne qui te délivre un ticket d'entrée d'un quelconque spectacle... qui sort son smartphone et en un clic il ou elle voit si tu es en règle ou pas. Pour l'Etat, c'est tout bénéf ! Pas de formation, pas de dépenses pour contrôler des millions de gens ! C'est le stade ultime du contrôle ... qui pourra servir demain pour bien d'autres contrôles

La colère contre le gouvernement et les médias, qui animait déjà les gilets jaunes, s'accompagne présentement d'une méfiance à l'égard des scientifiques et des labos pharmaceutiques. Et elle se traduit par le refus du passe sanitaire... et par celui d'aller voter. Cette crise de défiance de la démocratie représentative gêne un peu les gouvernants d'aujourd'hui et de demain, car l'énorme taux d'abstentions aux dernières régionales nuit à la bonne image des institutions que défendent les partis de gauche et de droite ; et il leur est de plus en plus difficile de jouer la carte de l'« antifascisme » contre le Rassemblement national, tandis qu'approche la présidentielle.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas laisser le passe sanitaire renforcer encore le contrôle social après la loi sécurité globale et toutes les autres dispositions sécuritaires mises en place par Macron ou ses prédécesseurs. Ne nous laissons pas engourdir par la peur de la pandémie : luttons contre le passe sanitaire, contre les réformes de l'assurance-chômage (celle des retraites semble abandonnées avant les élections de 2022), contre la casse de l'hôpital public... et plus largement contre l'ordre établi !

A la vérité, ce n'est pas la vaccination obligatoire, même accompagnée d'autres dispositifs sanitaires (tests, masques, couvre-feu, etc.), qui peut «régler» le problème de cette pandémie et des suivantes (car il y en aura d'autres) ; ce n'est pas non plus la levée des brevets et la socialisation des entreprises produisant les vaccins... mais un changement radical de modèle économique et de société. Car les pandémies sont favorisées tant par la logique industrielle du système capitaliste que par la mondialisation des échanges qu'il implique, et elles sont donc à mettre en corrélation avec l'exploitation économique de la planète.

OCL Reims le 22/9/21

Autoritarisme et macronie

Cet article se veut un synthèse du débat aux rencontres libertaires du Quercy. Le point de départ de notre réflexion est l'autoritarisme de l'État qui semble marquer la période actuelle, qui a fait l'objet de deux articles dans Courant Alternatif (n°307 et 309). Bien sûr, il faut aller au-delà de la personne de Macron, c'est la question de la nature de l'État qui est posée, ou plutôt celle de l'évolution de son mode de gestion. Réduire ce qui se passe aujourd'hui à la figure de Macron empêche de regarder ce qui se passe d'une manière plus large depuis une vingtaine d'années à l'intérieur des structures de l'État et de la république françaises, et au niveau mondial. Est-ce que le système républicain est encore adapté à la crise qu'on vit aujourd'hui au niveau du capital, est-ce qu'on n'est pas en train d'assister à l'agonie d'une forme de gouvernement, d'une forme de gouvernance, du système républicain de l'État et qu'on irait vers quelque chose qui ne serait pas encore défini ?

Un autoritarisme exacerbé

La répression n'est bien sûr pas une nouveauté. On pouvait mettre en prison dans les années 70 sous Marcelin des directeurs de journaux, le directeur de la Cause du Peuple emprisonné pour être le directeur de publication du journal par exemple. La Cour de Sûreté de l'État n'a été abolie qu'en 1981, et dès 1986 une législation anti-terroriste a été mise en place. Rappelons-nous en 1953 l'arrestation de Jacques Duclos, secrétaire général du parti communiste, à l'époque premier parti en terme d'électeurs, et qui est pourtant allé en prison. Les exemples pourraient remplir un numéro complet du journal. On peut plutôt parler d'une parenthèse avec l'arrivée au pouvoir du PS. On a alors réussi à nous faire accepter l'idée selon laquelle la vie politique et sociale de la France était passée d'un mode d'affrontement, le résultat d'un rapport de forces, de rapports d'affrontement dans la société, qu'ils soient réels ou simulés, à une espèce de consensus qui serait fantasmé où en fait finalement on est tous des citoyens, dont certains ont besoin d'être conseillés.

On observe aujourd'hui une forme d'autoritarisme accru de la part de l'État dans la gestion des foules, la gestion des manifestations, dans l'imposition d'un certain nombre de décisions, la répression politique et la répression syndicale, un discours stigmatisant vis à vis de



l'immigration (multiplication des discours sur le séparatisme, sur le communautarisme), et une forme de tolérance vis à vis de l'extrême droite de la part du pouvoir.

La verticalité du pouvoir s'est accentuée. Par exemple, la gestion de la pandémie a été purement descendante, s'est faite contre ce qui pouvait émerger des soignants. Ce phénomène peut s'observer dans l'ensemble des services de l'État où tout savoir-faire est nié, les compétences professionnelles sont écrasées au profit d'une gestion par le haut par des « technocrates » en fait incompétents dans le domaine qu'ils dirigent. La république est devenue une notion complètement autoritaire. Ce n'est pas républicain d'insulter les flics, mais ce n'est pas républicain non plus de traverser hors des clous, ce n'est pas républicain de frauder (enfin pas pour tout le monde), ce n'est pas républicain de pas travailler, ce n'est pas républicain d'être feignasse, ce n'est pas républicain de porter un foulard...

C'est cet autoritarisme exacerbé qui s'exerce jusque sur notre quotidien le plus quotidien avec les mesures sanitaires par exemple qui peut faire penser à une fascisation. Certes, le fascisme historique (Italie et Allemagne des années 20 et 30) a été une réponse de la bourgeoisie, afin de ramener l'ordre face à des tentatives d'insurrection ou de bouleversements de la situation. Dans ce sens, il serait complètement anachronique de parler de fascisme aujourd'hui.

D'autres éléments peuvent pourtant faire penser au fascisme. Le gouvernement lui-même a une posture parfois anti-parlementariste. On peut se référer aux déclarations de Darmanin à la manifestation des flics, on peut voir à quel point le parlement est écarté des décisions importantes, des guerres extérieures à la gestion de la crise sanitaire,

réduit à une chambre d'enregistrement de lois sécuritaires ou d'exception permanente. On ne peut ignorer non plus les délires racistes et xénophobes du personnel politique (loi sur le séparatisme par exemple). On peut enfin évoquer la destruction systématique des corps intermédiaires, des partis aux syndicats, mais aussi les organismes de cogestion et certains corps d'État. Le discours gouvernemental et de la droite aujourd'hui, c'est le discours que l'extrême droite tenait il y a vingt ans. Lorsque l'autoritarisme se renforce, les étrangers et les femmes sont toujours les premier-es ciblé-es. Songeons aux attaques contre les droits des femmes en Hongrie, en Pologne. Songeons aux suspicions dont les Français-es de fraîche date font toujours l'objet, ce qui s'appelle donc un discours raciste.

Mais ça a sans doute peu de sens de réfléchir en ces termes. La question n'est pas celle du fascisme, la question est celle de l'évolution vers un État de plus en plus autoritaire et sécuritaire. Il faut s'interroger sur l'évolution de l'État, de son rôle et de ses modes de gestion. Car nous subissons au quotidien les conséquences de cette évolution.

Une crise politique globale

Pourquoi ce débat a-t-il lieu alors ? Il y a un élément commun avec le fascisme historique, nous vivons une crise politique, ce que Gramsci qualifiait de crise de l'hégémonie. Pas forcément une crise révolutionnaire, mais on est dans un moment de grande défiance vis-à-vis de l'État qui a perdu sa légitimité démocratique. Les niveaux d'abstention sont devenus tellement élevés qu'il est clair aux yeux de tous et toutes que les élus ne représentent qu'une minorité, ils sont élus avec au maximum 20% des voix (Macron a rassemblé en fait 18% des électeurs au premier tour, 44% au

second tour face à Le Pen). La véritable minorité, c'est eux. Et ça se voit.

Cette perte de légitimité démocratique est renforcée par le dépérissement des syndicats et des partis. Il n'y a presque plus de médiation entre représentants et représentés, et on se retrouve donc avec un pouvoir de plus en plus brut, qui dans un contexte de crise peut entraîner une mutation de l'État dans une logique fascisante. Un candidat qui émanait de la gauche, du parti socialiste ou du PCF, ou de la droite ou d'ailleurs, c'était des gens qui venaient de partis politiques donc de courants dans la société. Les candidats de la gauche venaient du mouvement ouvrier, qu'il les soit social-démocrates ou révolutionnaires, stalinien-nes, etc donc il les avaient des liens avec la société, représentaient quelque chose, un courant d'idées, des idées qu'il les pouvaient défendre, incarner. Avec les primaires, on désigne un candidat pour lequel tout le monde peut voter, finalement on a une espèce de grand sac à l'intérieur duquel on met tout, donc on ne met rien. Ceci signifie quelque chose de difficilement définissable, en tous les cas quelque chose d'important dans le rapport qu'on a à la politique et à l'État. On constate que l'abstention concerne majoritairement les jeunes et les classes populaires, donc des gens qui sont prioritairement concernés par les politiques publiques, qui devraient au contraire s'intéresser au phénomène de la politique. Aujourd'hui le phénomène de l'abstention démontre au moins une chose, une déconnexion réelle et totale de la classe politique avec la réalité du pays et de la société. Et là il y a danger.

Cette perte de légitimité de l'État est enfin renforcée par la mondialisation de l'économie. Macron était clairement le candidat de l'Union Européenne et de la finance. Avec l'affaiblissement des économies nationales, l'État perd de son pouvoir régulateur au profit du service direct aux multinationales. Et ça devient trop visible. Par exemple, en ce qui concerne la gestion de la pandémie, ce sont les trusts pharmaceutiques qui se sont réunis avec Macron pour décider de la santé de la France, sur quoi s'axer, quoi mettre en place, combien de lits fermer... Ceci contribue beaucoup à désacraliser le pouvoir politique.

Lorsqu'un pouvoir n'a plus de légitimité démocratique, il lui reste l'efficacité et la violence. Ce gouvernement n'a pas vraiment fait la preuve de son efficacité dans la gestion de la pandémie, et aucun pouvoir ne peut s'appuyer durablement uniquement sur la violence. Il lui faut donc trouver de nouvelles formes de gouvernance pour maintenir sa domination.

Une évolution des modes de gestion de l'État

Il faut d'abord revenir sur la trajectoire de Macron, qui s'est présenté comme un homme sans parti, issu de la « société civile » au sens du monde de l'entreprise privée, des start-up et de la finance. Il prétendait refonder le politique. Il faut rappeler que ce «Mozart de la finance» est d'abord un homme d'appareil. Avant de rejoindre la banque Rothschild, il a fait l'ENA, appartenant à ce corps d'État bien connu qu'est l'inspection des finances, et fait partie de la commission Attali. Il a été propulsé par un Jean Pierre Jouyet qui avait été secrétaire général de l'Élysée. Macron comme Hollande sont plutôt le résultat d'un accident, la chute de DSK pour Hollande, celle de Fillon pour Macron.

Sa refondation politique a été un échec complet. La République En Marche n'a remporté aucun succès électoral passés les présidentielles et législatives, n'a constitué aucun bastion, n'a pas réussi à mordre durablement sur l'électorat. Macron est toujours un président sans parti, sauf qu'il dispose d'une majorité à ses ordres à l'assemblée, majorité incapable de la moindre proposition politique autonome. Tous les députés de ce parti qui s'y sont essayés ont dû le quitter ou s'incliner.

Le personnel politique, lui, a effectivement changé. Gabriel Attal en est un brillant exemple, issu d'une famille parmi les plus riches de France, et secrétaire d'État à 29 ans sans jamais avoir rien connu de la vie. Beaucoup viennent directement du privé ou des grandes écoles sans être passés par la case de la légitimité de l'élection, qui vaut certes ce qu'elle vaut, mais modifie quand même le rapport à l'État et à la chose publique, ce n'est pas la même chose que d'être le baron d'un petit fief électoral qu'on doit gérer au niveau sociabilité. Macron est un représentant de la bourgeoisie, mais pas de la grande bourgeoisie traditionnelle industrielle française, c'est plutôt Xavier Niel, Draghi, le PDG d'Orange... Le personnel politique marque aussi une identité de ce que peut être l'État et le gouvernement.

La gestion du personnel de l'État a aussi profondément changé. La précarisation est massive, y compris à des échelons de responsabilité, une mobilité obligatoire est imposée, par exemple les chefs d'établissement scolaire changent tous les trois ans, toutes mesures qui facilitent une gestion complètement verticale jusque dans les plus petits détails. La suppression de l'ENA dans sa forme actuelle va dans ce sens. Macron est un vrai modernisateur, il détruit tout ce qui peut favoriser un statu quo, une résistance passive à ses édits. Enfin, la délégation au privé se répand rapidement, notamment par le biais du numérique devenu obligatoire pour beaucoup de démarches. Cette délégation au privé s'étend jusqu'aux fonctions régaliennes de l'État : pouvoir accru des vigiles, privatisation d'une partie de la logistique des opérations extérieures, sociétés privées pour les données biométriques des papiers, main mise de doctolib sur les rendez-vous à l'hôpital (avec privatisation donc des données médicales), services privés pour les cartes grises...

Ce modernisateur a aussi une rage de destruction toute particulière contre tout ce qui est corps intermédiaires et cogestion. Les modalités de promotion et de mobilité des fonctionnaires ne sont plus paritaires. Même des organismes purement consultatifs et inoffensifs comme le Conseil Economique Social et Environnemental, lieu de discussions entre patronat, syndicats et associations, en sont victimes. Les décisions sont de plus en plus prises par de tout petits groupes de personnes, éventuellement non identifiés. Par exemple, on ne connaît pas les auteurs des nouveaux programmes scolaires, on sait juste qu'ils ont été refusés par l'organisme consultatif officiel, et maintenus quand même.

Un pouvoir de plus en plus personnel, un commandement de plus en plus vertical, le tout sans base partisane (ce qui fait une différence avec le fascisme), produit forcément un isolement important. La multiplication des lois d'exception et le recours à la répression sont inévitables dans ce contexte, le tout combiné à une politique de la communication dont fait partie la mise en spectacle de pseudo débats. L'usage des réseaux sociaux (déclarations sur twitter) et les «petites phrases» remplacent la médiation. On observe un curieux mélange entre modernisation et archaïsmes qui font penser à l'ancien régime. Ce qui explique les fiascos comme cette commission de citoyens pris au hasard pour réfléchir à la transition écologique mise en place par Macron soi-même, et dont aucune proposition quasiment n'a été retenue. Eh oui, même des citoyens pris au hasard peuvent se renseigner et proposer des mesures qui déplaisent au Président.

SUPPRESSION DE L'«EXIT TAX» L'ÉTRANGE LUTTE DE MACRON CONTRE L'ÉVASION FISCALE





Les pouvoirs croissants de la police

Dans ces conditions, la police devient un des piliers essentiels du régime. On peut d'ailleurs remarquer que le pouvoir s'est attaqué à la cogestion partout, sauf chez les flics. Lorsqu'il y a un fait divers, ce sont toujours les responsables syndicaux de la police qui s'expriment, avant même le ministère de l'intérieur.

Peut-on pour autant parler d'autonomisation de la police? L'absence de condamnations, la tolérance vis-à-vis des discours extrêmes en son sein, le fait de laisser les militants fascistes au sein de la police imposer leur discours peuvent le laisser penser. La présence de Darmanin, ses déclarations, et la participation de beaucoup de politiciens à la manifestation des flics qui pourtant revendiquaient la fin de la séparation des pouvoirs renforcent cette impression. De façon plus anecdotique, on peut mentionner aussi la façon dont la police n'est pas intervenue contre l'attaque de la plume noire à Lyon.

Mais bon, les policiers ne décident pas tout seuls, la hiérarchie existe toujours. On pourrait plutôt dire que la police occupe une place de plus en plus centrale en proportion de l'isolement et de l'autoritarisme du pouvoir, qui lui

court après et lui laisse donc les coudees très franches.

Des discours racistes

Là encore, ce n'est pas une nouveauté. Les discours et les comportements racistes étaient très prégnants, sans doute plus violents, dans les années 60-70. Ces discours et comportements étaient alors très liés aux guerres coloniales et surtout à la guerre d'Algérie. Le traumatisme de la société a été d'autant plus important du fait de la chape de plomb mise ensuite sur le sujet. Il faut se rappeler que ce sont des classes d'âge entières qui ont fait la guerre, une guerre très sale, une guerre non reconnue comme telle, ignorée de ceux qui n'étaient pas politisés, et dont ils sont revenus vaincus. La violence raciste est restée longtemps un phénomène social répandu.

C'était il y a soixante ans. On n'est plus dans le même contexte. Les paroles du personnel politique ont évolué d'un discours ouvertement raciste à un discours anti-musulmans. Le discours officiel, lui, devient de plus en plus raciste, toujours sur le thème de l'islam, et se traduit dans la législation. Par contre, le racisme dans la population recule. Il y a un décalage entre une classe politique restée sur de vieux trucs racistes, et une population de plus en plus mélangée. Or plus il y a de mélange, moins il y a de racisme. Le racisme, ce n'est pas ce que les gens peuvent s'envoyer à la figure quand ils sont énervés, le racisme, ce sont des lois spécifiques, c'est la séparation des populations sur la base d'identités fantasmées. Et si on retient cette définition, on peut parler d'une montée du racisme dans la classe politique et médiatique, mais de sa diminution dans la société. Sous couvert de diversité, le racisme reste une arme privilégiée pour tenter de diviser les exploités-es.

Conclusion ?

Il y a une spécificité de la France. Certaines grandes réformes exigées par

l'Europe n'y ont pas encore été achevées : retraite, assurance chômage, privatisation poussée des services publics... Macron (et Hollande avant lui) a été embauché pour ça. Briser les résistances passe par une combinaison d'usage de la violence, d'autorité imposée, et d'achat de la paix sociale. Mais pour l'achat de la paix sociale, il semblerait que le gouvernement aie décidé que les caisses sont vides. Un avenir policier semble donc se dessiner devant nous. En fait, c'est contrôle, sécuritaire et dépossession pour le peuple, et liberté, non contrôle et dérégulation pour ceux qui détiennent le pouvoir économique. C'est une combinaison de pseudo-débats mis en scène sous la bienveillante autorité de son Altesse Présidentielle et de menaces policières. On peut remarquer en même temps que dans les luttes, au-delà des revendications sur les salaires et l'emploi, vient fréquemment la revendication de la possibilité de participer aux prises de décisions, à l'organisation du travail.

L'erreur qu'on ne doit pas commettre serait devant l'autoritarisme croissant, au nom de la dénonciation d'une fascisation, de réclamer un retour à l'État «protecteur» des trente glorieuses. Certes, défendre le maintien de services publics fait partie de la défense de notre pouvoir d'achat, mais pas n'importe quels services publics dans n'importe quelles conditions. L'État combinerait toujours violence policière, lois d'exception, et «bienveillance», achat de la paix sociale, en fonction des intérêts du capital. La «démocratie» et la république sont là pour administrer le cadre économique de notre exploitation. Les marchés financiers et les multinationales exercent des contraintes sur les États, contraintes répercutées à travers l'Union Européenne et d'autres institutions. Revendiquer un meilleur État, une meilleure démocratie sans bouleverser ce cadre ne peut être qu'une illusion dangereuse.

Sylvie

Pour que *Courant alternatif* continue, abonnez-vous !

Nous faisons souvent appel à de nouveaux abonnements et aux réabonnements. C'est, en quelque sorte, une routine pour permettre à *Courant alternatif* de paraître mensuellement, sans discontinuer, depuis quarante ans en pratiquant la rotation des tâches. Il nous semble que CA s'est amélioré ces dernières années, tant par le nombre des sujets traités et la qualité des articles que par le traitement de l'international. Aujourd'hui, l'appel que nous lançons est encore plus vital, dans la mesure où la diffusion militante et en librairie a évidemment subi une baisse importante liée aux différents confinements que nous avons subi. Outre un manque de rentrées financières, cela a entraîné une certaine difficulté à faire connaître la revue à des gens nouveaux ou à retoucher certaines personnes qui achetaient d'ordinaire épisodiquement CA. Nous pourrions concevoir un journal/revue uniquement en ligne ; seulement voilà, éditer une revue papier et s'autonomiser par rapport à internet et au virtuel fait partie de notre combat et de notre projet.

Pour repartir d'un bon pied, une seule solution, **S'ABONNER ET TROUVER DE NOUVEAUX LECTEURS ET LECTRICES**. Faites connaître *Courant Alternatif* autour de vous en nous demandant un ou deux numéros à offrir. Donnez nous une liste d'adresses à laquelle expédier un exemplaire gratuitement.

OCL c/o Egregore - BP 81213 51058 Reims cedex – www.oclibertaire.lautre.net

Saupoudrage financier et ratissage électoraliste

Entre campagne électorale et crainte de l'explosion d'une colère légitime, le gouvernement multiplie les promesses et les annonces financières. Plan d'urgence (140 milliards), plan de relance (100 milliards), plans sectoriels et plan d'investissement, autant de gesticulations qui n'endiguent en rien le sentiment d'injustice qui grossit dans le pays...

Certes, à quelques mois des élections, tous les candidats ont de bonnes raisons de multiplier les promesses dépensières. Mais Macron, aux rênes du gouvernement et qui tient les cordons de la bourse, a évidemment de l'avance.

Alors que les plus riches se sont extraordinairement enrichis ces dernières années (et continuent à le faire) grâce à des cadeaux somptueux, entre autres en termes de baisses des cotisations sociales et de réductions voire de suppressions d'impôts, et alors que près de 10 millions de français vivent dans la pauvreté, le gouvernement concède quelques rustines, ici et là, qu'il pense propres à colmater les fractures profondes de la société.

Du saupoudrage tous azimuts et à court terme

Outre les mesures de relance liées au Covid et à ses conséquences économiques, les dépenses de l'Etat continuent d'augmenter. Cet été, les ministères avaient déjà obtenu que le budget s'accroisse de 11 milliards d'euros en 2022. Depuis septembre se sont ajoutées de nouvelles promesses, annoncées pour la plupart par Macron lui-même au gré de ses déplacements dans l'Hexagone. Des dépenses qui suivent une stratégie électoraliste évidente, ciblant tel ou tel public, s'adressant à telle catégorie, tel groupe d'intérêts, telle corporation ; bref, ratissant large et tous azimuts.

Les mesures les plus substantielles concernent la sécurité, ce qui ne surprend pas tant Macron tient à se montrer présent sur ce terrain. Le budget est en constante hausse pour le ministère de l'intérieur. Depuis 2017, il a augmenté de près de 18 %, soit d'1,7 milliard d'euros ; s'ajoutera 1,5 milliard d'euros supplémentaires pour 2022, dont 500 millions au titre du processus de modernisation issu du Beauvau de la sécurité. Au total, 56,50 % des dépenses sont destinées à la police nationale et 39,65 % à la gendarmerie, le reste se partageant entre la sécurité civile et l'éducation routière. Il s'agit de caresser dans le sens du poil les chiens de garde de l'Etat, d'autant qu'ils ont tendance à grogner contre leurs maîtres et que leurs services répressifs sont et seront de plus en plus sollicités. Ce réarme-

ment par l'Etat de ses politiques régaliennes se traduira, pour l'essentiel, par des mesures de recrutement, comme les 2 176 créations d'emplois prévues l'an prochain dans le cadre du plan de recrutement de 10 000 policiers et gendarmes ; mais aussi par des améliorations en matière de carrière et de rémunération (1). A cela s'ajoute un vaste programme d'investissements en équipements : généralisation des caméras-piétons et poursuite du plan de renouvellement du parc de véhicules (2)... et, pour moderniser et simplifier le travail des pandores, numérisation des procédures et réforme des cycles d'heures de travail ; ceci afin de « doubler la présence de policiers et gendarmes sur la voie publique » d'ici à dix ans...

Des prodigalités en argent public sont prévues aussi pour d'autres secteurs.

Des mesures sont envisagées pour revaloriser les sapeurs-pompiers volontaires.

La justice bénéficie d'un budget plus important que ne le prévoyait la loi de programmation.

Le ministère de la transition écologique a obtenu que le dispositif de rénovation thermique des logements MaPrimRenov, censé n'être proposé que pendant un an, soit prolongé en 2022.

Prolongement également, jusqu'à mi-2022, des primes offertes aux patrons pour l'embauche d'apprentis.



L'éducation a récupéré 1,7 milliard d'euros supplémentaires, dont 700 millions pour revaloriser la rémunération des enseignants. A l'échelle de chaque professeur, ces largesses représentent entre 57 euros net par mois pour les plus jeunes (qui se cumulent dans leur cas aux 100 euros déjà débloqués en 2021) et 29 euros pour les enseignants en milieu de carrière. Une broutille quand on sait que les enseignants français souffrent d'une rémunération plus faible et d'une progression plus lente par rapport au salaire moyen de leurs collègues dans l'OCDE. Sans compter le recours de plus en plus important aux contractuels et autres précaires.

Dans le secteur de la recherche médicale, un budget de 7 milliards d'euros sera débloqué avec l'objectif de produire vingt biomédicaments « contre les cancers, les maladies émergentes et les maladies chroniques dont celles liées à l'âge ». Et ce alors que l'hôpital public manque cruellement de moyens.

Dans le contexte de baisse globale du salaire des hospitaliers, et dans la suite du Ségur de la santé, les plus bas salaires des soignants sont « revalorisés » : 37 euros de plus pour près de 500 000 agents ; cette mesure est étendue à 18 500 autres soignants du secteur social et médico-social. Pour les sages-femmes travaillant à l'hôpital, et qui sont descendues cinq fois dans la rue depuis le début de l'année pour réclamer reconnaissance et effectifs, il est promis une hausse de salaire d'environ 100 euros brut par mois et une prime de 100 euros à partir de janvier. Les trois quarts des 23 500 sages-femmes en bénéficient, pour un gain mensuel équivalent à l'augmentation de 183 euros net déjà accordée à tous les personnels hospitaliers fin 2020 dans le cadre du Ségur de la santé. L'annonce n'est donc qu'un rattrapage partiel pour la profession et elle ne répond pas aux revendi-

1- La masse salariale de la mission « sécurités » a progressé de plus de 1,2 milliard d'euros entre 2017 et 2021

2- Macron a annoncé que, « fin 2021, plus de 700 casernes et commissariats auront été modernisés et 30 000 véhicules achetés » et, d'ici au printemps, « les deux tiers du parc automobile auront été changés », soit la livraison de 11 000 véhicules dans les prochains mois.



cations des sages-femmes (effectifs, conditions de travail, qualité de la prise en charge des patientes et des nouveau-nés), qui continuent leur grève.

Aux 209 000 aides à domicile du secteur associatif est accordée une hausse salariale de 13% à 15%.

Pour les personnes âgées, en perte d'autonomie, il est proposé, pour financer l'intervention d'une auxiliaire de vie à domicile, d'instaurer l'obligation d'un tarif minimum de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) de 22 euros pour tous les départements.

Aux agriculteurs, sont réservés 600 millions par an, pour une meilleure indemnisation des pertes occasionnées par les calamités naturelles ; celles-ci peuvent continuer à se produire et à s'amplifier tant que subsiste le modèle agricole actuel.

Il a été promis de verser à nouveau 50 millions d'euros d'aides au secteur de la pêche confronté aux conséquences du Brexit.

Les travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales, etc., qui «représentent le fil rouge» de l'engagement macronien, - « le mérite, le travail, la prise de risque et la volonté ! » - et qui ont «beaucoup souffert de la crise » (dixit Castex), bénéficient d'un plan de soutien de 300 millions annuels.

Les harkis ne sont pas oubliés pour lesquels est prévu un projet de loi « de reconnaissance et de réparation », qui comprendra une enveloppe de 300 millions.

Une somme de 1,5 milliard est destinée à Marseille.

A l'intention des sportifs et en lien avec la tenue des Jeux olympiques à Paris en 2024, un plan de 250 millions d'euros sur trois ans est annoncé pour favoriser la pratique sportive.

Macron va jusqu'à accorder des subsides supplémentaires aux refuges pour animaux, conscient qu'une frange non négligeable de l'électorat est sensible au bien-être animal : 330 projets portés par

des refuges ont déjà reçu une aide de 15 millions d'euros, la mise sera doublée.

Quant aux motards, Macron leur a épargné le contrôle technique instauré à la mi-août en le suspendant immédiatement, afin de ne pas ajouter de contraintes « à un moment où nos concitoyens en ont déjà beaucoup, de contraintes », et surtout de ne pas provoquer leur colère ...

D'autres mesures ont été promises en direction des jeunes, catégorie fragile et électorat stratégique. Mais il y a beaucoup d'atermolement autour du « revenu d'engagement » qui est sensé accompagner vers l'emploi les 18-25 ans en leur allouant une aide financière. La discussion n'est pas close : hésitation quant au nombre de jeunes que ce dispositif pourrait concerner (de 1 à 1,4 million) ; crainte que ce revenu soit considéré comme de l'assistanat, une sorte de RSA, d'où la lourde insistance sur le contrôle et la conditionnalité de son versement ; mesure jugée soudainement inappropriée vu le retour de « la croissance » et l'existence de « 300 000 emplois vacants » ; frayeur devant le coût estimé entre 1 et 4 milliards d'euros ...

Ces mesures à court terme, disparates et qui s'égrènent comme un inventaire à la Prévert, n'ont pas toutes vocation à se concrétiser dès le budget 2022. Mais toutes seront financées par l'Etat, donc par de la dette. Dans tous les cas, il apparaît clairement que ces quelques euros sont dispatchés aux uns et aux autres sur le mode du clientélisme électoral et pour garantir une certaine paix sociale. Le gouvernement veut montrer qu'il se soucie et qu'il est à l'écoute de toutes sortes de publics, de toutes les tranches de la société : privé, public, vieux, jeunes...

Encore du saupoudrage pour du plus long terme

Place à l'investissement et à la « ré-industrialisation » ! Le dispositif de relance à 100 milliards d'euros, lancé à l'automne 2020 pour accompagner pendant un an ce qui devait être alors la sortie de crise, touche à peine à sa fin qu'un nouveau plan, centré sur l'investissement et visant à préparer « la France de 2030 », est déjà annoncé.

Certes Macron voit moins loin que E. Philippe qui, avec son parti «Horizons», veut ouvrir des perspectives pour 2050 ; mais le président se projette jusqu'en 2030, faisant miroiter le futur d'un second quinquennat, voire au-delà. Il prévoit un plan d'investissement pour l'avenir, « France 2030 », chargé de « muscler » l'économie, la formation et la recherche, de créer de nouvelles filières, de « permettre d'augmenter la

croissance et la productivité » (dixit Le Maire). Ce plan se traduit, à ce stade, par une kyrielle d'annonces de nouvelles dépenses à hauteur de 30 milliards d'euros sur 5 ans (devant être complétés par des financements privés), visant à « faire émerger dans notre pays et en Europe les champions de demain, qui, dans les domaines du numérique, de l'industrie verte, des biotechnologies ou encore de l'agriculture, dessineront notre avenir ». Cette vision à long terme se voudrait moderne, ambitieuse, tournée vers un avenir conquérant et rayonnant. Or, elle est fondée sur la vieille mais toujours vivace idéologie du capitalisme et du nationalisme : compétition, industrialisation, exploitation des ressources et des humains, croissance, technologies de pointe destructrices, recherche du profit quoi qu'il en coûte... Un plan donc des plus traditionnels et conformes qui ne cherche qu'à fournir au capitalisme du carburant supplémentaire pour alimenter son développement effréné et mortifère.

Hausse des prix à haut risque et crainte de colères sociales

Même si la mobilisation contre le passe sanitaire a faibli et qu'il semble qu'il y ait une reprise économique avec des chiffres meilleurs que prévu tant du côté du chômage, revenu à son niveau d'avant la crise (8 % de la population active) que de la croissance, revue à la hausse (1,1 %), le gouvernement garde un œil sur tout ce qui pourrait cristalliser les mécontentements, surtout en période électorale.

Or, le pouvoir d'achat est l'un des principaux sujets d'inquiétude des Français... et une préoccupation politique de premier ordre du gouvernement qui craint une détérioration du climat social.

Macron voudrait effacer l'image de « président des riches » en montrant que son quinquennat a profité à l'ensemble de la population, y compris les plus modestes. Frénésie d'annonces de mesures financières (énumérées plus haut) comme autant de bonnes nouvelles à offrir à l'électorat, auto-satisfaction du gouvernement pour avoir soutenu des pans entiers de l'économie et aidé à maintenir à peu près à flots le pouvoir d'achat de certaines catégories de la population (les ménages aisés, bien évidemment, en ont le plus profité et les très riches plus encore)... cet apparent bel édifice se trouve sérieusement ébranlé par la forte hausse des prix, brutale depuis l'été mais qui était prévisible, et oblige le gouvernement à de nouvelles manœuvres et contorsions financières. Même si elle est présentée comme transitoire, la tendance à la hausse des prix menace de perdu-

rer au premier trimestre 2022 et de se transformer en sujet fâcheux pour le gouvernement, à l'approche des élections.

Et ce n'est pas l'augmentation dérisoire du Smic le 1er octobre, surtout quand on la compare à la flambée des prix déjà à l'oeuvre et à venir, qui peut apaiser les mécontentements. La hausse du Smic s'est faite mécaniquement à 2,2% (3), en réponse dérisoire à la progression de plus de 2% des prix à la consommation. De plus, c'est ce même 1er octobre que s'est mise en place la réforme de l'assurance-chômage qui va se traduire par des montants d'indemnisation moins élevés qu'avant : en un an, quelque 1,15 million de personnes, soit 41% qui entrent dans le dispositif, auront une allocation journalière inférieure de 17% en moyenne, en comparaison de ce qu'elles auraient touché avec l'ancienne réglementation. Ce qui permet de faire une économie, à terme, de 2,3 milliards d'euros par an sur le dos des chômeurs, ses et précaires.

Le gouvernement ne voudrait prendre aucun risque. Pas question de laisser les factures flamber cet hiver, au beau milieu de la campagne présidentielle ! Aussi tente-t-il de réagir vite. En atteste sa hâte à annoncer, dès le 16 septembre, la réactivation, pour près de six millions de personnes aux revenus modestes, d'un nouveau « chèque énergie » de 100 euros, qui s'ajoutera dès décembre à celui déjà versé de 150 euros en moyenne. Cette mesure transitoire de 580 millions d'euros concerne quelque 5,8 millions de ménages. En fait, c'est une mesure très insuffisante, la part de l'énergie dans les budgets des ménages atteignant bien plus de 10 % des revenus des foyers dans certains cas.

D'autant que les prix continuent à augmenter. Cette hausse des coûts, tout particulièrement ceux de l'énergie (gaz, pétrole, électricité), produits de première nécessité et ceux de l'alimentation (hausse de plus 1,3%, et de plus 6,8% des produits frais), pèse indéniablement sur le pouvoir d'achat, et proportionnellement sur celui des plus modestes. De plus, les dépenses dites « préengagées », qui font l'objet d'un contrat (prêt immobilier, loyer, assurances) ou d'un abonnement (Internet, téléphone, plate-forme de programmes, etc.) augmentent aussi et occupent une place de plus en plus importante dans les budgets des Français. Elles représentaient un quart des revenus des ménages en 2001, mais ont gonflé pour atteindre un tiers en 2017 (France Stratégie, août 2021).

Revus chaque mois, les tarifs réglementés du gaz concernent un peu plus d'un quart des 10,7 millions de foyers en France. Ces prix ont augmenté de 8,7

% depuis le 1er septembre, après plus de 5 % en août et près de 10 % en juillet, pour une hausse totale, depuis 2019, de 16,7 %. Et à compter du 1er octobre, la hausse est encore de 12,6 % par rapport au mois précédent (4). Le gouvernement dit vouloir « frapper un grand coup » face à la flambée des tarifs du gaz, qu'il juge conjoncturelle : plutôt que de baisser la TVA - qui est de l'ordre de 20% pour la consommation d'électricité et de gaz - comme demandé par l'opposition et des associations de défense des consommateurs, il annonce un « bouclier tarifaire », qui prévoit de bloquer le prix réglementé du gaz... Dans un premier temps, il envisageait ce blocage jusqu'en avril, mais cette échéance rendait trop évidente une visée électorale, les présidentielles ayant lieu au printemps. Aussi, la mesure s'étendra-t-elle jusqu'à la fin 2022. Les consommateurs devront alors payer le gaz plus cher que le cours du marché afin de rembourser aux opérateurs les sommes qu'ils ont déboursées en plus pendant l'année sans pouvoir les facturer .. Ainsi, ledit bouclier n'est qu'une simple opération de trésorerie : les prix sont bloqués... et ce après que la hausse de plus de 12% du gaz a eu lieu, dont on nous fait croire qu'elle est conjoncturelle et que ce sera la dernière à entrer en vigueur... et c'est bien le consommateur qui paiera la note, mais un peu plus tard.

Côté électricité, les tarifs réglementés, révisés à un rythme biannuel, concernent près de 23 millions de foyers sur les 33 millions raccordés au réseau électrique. En août, la hausse était de 0,46 %, après celle de 1,6 % en février. Et pour le début de l'année 2022, cela devrait être bien davantage, environ plus 12 % en février. Le gouvernement a annoncé qu'il baisserait la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), afin de limiter la hausse sur la facture des consommateurs à 4 % pour les premiers mois de 2022. Là encore, il s'agit d'une mesure transitoire, un expédient de court terme, qui ne permet en rien de mettre un coup d'arrêt à la spirale inflationniste des prix de l'électricité, qui ont augmenté de 50 % au cours des dix dernières années.

A ces hausses des prix de l'énergie s'ajoute celle des carburants, une augmentation en neuf mois de 13 % pour le gazole et de 15 % pour le super sans plomb. Le gouvernement joue à nouveau le pompier pour éviter l'embrassement de la colère à l'approche de l'hiver. Il est inquiet d'un retour éventuel des gilets jaunes dans l'espace public, mouvement qu'avaient déclenché à l'automne 2018 l'augmentation des impôts sur l'essence et l'annonce de la mise en place d'une « taxe carbone » des carburants. Aussi a-t-il décidé de distribuer

une petite prime de 100 euros par mois, « indemnité classe moyenne » que toucheront ceux et celles qui gagnent mensuellement moins de 2000 euros net, soit 38 millions de personnes.

Ces mesurette, si elles cherchent à répondre, en urgence et à courte vue, à la hausse des prix du gaz, de l'électricité et du pétrole, s'inscrivent dans l'accompagnement d'un modèle de croissance et de développement toujours plus énergivore et destructeur.

Des mobilisations en vue ?

Certes les Gilets jaunes sont reparis, mais assez petitement encore, sur certains ronds-points et en manifestation, les 16 et 23 octobre. Même si les « prodigalités » macroniennes sont considérées comme une piètre obole et qu'elles ne parviendront pas à endiguer le mécontentement des prolétaires, la reprise d'un mouvement social d'ampleur reste très incertaine. Le fait est que Macron a tiré quelques leçons des mobilisations intenses que son quinquennat a connues. Fini à présent ses petites phrases assassines, ses propos méprisants, ses attitudes pleines de morgue. Le président cherche à donner le sentiment que l'Etat est un grand protecteur, prodiguant des « boucliers » qui plus est à l'égard des moins fortunés, avec l'intention de s'attirer des sympathies électorales mais aussi de désamorcer ce qui pourrait alimenter une combativité collective.

Ce devrait être sur le terrain des salaires et des conditions de travail dans les entreprises, pour exiger des patrons qu'ils rognent sur leurs profits et qu'ils augmentent la part de la plus-value qu'ils extirpent du travail des salariés, que des luttes pourraient ébranler un peu les exploités et leur système. Elles sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui, même si encore dispersées et pas encore généralisées ni coordonnées.

Kris, le 25/10

3- Le smic est à présent de 1 589,47 euros brut par mois (10,48 euros/heure) pour une personne à temps plein, soit un gain de 34,89 euros.

4- La hausse moyenne des tarifs est de 31 % depuis le 1er janvier 2020 et de presque 52 % depuis le 1er janvier 2021.

VERS UNE HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE



L'économie en brèves

BREF PANORAMA DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS EN FRANCE

D'après l'observatoire des inégalités, la crise de 2008 a marqué un tournant dans l'évolution des inégalités entre salarié-es. Jusque là, elles avaient tendance à baisser, depuis elles remontent. Pas forcément rapidement, mais significativement. En fait, sur les 20 dernières années (1998-2018), les salaires ont globalement assez peu augmenté. En ce qui concerne les plus hauts salaires (les 1% les mieux rémunéré-es), c'est dès les années 90 qu'ils augmentent plus vite que les autres.

Les salarié-es précaires sont 3,3 millions (données 2020), ce qui représente 12,4% des emplois (les CDD en représentent à eux tous seuls 8,5%). En 2020, ce sont eux (intérimaires et CDD) qui ont été le plus touché-s par l'augmentation du chômage.

1,7 millions d'emplois peuvent être légalement payés en dessous du SMIC (apprentis, handicapés, détenus, assistantes maternelles, accueillants familiaux, directeurs et animateurs de centres de vacances). Il faudrait ajouter les 79000 volontaires en service civique et une partie des travailleurs indépendants. Au final, combien sont réellement payés en dessous du SMIC horaire? D'après le ministère des finances, 620000 salarié-es gagnent moins de 75% du SMIC horaire. Il y en a donc plus que ça en dessous du SMIC.

En ce qui concerne les non-salarié-es, leur revenu d'activité moyen a baissé en 2019. Mais en fait, c'est que la composition des non-salarié-es évolue. Il y en avait 3,5 millions dont 400000 agriculteurs. Le nombre de non-salariés «classiques» diminue (1,8 millions de personnes fin 2019). En 2019, ces derniers ont perçu en moyenne 3830 euros par mois : de 1 370 euros dans le commerce de détail hors magasin à 9 180 euros pour les médecins et dentistes. À secteur égal, les femmes gagnent 32% de moins que les hommes. Parmi les non-salariés classiques qui perçoivent un revenu positif, 10% gagnent moins de 560 euros par mois, la moitié moins de 2660 euros et 10% plus de 8720 euros. En fait, 4 non-salariés sur 10 sont micro-entrepreneurs. Ils retirent en moyenne 590 euros mensuels de leur activité; 29% cumulent cependant cette activité avec un em-

ploi salarié. On peut considérer une partie de ces micro-entrepreneurs comme des prolétaires au sens classique du terme, même s'ils sont peu présents dans l'industrie (5% d'entre eux et 12% dans le bâtiment), pensons aux uber et autres deliveroo... La part des micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs, elle atteint 75% dans le commerce de détail hors magasin (sur les marchés ou à distance) et jusqu'à 98% dans les activités de livraison à domicile et de coursiers urbains.

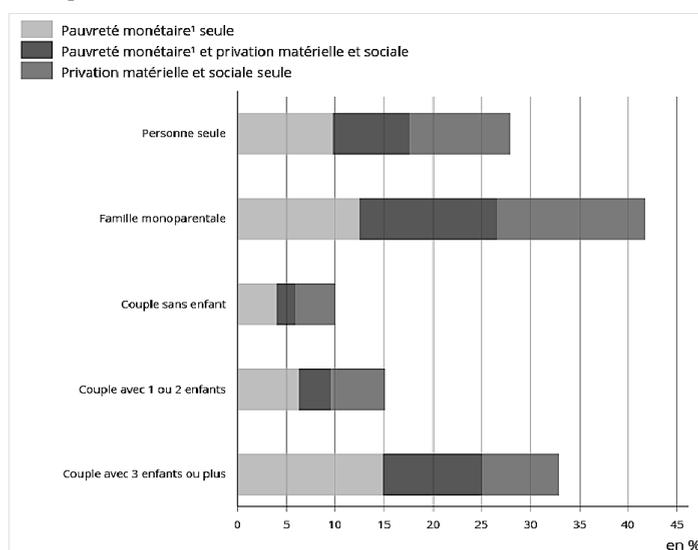
consommation et difficultés de logement. Sont considérées comme pauvres en conditions de vie les personnes cumulant au moins 8 items sur ces 27. Les deux mesures ne se recouvrent pas, on peut être pauvre monétairement sans être pauvre du point de vue des conditions de vie, on peut être pauvre du point de vue des conditions de vie sans être pauvre monétairement. En France en 2019, l'I.N.S.E.E. recense 11,1 % de pauvres en conditions de vie, et 13,1 % en dessous du seuil de pauvreté.

La réunion des indicateurs de pauvreté en conditions de vie et de privation matérielle et sociale recense 33 privations ou difficultés distinctes. Citer un ou plusieurs items est très commun: 77% de la population en cite au moins un en 2019, 28% au moins 5. Les types de difficultés les plus courantes sont l'insuffisance de ressources (citée par 58% de la population) et les difficultés de logement (46%), loin devant les retards de paiement (8%). Les items élémentaires les plus cités sont la nécessité de puiser dans ses économies pour boucler son budget (34% de la population), l'incapacité de faire face à une dépense imprévue d'environ 1000 euros (31%), et l'incapacité à remplacer des meubles abîmés (23%).

En détail, les items les plus cités par les personnes en situation de privation matérielle et sociale sont l'incapacité de faire face à une dépense imprévue de 1000 euros (95%), l'incapacité de remplacer ses meubles hors d'usage (94%) ou de se payer une semaine de vacances hors du domicile par an (85%). À l'opposé, seulement 11% déclarent ne pas pouvoir se payer un accès à Internet.

Le chômage joue fortement sur le risque de pauvreté, monétaire ou non : 68,4% des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage sont en situation de privation matérielle et sociale ou à risque de pauvreté monétaire (contre 21,0% de l'ensemble de la population). Les locataires sont aussi plus touchés que les propriétaires: 27,4% sont en situation de privation matérielle et sociale et 13,3 % la cumulent avec le risque de pauvreté monétaire (contre respectivement 5,4 % et 1,6 % des propriétaires). La fréquence de la pauvreté varie également selon le type de ménage (voir graphique). Les enfants de moins de 16 ans sont également plus touchés que la moyenne : 26,1% sont concernés par l'une ou l'autre forme de pauvreté et 7,8 % cumulent les deux.

Figure 4 - Pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2019



Sources: Observatoire des inégalités, les inégalités de salaire remontent, 24 août 2021; INSEE première n°1870, juillet 2021; Observatoire des inégalités, 3,3 millions de salariés précaires en France, 8 juillet 2021; Observatoire des inégalités, 1 million de salariés sous le SMIC?, 15 juin 2021

UN ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE SELON L'I.N.S.E.E.

On peut mesurer la pauvreté de plusieurs manières. L'indicateur le plus médiatisé est le seuil de pauvreté, qui est une pauvreté monétaire et relative. Pauvreté monétaire parce qu'on se contente de se baser sur la quantité d'argent. Pauvreté relative, parce que le seuil de pauvreté est mesuré en référence aux autres revenus de la société. Le seuil de pauvreté n'est donc pas le même en France et en Bulgarie. Mais l'I.N.S.E.E. mesure aussi la pauvreté en conditions de vie. Ils sélectionnent 27 items regroupés en quatre dimensions: insuffisances de ressources, retards de paiement, restrictions de

histoire de simplifier encore la vie de ceux qui essaient de comprendre les statistiques, il y a une harmonisation européenne, c'est-à-dire que certains indicateurs européens co-existent avec des indicateurs nationaux. Au niveau européen, on distingue privations matérielles (11% des gens en France), et privations matérielles et sociales (13,1%). Attention, ce ne sont pas les mêmes personnes que celles qui sont en dessous du seuil de pauvreté même si le chiffre est le même. Dans l'enquête de l'I.N.S.E.E. qui porte sur les revenus de 2018, 13,6 % de la population est pauvre monétairement, 13,1% l'est au sens de la privation matérielle et sociale et 5,7 % cumule les deux. Ceci signifie que seulement 5,7% de la population est à la fois pauvre monétairement et pauvre d'un point de vue matériel et social. 21,0 % de la population, donc une personne sur cinq, est pauvre au sens d'au moins un de ces deux critères.

La proportion de pauvres en conditions de vie et/ou en pau-

Source: INSEE Focus, septembre 2021, n°245

Derrière le sanitaire, encore plus de sécuritaire

Héros puis boucs émissaires

Alors que la majorité de la population, sceptique, refusait le vaccin, le gouvernement a trouvé des boucs émissaires en ciblant les soignant-es qu'il a rendus responsables de la transmission du virus. La menace et la culpabilisation qu'il a utilisées à leur encontre ont servi à dissimuler les errements de la politique de santé menée dans la lutte contre la pandémie. Pourtant, en ce mois de mars 2021, 30 % des soignant-es des EHPAD et USLD (1) étaient déjà vaccinés, et 20 % dans les hôpitaux – un pourcentage supérieur à celui de la population alors. S'il existait bien chez les soignant-es une réticence à se faire vacciner, elle était surtout liée au passif d'un gouvernement qui leur avait menti, les laissant seuls et démunis lors de la première vague du virus, sans masques, gants, protections.

Un coup d'œil dans le rétro

Le nombre de décès dus au Covid-19 s'efface au profit du nombre de vaccinés. Le savoir-faire de l'Allemagne s'affiche, avec ses vaccinodromes, tandis qu'en France le gouvernement a du retard et du mal à organiser la logistique pour livrer les doses nécessaires sur le terrain. Il peine également à convaincre des bienfaits et de la nécessité d'une vaccination collective pour enrayer l'épidémie. L'horizon électoral se rapprochant, le maître de l'Élysée doit montrer aux Français, à son électorat surtout, qu'il agit, décide, dirige. Son autoritarisme, ses menaces n'adouciront pas les tensions. Le ministre de la Santé pointait alors du doigt médecins et pharmaciens qui laissaient « dormir des doses dans les frigos, mettant en danger la santé de leurs patients ». Désigner des boucs émissaires pour masquer la pénurie de vaccins ! Celle-ci ne résultait pas tant d'un déficit de livraisons de doses de la part des trusts ou labos, même si chaque État tentait de se les accaparer, que d'une imprévoyance et d'une impréparation logistique du gouvernement à acheminer et distribuer ces doses aux moments et lieux nécessaires pour juguler la progression de la pandémie.

Notons que fin juin le nombre de primo-vaccinés s'élevait à plus de 48,7 % de la population. La carotte gouvernementale médiatisée était que la vaccination allait « libérer les Français à la veille des vacances d'été ». Comme le rapportait France Info, il restait les sceptiques à convaincre et les réfractaires à isoler.

Dès le mois de mars 2021, Président et gouvernement lançaient leur offensive d'une vaccination massive pour une immunité collective. Une manière « soft » de ne pas rendre la vaccination obligatoire, mais qui leur a permis de l'étendre ensuite à l'ensemble de la population en imposant leur « pass sanitaire ».



Mais ce média omettait de préciser que c'était bien les errements logistiques du gouvernement et la casse du service public de santé qui empêchaient notamment une France rurale, périphérique, d'avoir accès à des lieux de vaccination, en raison de leur éloignement, ou de se « connecter » pour des prises de rendez-vous.

Communication et pressions gouvernementales allaient bon train contre les sceptiques ou les réfractaires. Alors que la vaccination n'était effective pour les soignants que depuis huit jours. Alors que les lieux de vaccination proposés étaient éloignés de leur domicile et les rendez-vous donnés souvent sur des jours de repos. Alors qu'on savait que nombre de soignant-es ayant contracté le virus du Covid-19 ne pouvaient être vaccinés avant trois à six mois. Alors que le responsable du syndicat national des infirmiers soulignait : « Les soignants ne refusent pas de se faire vacciner. Ils ne veulent pas de l'Astra Zeneca car il n'est pas assez efficace pour une population comme les soignants, très exposée (2)... » Alors que les effets secondaires du vaccin entraînaient une ou deux journées d'incapacité de travail : imagine-t-on, dans ces conditions, tout un service se faire vacciner en même temps ? Alors que, etc. Malgré ces réalités, le Premier ministre assénait : « Seul un tiers des soignants sont vaccinés (...) cela compromet notre capacité à lutter contre le virus. »

Après la liberté estivale retrouvée se profilait « la rentrée » de septembre. Les enfants devaient reprendre l'école, et ainsi libérer leurs parents, qui eux devaient retourner au travail selon le scénario souhaité par le patronat. Patronat qui, à défaut d'une union nationale derrière le gouvernement pour redresser au plus vite l'économie de la France, se satisfaisait de l'accompagnement, du consentement de partenaires sociaux on ne peut plus discrets.

De l'obligation vaccinale et du pass sanitaire

A partir du 15 septembre, tout personnel médical non vacciné a été privé de son emploi et vu son salaire sus-

1. EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
USLD : Unité de soins de longue durée.

2. Vaccin qui a une couverture vaccinale moindre que ses concurrents Moderna et Pfizer.

QUAND LA CONTINUITÉ DES SOINS EST ASSURÉE...

En Haute-Savoie, dans un EHPAD de 40 pensionnaires, 3 infirmiers : 2 suspendus, 1 démissionnaire = plus de soignants ! A Oloron (Pays Basque), une grève de soignants pour dénoncer le manque de personnels et de moyens... En Ardèche, suite à la suspension de personnels, l'inquiétude est vive dans certains EHPAD. Devant la mise en alerte des directeurs, l'ARS (Agence régionale de santé) préconise de faire appel à des personnes condamnées à des TIG (travaux d'intérêt général) – après l'intérim à bas prix, des TIG gratuits ? Dans le Puy-de-Dôme, préfet, maire et directeur de l'ARS sont venus en grande pompe se faire photographier et vanter la troisième dose dans un EHPAD. C'est une résidente qui leur a rappelé que « les EHPAD ont besoin de plus de moyens et surtout d'aides-soignantes »...

pendu. Cela, sans droit à une quelconque allocation chômage, y compris pour les quelques irréductibles démissionnaires qui seraient dans l'attente d'aller bosser ailleurs. Ainsi en a décidé le locataire de l'Élysée, démontrant avec fermeté son autorité étatique. Le gouvernement a instrumentalisé cette décision pour dissuader par la peur les sceptiques de la dernière minute et dresser les vaccinés contre les derniers réfractaires. Cette stratégie a aggravé les conditions de travail des personnels de santé, déjà en effectifs réduits, mais aussi les conditions de soins des patients (voir encadré page précédente). Devant ces injonctions ministérielles, cadres et directions du personnel ont été divisés sur les mesures à adopter. Certains zélés ont traqué des états d'âme des non-vaccinés, tandis que d'autres, plus préoccupés du fonctionnement de leurs services et de l'état d'épuisement des personnels, ont temporisé avant de sévir. Ainsi, ici ou là, des arrangements ont vu le jour : prise de repos, de journées RTT voire de disponibilités, en attendant. Autant de mesures garantissant le salaire.

La stratégie du « diviser pour mieux régner » n'a eu que peu de prise dans une conflictualité entre salarié-es. Selon les lieux, des réactions de résistance, de protestation, et des débrayages ont vu le jour, où vaccinés et non-vaccinés se sont retrouvés ensemble contre cette coercition, cette discrimination et contre le pass sanitaire. Réaction où, à la convocation d'un-e salarié-e, c'est l'équipe, les collègues qui accompagnaient en solidarité chez le cadre ou le directeur du personnel. Réaction aussi lorsque les directions pressaient les personnels vaccinés de s'inscrire sur des portails informatiques pour anticiper les plannings du 15 septembre. Une manière de savoir qui était vacciné ou non. Nombre de soignants vaccinés ont retardé leur réponse jusqu'à la date fatidique. La préoccupation n'était pas le nombre de personnels vaccinés, mais l'insuffisance d'effectifs soignants tout court, la dégradation de leurs conditions de travail et de prise en charge des patients. Mais aussi le resenti contre les mensonges du gouver-



nement, et le manque de considération, après les deux années de lutte avec les coordinations et la mascarade du « Ségur de la santé ». Dans l'isolement, certains vaccinés se sont joints aux appels à manifester le samedi contre le pass sanitaire. Mais, par manque de concertation, d'unité collective, ces réactions ont été sciemment associées à l'extrême droite, et leurs revendications sont restées invisibles.

Tous ensemble

Selon le ministre de la Santé, au 12 septembre, 95 % des professionnels de santé libéraux étaient vaccinés contre le Covid-1 ; dans les hôpitaux et EHPAD, ce taux s'élevait à 89 % ; le nombre de personnes suspendues n'était que de 5 à 10 %, et « essentiellement des personnels de services supports », car « la continuité des soins [était] assurée ». Malgré les menaces, le chantage, la culpabilisation, et parfois de rudes discussions dans les services, la solidarité entre collègues vaccinés et non-vaccinés a pourtant prévalu la plupart du temps.

Le 15 septembre, d'après le ministre O. Véran, 3 000 personnes étaient suspendues dans la santé. Le 13 octobre, sur France Inter, il précisait que 15 000 soignants n'étaient toujours pas vaccinés et qu'environ 2 000 avaient démissionné. Le gouvernement et ce ministre auraient dû être satisfaits de cette couverture vaccinale, sous-entendant les bienfaits de leur pédagogie de persuasion, si tel était le remède contre la pandémie.

Mais Véran a mis sous le tapis les réactions qui perdurent depuis le mois de juillet. Période durant laquelle les centrales syndicales sont restées calfeutrées. Certaines se sont positionnées, contre les attaques du gouvernement, pour la vaccination massive en déplorant la coercition, le manque de pédagogie, en dénonçant les sanctions à venir ou en demandant de reculer la date sanction. Mais elles se sont bien gardées de relayer une dynamique de lutte. Comment ménager dans leurs rangs la majorité de vaccinés, les sceptiques et la minorité réfractaire aux vaccins ? Pourtant, le gouvernement, malgré le Covid, continuait sa politique contre l'hôpital public et les services de santé (encadré 2) et portait une attaque contre les chômeurs avec la révision à la baisse de leurs droits. On a retrouvé cette frilosité des bureaucraties

dans leur dénonciation rhétorique du pass sanitaire ou le déremboursement des tests. Sous la pression des « agitations » de sa base, la CGT santé a proposé pour le 14 septembre une manifestation qui n'a répondu à rien en termes de riposte collective : cette journée de manifestation tardive et sans perspectives n'a évidemment rencontré que peu d'échos et fait venir peur de personnes devant le ministère de la Santé – 500 (?) manifestant-es y étaient présent-es. Pourtant ce moment aurait pu être un temps de convergence des travailleurs-euses en colère et menacé-es par les sanctions ministérielles : les pompiers ou autres salarié-es concerné-es des secteurs en lien avec du public. Rappelons que depuis juillet 2021, après le discours de menace du Président Macron, des sections syndicales tentaient d'appeler à des mobilisations contre l'obligation vaccinale et le pass. Ainsi, la CGT commerce et services appelait l'ensemble des salariés à participer aux mobilisations pour y porter des revendications sociales claires. « Non au pass sanitaire, oui à la reconstruction de l'hôpital public, oui à la levée des brevets sur les vaccins, non à la réforme de l'assurance-chômage et à la réforme des retraites », avec des échos portés par des salariés et/ou des sections CGT, FO, SUD. Des échos trop faibles en cette saison estivale où les revendications sociales se sont perdues dans les manifestations des samedis, ignorées des médias et des confédérations qui n'y voyaient que l'extrême droite. Sans illusions, la suite du 14 septembre a été de converger « tous ensemble » dans la manifestation nationale orchestrée cette fois par CGT, FO, Solidaires et étudiants pour le 5 octobre, où la lutte contre le pass sanitaire et l'obligation vaccinale ont été laissées de côté.

Les éteignoirs syndicaux ont assuré leur fonction.

Or, c'est cette frilosité à ne pas descendre dans la rue pour porter nos revendications sociales et y combattre tous les gestionnaires du capital, les exploités, qui permet l'arrogance du pouvoir, l'impunité de ses polices dans les quartiers, et renforce la présence de l'extrême droite dans la rue.

Pourtant, les travailleurs et la population antillaise ont une fois encore démontré que c'est dans la rue et par les luttes que le pouvoir recule et que nous pouvons gagner.

MZ, 23/10/2021

Encadré 2

D'après une étude du ministère en 2020, 5 700 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés, soit 1,5 % des capacités... mais le gouvernement se vante d'avoir créé 1 300 places consacrées à l'hospitalisation ambulatoire... Au CHU de Nancy, plus de 300 hospitaliers en grève sont soutenus par FO et la CGT : la direction a annoncé la suppression des 14 jours de RTT ; après tractations avec la CFDT, elle espère faire l'économie de 150 postes, annoncés dans des services « supports »... A Douai, le service pédiatrie fermera les week-ends et jours fériés : sur 10 pédiatres, il n'en reste que trois ; en cas d'urgence, on est prié d'aller en clinique ou vers Lens ou Arras (soit à une quarantaine de kilomètres)... Dans le nord de la Mayenne, au centre hospitalier, le 9 octobre, 4 000 personnes manifestaient contre la fermeture du service de chirurgie ; voici plusieurs années qu'hospitaliers et population solidaire se mobilisent contre ce projet...

Antilles : « E non nou pa kobay ! »

Face à la tension croissante et à l'impact que la situation avait sur l'organisation des soins, la direction du CHUM – CHU de Martinique, a annoncé que « le pass sanitaire ne serait plus obligatoire pour les soignants ». Cette décision a été prise « par principe de réalité » et... dans un souci d'apaisement.

Rejet du vaccin ou des institutions

Quelque peu délaissée par la métropole, la population antillaise subit une aggravation des conditions sociales, économiques et sanitaires pire qu'en France. 25 % de la population est au chômage et 30 % vit sous le seuil de pauvreté. On note aussi un taux de comorbidités (diabète, obésité, etc.) supérieure à celui de la métropole. Autant d'éléments qui ont favorisé la propagation du Covid-19.

Plus de 90 % des médecins sont vaccinés à l'hôpital, mais seulement 45 % des autres soignants. S'il y a bien une défiance vis-à-vis du vaccin, il y en a tout autant vis-à-vis de l'État français. C'est la parole officielle – préfet, ARS (Agence régionale de santé) – qui est là remise en cause. En effet, la population tant de fois flouée n'attend plus grand-chose du gouvernement et de ses institutions. Aux dernières régionales, 70 % de la population n'a pas voté : « Ça ne sert à rien. » Tous et toutes ont le souvenir du scandale du chlordécone, ce puissant et nocif herbicide interdit en métropole, mais autorisé aux Antilles durant de nombreuses années à la grande satisfaction des patrons de bananeraies.

Une catastrophe annoncée

Certes, l'État français est venu en aide aux équipes de soins locales : transport de quelques patients par avion vers l'hexagone, envoi de doses de vaccin et d'équipes soignantes détachées en renfort. Le tout bien médiatisé pour masquer la catastrophe sanitaire dans ces départements d'outre-mer. Une situation dénoncée là-bas aussi depuis des années par les soignant-es, qui prédisaient la catastrophe à venir. « C'est difficile au quotidien : l'organisation, le manque de matériel. On est confrontés au manque de lits, de masques, de courant, un thermomètre

pour tout un service de réa. Face à un hôpital débordé, le tri des patients Covid se fait à partir de 50 ans (1). »

« En plus de trente ans de métier, je n'ai jamais connu ça dans un département français (...). J'ai encore des idées noires face aux afflux massifs de patients, aux gens restant pendant vingt-quatre heures sur des brancards dans une hygiène précaire, aux décès nombreux dans les services », déclarait sur France Bleu le Pr Bernard de Tours en août 2021.

Une situation pire qu'en France, mais due aux mêmes causes : les restrictions et économies budgétaires opérées sur le service de la santé et les hôpitaux.

Une contestation devant les tribunaux...

Les personnels restant plus que jamais mobilisés et déterminés dans leur refus de la vaccination, l'administration a déposé plainte. Elle a assigné les syndicalistes, principalement de l'UGTG (2), devant le tribunal pour entrave, agression et dégradations. Le tribunal lui ayant donné gain de cause, elle a sommé les grévistes de libérer la place.

L'UGTG a de son côté entamé des recours en dénonçant l'excès de pouvoir, l'entrave au droit syndical et au dialogue social. Dans le même temps, plus de 600 soignants ont exercé leur droit de retrait.

... et dans la rue...

Sceptique et réfractaire, depuis plusieurs mois (3), la population contestait l'obligation vaccinale et l'instauration du pass sanitaire par des manifestations – 1 000 personnes le 7 octobre à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, et envi-

ron 500 à Fort-de-France, en Martinique – et des meetings qui rassemblaient les Antillais, en particulier des jeunes. Deux nuits d'émeutes, saccages de pharmacies et autres bureaux de l'ARS, grève et blocages à l'hôpital... La politique sanitaire du gouvernement accentuait la colère contre ce qui était dénoncé de longue date sur le plan social. Cette contestation généralisée était appuyée par l'UTS-UGTG (4) et le LKP (5), mais aussi par de multiples partis, d'autres syndicats et diverses associations.

Le pass sanitaire est obligatoire depuis le 11 octobre pour les visiteurs et les salariés des CHU sur tout le territoire français, mais plus d'un soignant sur deux n'est pas vacciné au CHU de la Martinique. Dès le 11 octobre et les premières mesures de répression (suspension de travail et de salaire pour les non-vaccinés), les agents de ce CHU sont allés saccager quelque peu le bureau du DRH, bloquant les serrures et le parking. Le 15 octobre, les gendarmes mobiles ont pris position devant le CHUM pour en interdire l'accès aux non-titulaires d'un pass sanitaire. Après des échanges musclés où quatre policiers ont été blessés, trois salariés ont été conduits en garde à vue. La grève s'est poursuivie avec l'instauration de piquets de grève. Elle s'est étendue à la Guadeloupe et même la Guyane...

Face à une telle détermination, la direction de CHU de Martinique a reculé, et annoncé le 19 octobre dans une note : « A partir d'aujourd'hui, et suite à la demande d'agents hospitaliers, tous les personnels hospitaliers pourront entrer dans leur service quelle que soit leur situation au regard du pass sanitaire. »

MZ, 21/10/2021

1. Témoignage de soignants de retour de l'hôpital de Basse-Terre à Ovest-France.

2. UGTG : Union générale des travailleurs guadeloupéens, syndicat majoritaire en Guadeloupe, d'orientation indépendantiste.

3. 15e samedi de manifestation.

4. UTS : Union des travailleurs de la santé de l'UGTG.

5. LKP : Lyiannaj Kont Profitasion, collectif de syndicats et d'associations politiques et culturelles.



Des agents grévistes postés devant le CHU de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe

Grève nationale des AESH :

UN ÉCHO DEPUIS LE MANTOIS

« On est en colère parce qu'on se fout de nous royalement. On ne nous prend absolument pas en considération, ni notre travail ni les enfants que l'on suit. » Les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap, essentiellement des femmes) étaient en grève jeudi 19 octobre pour demander un vrai statut. L'interview à plusieurs voix ci-dessous est tirée du reportage radio de « L'Actualité des Luttes » (1) fait ce jour-là à Mantes-la-Jolie lors du rassemblement des AESH.



A l'appel du collectif local d'AESH, une cinquantaine de personnes, avec quelques enseignants – grévistes eux aussi – sont venues porter dans la rue à Mantes-la-Jolie le mépris institutionnel et la précarité de leur travail. Le rassemblement était pêchu, avec de nombreuses AESH qui participaient à leur première grève et manifestation dans l'espace public. La colère grandit avec la généralisation du PIAL (un dispositif de flexibilisation de la gestion des AESH, voir plus bas) depuis la rentrée 2020, mais le collectif s'organise et gagne en puissance.

C'est quoi vos conditions de travail, vos salaires, etc. ?

- Chacune [des AESH présentes au rassemblement] peut vous raconter parce qu'on a toutes des conditions de travail différentes, mais dans chacune des bouches vous allez trouver une maltraitance institutionnelle. On a plein de responsables hiérarchiques et en même temps, quand on pose des ques-

tions, personne n'est capable de nous donner la moindre information. Pourquoi on nous donne pas d'informations ? Parce que les responsables hiérarchiques n'en ont pas. Comme on est la dernière roue du carrosse, personne ne sait qui on est.

Et ensuite notre salaire : pour 24 heures imposées, il est de 700 €. Imposées, parce qu'on nous demande pas si on veut plus, ou on veut moins. On nous impose des emplois du temps à la gomme, qui ne sont pas du tout en correspondance avec ce que l'on vit, car on est beaucoup de mamans qui ont choisi de travailler avec l'enfance et tout ce que ça peut engendrer. En tout cas, y a un plaisir. Et pour 700 €... la plupart additionnent deux emplois ! Moi je me suis vue travailler de jour, et en plus de nuit dans un foyer pendant les vacances... donc imaginez. Quelques-unes sont seules avec des enfants.

Et on va nous dire après : « Oui, mais c'est un choix. » Eh bien non, c'est pas un choix, parce que dans la société dans laquelle on vit, si on n'a pas d'argent, eh bien on crève.

- Nous accompagnons des enfants qui ont des difficultés de tous ordres, de la dyslexie à l'autisme profond, qui sont en maternelle parce que les établissements spécialisés ne sont ouverts qu'à partir de 6 ans. Il m'est arrivé de me retrouver avec un petit autiste qui ne faisait que mordre, crier, arracher les affiches, donc moi je faisais uniquement la camisole qui permettait à l'école de tenir, avec des enseignants complètement déboussolés par ça ; ils ont déjà leur classe à gérer. Nous on est là juste pour servir de barrière. On apporte aucun apprentissage, aucune plus-value. J'avais l'impression d'être une gardienne de prison, et c'est pas du tout le métier pour lequel j'ai signé.

Vous aimez votre travail ?

- J'adore ce métier, c'est un métier vraiment humain, et on est à la base de l'éducation pour faire une inclusion de toutes les différences. Malheureusement, comme pour beaucoup de métiers humains, on ne peut pas en vivre. Donc au bout d'un an, deux ans, trois ans, eh bien on arrête alors qu'on voudrait continuer.

- Ça devient une passion. Personnellement ça me plaît, j'adore ce boulot. Quand on travaille avec les enfants, chaque jour est différent. Nous, ce qu'on veut, c'est que l'enfant se sente bien, qu'il puisse avancer dans sa scolarité avec les autres, mais c'est pas toujours évident. Et les professeurs ne sont pas du tout formés, ils sont comme nous : ils sont dépassés.

Vous êtes salariées de la fonction publique, c'est quoi votre statut ?

- Nous n'avons aucun statut. J'ai été recrutée en CUI [contrat unique d'insertion], un contrat de droit privé, et quand ils ont stoppé ça j'ai été recrutée en CDD d'un an par la DSDEN [direction des services départementaux de l'Éducation nationale, antenne départementale du rectorat] de Versailles, et ensuite j'ai signé d'autres CDD, avec la même précarité.

- On voudrait un statut, parce qu'on a des missions, mais pas de statut. On veut être reconnues dans cette hiérarchie de l'Éducation nationale. Et on en a marre de s'entendre dire, par-dessus tout, qu'on est trop payées pour ce qu'on fait.

- On est sur un CDD de trois ans, renouvelable une fois, et après peut-être qu'on aura le CDI. Donc notre période d'essai dure six ans. Et en plus un temps partiel obligatoire. Moi je suis à vingt heures, ce qui fait que je gagne en

1. Cette émission quotidienne sur Fréquence Paris Plurielle donne la parole aux acteurs des luttes. La web-radio est trouvable ici : <https://actualite-desluttes.info/>

net 650 €. Comment voulez-vous vivre, et tenir six ans, en attendant peut-être une amélioration ? Je ne connais pas les salaires des CDI, mais à mon avis c'est pas mirobolant non plus. J'ai demandé à passer à vingt-quatre heures pour avoir un peu plus, mais j'attends toujours une réponse !

Vous avez des formations ?

On débute sans aucune formation de terrain. On a une soixantaine d'heures, qui sont réparties sur trois ans, et qui ont été fortement impactées par la covid. On a des formations en e-learning, uniquement théoriques, sans outil pratique sur le terrain ; donc nous ces outils on les prend nous-mêmes, sur internet, sur Facebook, dans des groupes entre AESH.

On nous appelle "AESH", par un sigle ! Les enseignants, on les appelle "professeurs des écoles", "directeurs des écoles"... Moi j'ai envie qu'on m'appelle "accompagnante", parce que déjà c'est un métier humain, on n'est pas que des sigles. Les sigles cachent la personne et ça ne fait que renforcer le côté inhumain avec lequel on est traitées. Pour vous donner un exemple : hier j'étais dans une école primaire, [comme] l'instituteur était absent, on a prévenu la famille pour que l'enfant ne soit pas là, mais moi, personne ne m'a prévenue ! On est complètement oubliées, invisibles.

- Cette année, j'ai trois élèves dans la même classe, avec trois profils différents, pas les mêmes difficultés. Il n'y a quasiment rien qui est fait pour les élèves. Même les enseignants ne sont pas formés. Les formations sont les mêmes depuis dix ans, ils ne les renouvellent pas.

LA GRÈVE AILLEURS EN FRANCE

Après les journées des 8 avril et 3 juin derniers, le 19 octobre était la troisième journée de grève nationale des AESH (à l'appel d'une intersyndicale). La mobilisation s'étend, se renforce, et gagne en nombre et visibilité. La presse locale s'est dans de nombreuses régions émue de la situation de ces quelques 100 000 personnes à l'échelle nationale. Même si le taux de grévistes AESH reste relativement bas (et difficile à estimer), SUD éducation fait état d'un peu plus de 100 rassemblements en France et de plusieurs milliers de grévistes. Parfois, ce sont 20 personnes, dont pas mal de bureaucrates ; parfois ce sont 150 (Deux-Sèvres) ou 300 AESH (Finistère) qui ont manifesté, ce qui au regard de l'atomisation des AESH dans les écoles, collèges et lycées, est assez positif. Ces rassemblements sont parfois portés par les AESH elles-mêmes, dans des collectifs de base, mais l'intersyndicale reste le fonctionnement dominant. Ça et là, des caisses de grève s'organisent pour les prochaines échéances.

SUD appelait également à la grève des enseignants - qui n'a pas été suivie - en soutien, mais dans plusieurs endroits de France quelques profs se sont joints à la grève, et surtout aux rassemblements (beaucoup organisés le midi) notamment quand il existe des liens sur le lieu de travail (logique !). On compte même quelques écoles fermées à Paris, avec donc 100 % de grévistes, même si c'est ultra-minoritaire.

A Paris, la manifestation a rassemblé plus de 2 000 personnes, dont beaucoup de FO car le syndicat organisait une montée nationale. FO (dont le secrétaire nationale s'est joint à la manif), avec en sous-main le POI (Parti ouvrier indépendant), organise une offensive sur le mouvement des AESH dans les collectifs locaux et la « convention nationale des AESH », qui ne peut qu'appeler à aller à Paris, là où ça se décide, pour mieux contrôler. Pas sûr que ça marche, car localement les AESH tiennent à leur organisation à la base.

- Je pense que là-haut ils ont pas conscience de ce qu'on fait. On n'est pas aides-soignantes, on n'est pas infirmières, on n'est pas éducateurs spécialisés, et ils veulent quand même notre savoir-faire, notre savoir-être, mais sans le salaire. On n'est nulle part, mais on est là, et on lâchera pas.

- C'est qui votre patron ?

- On a plein de patrons, c'est l'armée mexicaine. On a une coordo [coordonnatrice de scolarité]. Alors, elle, elle s'est improvisée patron. Elle nous dit ce qu'on doit faire ou pas alors qu'elle doit juste s'occuper de gérer les élèves en situation de handicap : c'est elle qui positionne une AESH sur des élèves. On a la DSDEN, avec une référente d'administration, mais elle vous donne aussi des consignes et compagnie. Et on a,

tout nouveau, des têtes de PIAL [voir plus bas]. Et là, allez savoir qui est votre tête de PIAL ! Plus personne ne s'y retrouve. En plus, j'ai des collègues qui se font pourrir la vie par des directeurs d'école, par des enseignants, par des ATSEM [assistantes maternelles], parce que nous on est vraiment la petite main-d'œuvre.

Autre chose : ce sont les enfants que vous accompagnez qui ont des handicaps. L'inclusion scolaire, c'est comme si les enfants suivis étaient jetés comme ça dans l'Education nationale... et débrouillez-vous ! On a l'impression qu'on s'en débarrasse.

- Oui c'est ça. Alors, c'est bien pour eux d'être dans les classes : il y a des handicaps très lourds et ça les fait évoluer ; mais derrière il n'y a pas de suivi. C'est à nous d'aller à la pêche aux infos, d'adapter tout, et on n'a pas forcément connaissance de toutes les pathologies des enfants. Quand je suis arrivée il y a huit ans, on m'a donné le suivi d'un petit autiste sans plus d'informations que ça.

- Et ils ont créé la mutualisation [une AESH suit plusieurs élèves simultanément, parfois dans des écoles différentes] pour masquer qu'on manque de recrutement. On saupoudre, en fait : trois heures avec un enfant, cinq heures avec un autre, pour que les parents ne pensent pas qu'ils sont abandonnés. Ils demandent dix heures, on leur donne cinq heures ; ils n'ont pas tout ce qu'ils ont demandé, mais au moins ils ont quelque chose, car c'est des parents qu'il faut que l'institution soit considérée.

- J'ai des camarades qui suivent des autistes très lourds, qui attendent des places en institut professionnalisé IME (institut médico-éducatif), et qui sont violents - ils les frappent. On a des élèves qui sont avec des TDAH [trouble

LA GRÈVE DE L'ÉDUCATION DU 23 SEPTEMBRE

« C » est une grève de militants », de l'aveu même du secrétaire général de la FSU, le syndicat majoritaire dans l'Education nationale. C'est pas tous les jours qu'on est d'accord avec les bureaucrates, mais là il a raison. Poursuivons, avec le même : « Les collègues ont du mal à voir comment ils pourraient gagner, nous dit Benoît Teste. On manque de perspectives. Il y a une forme d'épuisement et de lassitude chez les enseignants. »

Les motifs de la grève étaient nombreux et plutôt criants, au-delà de l'appel intersyndical : contre les suppressions de postes, pour un plan d'urgence pour l'éducation, pour une revalorisation salariale plus que la poudre de perlimpinpin des primes, contre la réforme du bac, contre la loi Rilhac sur les directeurs d'école... Les syndicats protestent aussi contre la politique en roue libre du ministre, qui décide seul d'à peu près tout, sans prendre en compte ni les « partenaires sociaux » ni les instances du ministère.

S'ajoutait à cela la campagne de rentrée puante sur la laïcité, où on a notamment appris, par un curieux renversement de sens propre à notre époque, à travers une série de huit affiches, que « Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain, c'est ça la laïcité » ; le tout avec un photo de deux gamins dans une piscine, dont l'une serait donc suspectée d'être peu encline à aller se baigner... certainement à cause de ses origines réelles ou supposées, que l'affiche nous suggère d'imaginer. Beurk.

Mais, malgré tout ça, peu de grévistes (match des chiffres : 5 % pour le ministère, 20 % pour la FSU), et encore moins de motivation dans les cortèges. A Paris, peu de monde (5 000 grand max), presque aucune banderole de bahut mobilisé... Même de nombreux militants l'ont boudée : mal préparée, mal communiquée, mal construite.

Après quatre ans de Blanquer, qui a mis un bon coup d'accélérateur à l'offensive bourgeoise sur l'école, on peine à dégager une voie vers une mobilisation permettant de le stopper. Quant à dégager des pistes pour une critique de l'école capitaliste...

LA QUESTION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

C'est un secret de polichinelle que de dire que l'école inclusive (accueillir des élèves porteurs de handicaps divers dans le cursus scolaire classique) est une vaste hypocrisie, tant les moyens sont insuffisants au regard du discours médiatique. Philippe Geneste nous dit qu'il faut comprendre l'inclusion scolaire comme représentative de « l'offensive en cours de la bourgeoisie dans les secteurs de la formation initiale, de l'éducation spécialisée et du médico-pédagogique, enfin du secteur social » (1). En effet, en même temps qu'on supprime des postes et qu'on coupe les budgets du médico-social pour prendre en charge les enfants handicapés, on les place à l'école, encadrés par des personnels précaires et peu – voire pas formés – et on fait confiance à tout ce beau monde pour que l'enseignement puisse être commun, mais individualisé. Aucun moyen supplémentaire, mais seulement un outil : la différenciation pédagogique (le prof doit adapter son enseignement à chaque élève), à même de révéler les compétences de chacun, quelle que soit sa situation, et ici, son handicap. A 30 voire plus par classe, on mesure le niveau de l'entourloupe. Mais les économies sont là. « C'est que, pour le pouvoir, le médical, le médico-pédagogique, le médico-social et le social doivent entrer dans l'école. Mais ils y entrent sans leurs professionnels. »

Que leurs enfants suivent une scolarité normale répond à une attente de beaucoup de parents d'enfants handicapés. Mais cela se fait au mépris d'une prise en charge adaptée et concertée avec le secteur médical. Quant aux AESH, « leur présence est la trace de l'articulation non réalisée entre le secteur médico-social, le médico-scolaire et le secteur scolaire ». Un métier ultra-précaire qui symbolise donc hautement le paradoxe entre l'inclusion affichée et la pauvreté des moyens alloués. Mais, de toute façon, comme l'a dit un représentant bien gradé de l'Éducation nationale à des AESH en audience un jour de grève en Bretagne : « Si vous n'êtes pas contentes, il y a du travail dans l'agro-alimentaire. »

1. Citations tirées de l'article « L'inclusion scolaire, nouvelle offensive de l'école bourgeoise » de P. Geneste paru dans *Courant alternatif* en décembre 2020. P. Geneste est enseignant et syndicaliste, il a écrit plusieurs ouvrages dont *Le Travail de l'école. Contribution à une critique prolétarienne de l'éducation*, chez Acratie.

du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité de l'enfant], des troubles du comportement, donc on peut imaginer la complexité de ces enfants sur le terrain. On a des enfants avec des troubles très différents, et on nous demande de suivre des groupes de plus en plus nombreux : quatre, cinq élèves, et ça peut aller jusqu'à neuf ! C'est horrible, et ça s'appelle le PIAL.

Donc on considère qu'une AESH, elle peut suivre jusqu'à neuf élèves maximum. Attention, on n'arrive jamais jusque-là, mais elle peut, théoriquement, parce qu'elle a, accrochez-vous bien, soixante heures de formation. Pour connaître tous ces genres de handicaps, soixante heures en trois ans, c'est grotesque.

– Oui, c'est aussi compliqué pour les enfants : une année vous êtes avec un enfant, l'année d'après on vous l'enlève. Quand on croise les parents, ils nous demandent : « Alors, l'année prochaine, c'est vous ? » et on leur répond : « On sait pas. » Pour les familles, c'est déstabilisant. OK, on change de maîtresse tous les ans, c'est normal, mais pour l'aide humaine que peut apporter une AESH, quand on a mis des choses en place et qu'il n'y a pas de relais entre les deux AESH... On n'a pas de suivi des enfants.

– Il y a beaucoup de collègues qui ne peuvent pas se mettre en grève parce que les enseignants leur font porter une espèce de culpabilité. Que si elles ne venaient pas, l'enfant ne pourrait pas suivre ses cours. C'est un peu le même chantage que les soignants, sauf qu'on n'a pas le même salaire.

C'est quoi le PIAL ? Ça existe depuis toujours ?

– PIAL, c'est le « pôle inclusif d'accompagnement localisé ». C'est des éta-

blissements qui gèrent ce dispositif, avec des coordinateurs qui vont gérer les équipes AESH sur certaines circonscriptions : nos emplois du temps, notre « dispatchment » dans la circonscription. Ça a été construit depuis trois ans et mis en place à la rentrée 2020. Entre l'école, l'Éducation nationale, le PIAL, on s'y retrouve pas. Et les enfants non plus !

– Avec le PIAL, on est devenues malheureusement l'ombre du fond de la classe. C'est-à-dire qu'on est [chacune] là, assise sur une chaise à essayer de voir comment on peut s'occuper de deux, trois, quatre élèves avec des pathologies différentes... Non au PIAL ! Un accompagnement, c'est individualisé. Même deux élèves autistes peuvent avoir des troubles très différents.

C'est la troisième journée d'action. Comment les deux premières journées ont-elles été reçues par le ministère ?

– C'est une goutte d'eau dans l'océan. On n'est toujours pas considérées, et c'est même de pire en pire : on nous mutualise. Nous, quand on a commencé, un enfant avait douze à quatorze heures [de suivi en classe avec une AESH], mais avec la mutualisation il n'y a plus que huit heures par enfant. Et quand ils sont deux dans la même classe, on est à douze heures [simultanément pour les deux élèves] ; [avec] trois, on tombe à quinze heures, donc ils n'ont plus les heures nécessaires. On nous balance d'école en école. C'est un métier, soit vous l'aimez, soit vous ne l'aimez pas.

Mantes-la-Jolie, octobre 2021



Sachons garder l'enfant qui est en nous ! Soyons indomptables !

« La meilleure façon de se battre contre les prisons, c'est de se battre contre l'enfermement extérieur. »

Jacques Fasel (1)

En mars 2020, une nouvelle réforme par voie d'ordonnance est venue aggraver le texte fondateur de la justice des mineurs : l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance en danger et l'enfance délinquante.

L'ordonnance de 1945 est censée protéger les mineurs en privilégiant les réponses d'accompagnement, d'éducation, de prévention – il a fallu attendre 1977 pour que les bagnes pour enfants, les maisons de correction ferment. Depuis sa promulgation, elle est systématiquement remise en cause et a subi 38 modifications – abaissant l'âge de la responsabilité pénale, accélérant les procédures, remettant en question l'excuse de la minorité, augmentant la durée de la garde à vue, optant toujours plus au cours du temps pour les réponses répressives...

Ces réformes successives ont augmenté le nombre d'enfants incarcérés depuis une vingtaine d'années. Actuellement, 894 adolescents sont incarcérés en prison, auxquels s'ajoutent les 1 350 jeunes placés en centres éducatifs fermés, ceux placés en psychiatrie, les enfants étrangers enfermés en centres de rétention administrative (CRA) : en 2018, ils étaient 208 en métropole, 1 221 à Mayotte, auxquels s'ajoutent les 339 mineurs non accompagnés (MNA) enfermés pour un soupçon de majorité. Le gouvernement souhaite encore renforcer la justice des mineurs, pour la rendre encore plus répressive qu'elle ne l'est afin de tuer dès le plus jeune âge toute velléité de critique, de subversion, de révolte.

Une politique coercitive depuis des décennies

Cette tendance ne date pas d'hier : déjà en 1997 l'Etat, pour établir ses politiques publiques, organise le colloque de Villepinte pour « Des villes sûres pour des citoyens libres ». La gauche plurielle, alors aux manettes, ne s'appuie plus uniquement sur les délits ni sur des faits précis pour jauger l'insécurité, mais également sur le sentiment d'insécurité

qu'elle participe grandement à alimenter à coups de faits divers, d'infos, de reportages, de statistiques, de rapports, de politiques libérales... Les jeunes deviennent des « sauvages » objets de tous les fantasmes.

Des comportements spécifiques aux mineurs sont pénalisés. Ainsi, en 1998, les violences commises aux abords d'un établissement scolaire, dans les gares et les moyens de transport collectif sont des circonstances aggravantes. Par la suite, la loi renforce la protection des personnes chargées d'une mission de service public et pénalise le stationnement dans les halls d'immeuble. De la même manière que les flics peuvent entrer dans l'enceinte d'un établissement scolaire et venir interpellé un élève jusque dans sa classe, les enseignants sont protégés, au même titre que les représentants de l'ordre. En 2021, même les gardiens d'immeuble peuvent mettre des amendes.

La prévention ne sert plus à agir en amont de la prison en réajustant les inégalités, en donnant des moyens à la construction de logements sociaux, à la santé, à l'éducatif, à la culture populaire, aux revenus. L'Etat détruit consciencieusement les services publics, le peu de protections acquises grâce aux luttes – préférant investir dans l'isolement, le contrôle, le fichage, la répression, l'enfermement. Ainsi les polices municipales, les caméras de surveillance, la construction de centres éducatifs fermés sont largement dotés. La prévention sert désormais avant tout à détecter les actes répréhensibles avant qu'ils ne se produisent, et les comportements « antisociaux » dès la maternelle. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France, soit près de 3 millions d'enfants sont en situation de pauvreté selon l'Unicef.

Depuis 2002, le traitement pénal des mineurs se rapproche de celui des majeurs ; un renversement des valeurs intervient ; l'enfant devient responsable de ses actes juridiquement dès l'âge de 10 ans avec suivi et mesures coercitives, *emprisonnable* à partir de 13 ans, et considéré de plus en plus comme un adulte à partir de 16 ans. Six prisons pour enfermer des enfants sont construites, les établissements pour mineurs (EPM). Elles viennent renforcer les 47 quartiers mineurs (QM) implantés au sein des prisons pour adultes (75 % des détenus adolescents sont enfermés dans ce qui peut être un étage entier ou quelques cellules).



C'est en 2002 que les CEF (centres éducatifs fermés) font leur apparition. C'est un dispositif coûteux et décrié dès sa création. Un chantage à la prison présenté comme son alternative : les CEF permettent en fait d'enfermer des mineurs qui ne l'auraient pas été sans l'existence de ces structures. D'autant que le développement de ces dernières s'est fait au détriment d'autres types de prise en charge plus ouverts. Bien que la délinquance juvénile n'ait pas augmenté, le gouvernement Macron poursuit cette expérience désastreuse en projetant la construction de 20 nouveaux CEF en 2021 en plus des 52 déjà en activité, pour un budget de 17 millions.

Individualisation oblige ; il n'existerait plus de causes politiques, économiques, sociales à la délinquance. Les parents sont donc désignés responsables et complices du comportement de leurs enfants dans la société. Ainsi, les allocations, pourtant vitales pour les familles concernées, peuvent leur être supprimées. A Nice, le maire a expulsé de son HLM la famille d'un jeune délinquant pourtant majeur !

L'enfermement n'est jamais la solution

Plus l'emprisonnement intervient jeune, plus il est destructeur irrémédiablement. Bien trop de jeunes ayant connu les maisons de correction, les prisons pour mineurs se retrouvent dans les centrales pour longues peines. Le taux de recondamnations qui devrait être la démonstration de l'inefficacité de la prison devient pour le pouvoir le signe qu'il ne frappe pas assez fort, qu'il est laxiste ; 70 % des mineurs retournent en détention dans les cinq ans après leur sortie, taux plus élevé encore que chez les majeurs (63 %). La nouvelle réforme de 2020 détruit la primauté de la mesure éducative pour privilégier la réponse répressive ; la culpabilité du mineur délinquant sera

1. Jacques Fasel : braqueur suisse de la fin des années 70. Il purge treize ans de prison et s'évade à plusieurs reprises. Fasel n'a jamais été riche et n'en a jamais rêvé.

jugée avant l'évaluation de sa situation et la mise en place d'une prise en charge éducative.

Méfions-nous des mots ; quand les possédants parlent à grand renfort de communication et d'oxymores, c'est pour faire exactement l'inverse de ce qu'ils disent ; là où ils disent PSE, plan de sauvegarde de l'emploi, ils licencient. Là où ils assouplissent la carte scolaire pour « favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale », ils ségrèguent socialement, regroupent les plus démunis. Les jeunes ne doivent pas se mélanger plus que leurs aînés, ni dans les écoles ni dans la rue, pas plus que dans les villes ou lors de leurs activités.

Pour contrôler une population dès le plus jeune âge, l'école a une longue tradition de formatage derrière elle ; elle sait que la meilleure façon d'avoir des adultes soumis, c'est de les modeler dès le plus jeune âge. Les instituteurs et professeurs sont convoqués pour participer à ce grand dépistage des déviances, propos litigieux, comportements incivils ; des bases informatiques sont créées pour repérer, répertorier, mettre en statistiques tous les enfants qui ne veulent plus être à genoux. Peu de professionnels ont saisi le chan-

gement de fonction qui les assimile encore plus précisément à des auxiliaires de police.

Paradoxalement, plus les jeunes sont estimés responsables de leurs actes juridiquement, plus ils sont jugés comme les adultes et plus ils restent irresponsables politiquement ! A l'école, il n'y a pas d'espace d'affichage pour une libre d'expression politique, pas de local autogéré où il est possible de se réunir, s'organiser, participer à l'élaboration des contenus et à l'organisation de l'école, d'occuper son lieu d'éducation, de manifester ses oppositions... La politique n'a pas droit de cité, sauf quand elle accompagne l'idéologie dominante dûment cadrée par l'autorité et dispensée par ses fonctionnaires disciplinés.

Tous ces dispositifs mis en place depuis des décennies fonctionnent et se sont banalisés. Ils se sont désormais incrustés dans les pratiques quotidiennes et sont très peu questionnés ; raison de plus pour tout chambouler et cesser d'en rester à l'aménagement de cette institution qui reproduit l'ordre social, formate les individus, empêche toute vie collective. La sécurité devient la première des libertés ! Elle consiste à piétiner la jeunesse parée de son énergie créative, baillonner sa soif

de transformations, étouffer sa capacité de remise en question pour que rien ne soit bouleversé, et maquiller la vie en peur. La mobilisation pour défendre la république se doit d'être générale, tous les corps de métier sont réquisitionnés ; la jeunesse est épluchée, disséquée par des spécialistes en tout genre. Il est décidé de la repérer, de la contrôler, de la museler, de l'enfermer pour le plus grand bien de tous, pour que le changement se fasse dans la continuité.

La prison est l'aboutissement d'une longue série de mépris, d'exclusions, d'humiliations, de dépossession qui commencent dès la naissance... Bien que les institutions décrivent la jeunesse comme amorphe et lobotomisée par les écrans, elle s'exprime. Mais dès qu'elle manifeste, elle est violemment réprimée et ramenée à sa place de sujet immature, et elle reste souvent trop seule face à une police surarmée et à une justice impitoyable. Gazée, éborgnée, humiliée, mise à genoux, elle continue de se révolter malgré tout.

Nadia M.

Vous pouvez sur le même sujet écouter l'émission du 9 décembre 2020, <https://actualitedesluttes.info/>

A quoi sert l'antiterrorisme ?

Point de vue

Dans le numéro précédent de *Courant Alternatif*, j'avais annoncé une analyse plus approfondie sur la question de l'utilisation de l'antiterrorisme contre des militants. Ce sera plutôt quelques réflexions et questionnements à la lumière d'arrestations récentes (8 décembre en divers lieux, 15 juin en Limousin)¹ pour ouvrir un débat.

Tout d'abord, il est difficile de globaliser la question car les faits ou les écrits qui peuvent être qualifiés de terroristes par la police et la justice sont très divers². Il peut y avoir des passages à l'acte contre des personnes ; actuellement ce sont principalement des faits commis par des militants d'extrême droite religieuse - islamistes et parfois intégristes d'autres religions - et de l'extrême-droite raciste et xénophobe. Mais cette

qualification peut s'appliquer aussi à des actions contre des biens matériels, des sabotages, des discours et des écrits, des supposées préparations d'actions... Il n'est pas dans mon intention de défendre les premiers, évidemment, mais pas non plus de donner carte blanche à l'Etat pour les moyens qu'il utilise pour les combattre. En effet les moyens développés par l'Etat pour contrer ces formes de terrorisme vont lui servir à bien d'autres fins.

A terroriser les terroristes avérés ou supposés

La législation antiterroriste est un ensemble de lois dérogatoires à la loi commune. Les moyens utilisés, en nombre de forces policières et militaires lors des actions, en équipement et armement de ces forces, sont vraiment faits pour terroriser. On pourrait se dire, surtout lorsqu'on nous rappelle des drames passés tous les jours dans les médias, qu'il faut bien terroriser les terroristes puisqu'ils ne com-

prennent que la violence. Ça évite surtout de se poser la question de ce qui les a amenés à devenir terroristes : le fanatisme bien sûr, mais aussi les conditions de vie, la misère, la colonisation, la dictature et l'impossibilité d'action politique « normale », les guerres...

Ce qui est dramatique, c'est aussi que des personnes simplement supposées terroristes ont reçu le même traitement. Etre arrêté-e à 6h du matin par des policiers et gendarmes et des forces spéciales³ lourdement armés qui vous menotent, vous déclarent que vous êtes soupçonné-e d'avoir « porté atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » ou de « projet d'action violente » visant à « déstabiliser les institutions et la démocratie », que vous faites partie d'une « bande organisée » ou d'une « association de malfaiteurs »,

voir son lieu de vie fouillé pendant plusieurs heures, certains de ses biens (ordinateur, téléphone, agenda, revues) saisis, passer plusieurs jours en garde à vue avec de multiples interrogatoires, que l'on ait commis des faits mineurs ou qu'on n'y soit pour rien, c'est extrêmement traumatisant. Je tiens à souligner que

la majorité des personnes soumises à ces traitements ont été relâchées sans inculpation mais aussi sans excuses, sans restitution du matériel, ni réparation des dégâts causés.

Pour les quelques personnes finalement mises en cause, la suite peut prendre différentes formes, de la mise en liberté avec un contrôle judiciaire assez lourd, jusqu'au maintien en détention et à l'isolement (encore aujourd'hui pour un inculpé du 8 décembre). Elles aussi ont vécu tout ce que j'ai décrit plus haut, mais s'y ajoutent l'angoisse de l'attente de l'avancée des enquêtes, de l'attente d'un procès, du maintien d'une surveillance constante⁴, de la nécessité de se défendre, des peines encourues...



A terroriser les militants et leurs proches

Un des points communs aux deux opérations policières du 8/12 et du 15/06, c'est qu'en plus des personnes principalement visées, elles ont visé un large spectre d'amis, des simples relations, de membres de la famille. Si ils et elles peuvent parfois avoir été placés en garde à vue (conjoint-es en particulier), le plus souvent ils et elles ont subi perquisitions et interrogatoires dans un commissariat ou une gendarmerie. Là, la violence est surtout psychologique : se voir reprocher son amitié avec une personne soupçonnée de terrorisme, de partager certaines lectures, certaines activités communes. Etre en fin de compte sommé-e de se déclarer solidaire (donc complice éventuel-e) ou de désapprouver des actes dont on n'a pas connaissance est très dur à vivre.

Ces perquisitions et interrogatoires peuvent être concomitants à l'opération policière principale ou se dérouler des semaines ou des mois plus tard (les enquêtes judiciaires sont encore en cours). Le juge d'instruction chargé de l'affaire du 8/12 a délivré encore pendant l'été des commissions rogatoires pour que la DGSI interroge des proches des inculpés. En raison de la teneur de ces interrogatoires, des personnes concernées ont décidé collectivement de refuser d'y participer, et écrit au juge une lettre très éclairante motivant leur refus.⁵

L'effet engendré chez certaines personnes peut être paralysant : savoir comment son matériel (ordinateurs, téléphones) a été écouté avant d'être saisi peut amener à ne plus oser communiquer, sur l'affaire en cause en tout cas, mais aussi sur toute activité militante. Le plus souvent les proches des inculpés sont assez solides pour participer à l'organisation de la solidarité, mais on peut penser que des personnes plus éloignées⁶ ou moins expérimentées pourraient choisir une rupture complète.

A ficher et stigmatiser les militants

Dans toutes ces affaires, comme dans d'autres catégories⁷, l'un des rôles des forces de police est de ficher les militants, de mettre à jour les données, de découvrir des liens entre des personnes, de tenter de comprendre les idées et les buts des différents groupes. Evidemment, des unités de police et de gendarmerie « ordinaire » font déjà cela. L'utilisation du thème antiterroriste permet à la fois de s'affranchir de toutes les règles protégeant un peu la vie privée des personnes⁸ et d'utiliser des moyens techniques perfectionnés

pour siphonner des renseignements.

Les proches des inculpés du 8/12, relèvent que « Le contenu même des interrogatoires, portant davantage sur les opinions et activités politiques des personnes auditionnées et leur avis sur la politique actuelle du gouvernement, est complètement hors de propos dans le cadre d'une enquête pénale et amène à penser que la DGSI est en réalité une police politique, plus qu'un service d'enquête pénale. ». En Limousin aussi, les enquêteurs se sont intéressés aux opinions des personnes interpellées en particulier à travers leurs lectures et leurs engagements associatifs (chorale, cercle de débats, média utilisés et même groupement forestier¹⁰...)

La stigmatisation s'appuie beaucoup sur les média (presse quotidienne, télévision) qui relaient les informations policières, bafouent la présomption d'innocence, qualifient les faits de terroristes, disqualifient les personnes en raison de leur mode de vie (les présentant comme isolées, marginales) ou leurs engagements (ultra-gauche, anarcho-autonomes). Dans le cas du Limousin, ils rappellent que les faits à l'origine de l'enquête ont privé une partie de la population de télévision pendant plusieurs jours. En bref, il s'agit d'une entreprise de démolition médiatique afin que les personnes mises en cause n'aient pas de soutien.

A justifier le flicage de la population

Non seulement les équipes policières disposent, avec la bénédiction de la justice, de moyens techniques importants¹¹ pour surveiller les personnes suspectes, mais les média expliquent que c'est grâce à tous ces moyens mis en œuvre que les personnes ont pu être repérées et arrêtées.

Ils oublient de signaler que ces moyens de surveillance violent la vie privée de personnes dont la plupart sont mises hors de cause. Ils oublient de signaler que faire un courrier pour signifier son refus de se voir imposer un « compteur communicant » ne devrait pas entraîner une communication de son nom et ses coordonnées à la police. Ils oublient que donner plus de moyens à la police c'est aller vers une société totalitaire.

De même, la presse évoque le coût prétendu des destructions subies par TDF ou Enedis pour justifier encore que les prétendus terroristes aient été traqués et arrêtés. Par contre, elle ne mentionne pas le coût exorbitant des moyens humains et matériels utilisés à ces fins.



A justifier l'existence de forces antiterroristes

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 avait entraîné la suppression des lois d'exception (en particulier la suppression de la cour de sûreté de l'Etat) ... Pas pour longtemps. Une vague d'attentats en 1986 entraîne une première loi antiterroriste qui sera complétée et aggravée en 1996, 2006, 2011, 2015, 2016, 2017, 2021. Admirez la remarquable accélération sous Hollande. La SDAT est l'héritière de la 6e division de la Direction centrale de la police judiciaire créée en 1986. La DGSI a été créée en 2008.

A chaque fois, c'est plus de moyens pour la police et la justice, moins de libertés pour les personnes. Face à ces cadeaux en termes de moyens, les personnels engagés dans ces organismes ont tout intérêt à être efficaces, sortir régulièrement de nouvelles affaires spectaculaires pour prouver qu'on a toujours besoin d'eux. Ce n'est pas particulier à la police ; toute institution a tendance à s'autojustifier et se reproduire. Seulement, dans le cas qui nous préoccupe, lorsqu'il n'y a plus sous la main de vrais terroristes causant des victimes, il faut pour ces institutions s'attaquer à des suspects d'actes de moindre importance afin de justifier leur existence et les budgets qui leur sont alloués.

Comment s'en défendre ?

En conclusion, que faut-il pour se défendre contre l'antiterrorisme ? Pour moi il est nécessaire de prendre le contre-pied de tout ce qui a été évoqué ci-dessus :

Rester solidaires des personnes mises en cause, rompre leur isolement et les aider à organiser leur défense.

Ne pas céder à la panique, continuer à militer pour les diverses causes que l'on défend et dénoncer publiquement les pressions dont on peut faire l'objet.

Dénoncer les fichages et les pratiques politico-policières ainsi que les média qui d'en font les complices.

Dénoncer la société de surveillance

et les moyens techniques qui y contribuent¹², dont les compteurs communicants, la 5G.

Dénoncer les lois d'exception, les polices qui les mettent en œuvre et toute atteinte aux droits des personnes.

Ne nous laissons pas anti-terroriser !

Un membre du comité 15 juin
Limousin
Le 23/10/2021

1. C'est volontairement que je ne préciserai pas systématiquement dans l'article qui suit à quelle « affaire » se rapportent les faits cités. Le fond est le même.

2. Un article sur Wikipédia relève que la définition française du terrorisme est beaucoup plus large que celles en usage dans la plupart des pays démocratiques. D'ailleurs 1/3 des interpellations de terroristes de l'Union Européenne ont lieu en France.

3. DGSI -Direction Générale de la Sécurité Intérieure, SDAT Sous-Direction Anti-Terroriste.

4. Jusqu'à croiser des uniformes lors de ses randonnées en forêt !

5. <https://soutienauxinculpésdu8decembre.noblogs.org/post/2021/09/08/lettre-ouverte-au-juge-dinstruction-jean-marc-herbaut/>

6. La police construit des « associations de malfaiteurs » comprenant parfois des personnes qui ne se connaissent pas.

7. La répression contre des mouvements sociaux (GJ) des luttes locales (NDDL, Bure), ou certaines des mosquées prétendues islamistes peuvent être rapprochés de ces cas.

8. En Limousin, Enedis a fourni aux enquêteurs la liste de toutes les personnes leur ayant signifié un refus du compteur Linky.

9. Par exemple les keyloggers permettant d'enregistrer tout ce que vous frappez sur votre ordinateur.

10. Un groupement forestier est une association de personnes dans le but d'acheter une ou des parcelles de forêt afin de les gérer de manière respectueuse, activité considérée aujourd'hui par nos gouvernants comme dangereusement subversive.

11. Enregistrement des conversations téléphoniques fixes et mobiles, enregistrements de conversations par micros directionnels à longue portée, keyloggers, photos « volées », prélèvements d'ADN sans l'accord des personnes, balises de suivi des véhicules, etc...

12. Essayer d'utiliser des moyens de communication mieux sécurisés est une possibilité, mais sans garantie d'efficacité face aux moyens policiers.



Le délire sécuritaire de la macronie !

Après la loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » du 25 mai 2021 et celle « relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement » du 30 juillet, le projet de loi « relatif à la responsabilité pénale et la sécurité intérieure » est le troisième grand texte sécuritaire de cette seule année 2021.

Ce texte est un véritable fourre-tout :

Plusieurs articles visent tout d'abord à limiter la possibilité de reconnaître l'irresponsabilité pénale de l'auteur d'un crime en punissant « l'intoxication volontaire » par des produits psychotropes ayant conduit à l'abolition du discernement. Comme de coutume, ce type de mesure est censé répondre à l'« affaire Sarah Halimi ». Cette affaire judiciaire a pour origine le meurtre antisémite d'une juive à Paris en avril 2017. En décembre 2019, l'auteur des faits a été jugé pénalement irresponsable par la cour d'appel de Paris. Un autre volet de ce projet de loi vise à répondre aux demandes des syndicats de policiers en punissant de lourdes peines de prison les violences contre les forces de l'ordre ou des membres de leur famille ainsi que les refus d'obtempérer.

Plusieurs autres dispositions sont en fait des versions corrigées, ou soi-disant, de mesures initialement prévues par la loi « sécurité globale » du mois de mai dernier, mais ayant été censurées lors du passage de ce texte devant le Conseil constitutionnel. C'est le cas pour la possibilité de placer sous vidéosurveillance les personnes gardées à vue et présentant un risque particulier, d'évasion ou de suicide par exemple.

Le projet de loi remet également sur la table la question sensible de l'usage des drones par les forces de l'ordre. Ces engins sont en effet utilisés par la police depuis quelques années déjà hors de tout cadre légal (voir la brève spécifique sur ce sujet au-dessous de celle-ci).

Ce projet de loi comporte aussi d'autres mesures, comme celle autorisant les policiers à utiliser la force pour récolter les empreintes digitales d'une personne, celle instituant une amende forfaitaire pour le vol à l'étalage et celle permettant de confisquer les véhicules utilisés lors de rodéos urbains. Notons enfin la montée en puissance de la réserve civile de la police, c'est-à-dire de la milice des « citoyens volontaires ».

Ce projet de loi a été adopté à l'Assemblée nationale le 23 septembre par 6 % des élus ! Il va passer devant le Sénat avant d'être définitivement adopté par le Parlement.

Ce ne sera pas la dernière loi de ce quinquennat. En effet, diverses mesures sécuritaires sont déjà annoncées pour la future loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (Lopsi) qui doit être présentée en Conseil des ministres début 2022.

Source : mediapart.fr

Les drones reviennent... par la fenêtre

Dans le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et la sécurité intérieure, les drones font leur retour ! Leur utilisation par la police a déjà été rejetée à quatre reprises. Une première fois par le Conseil d'Etat en mai 2020, mais la police a continué de les utiliser dans les manifs parisiennes. La Quadrature du Net, qui mène depuis le début cette bagarre juridique, a attaqué de nouveau en octobre 2020 devant le Conseil d'Etat, qui a confirmé son interdiction en décembre 2020. Puis, en janvier 2021, la CNIL sanctionnait le ministre de l'Intérieur et l'obligeait à cesser tout vol de drone sur l'ensemble du territoire. L'Etat est alors revenu à la charge en réintroduisant l'utilisation des drones dans la loi de « sécurité globale ». En mai 2021, le Conseil constitutionnel censurait ce 4e essai de l'Etat.

Nous en sommes donc au 5e essai, et bien évidemment la Quadrature du Net va de nouveau se mobiliser au niveau juridique.

Mais le niveau juridique ne suffit pas, et la Quadrature du Net l'a très bien compris. « Toutefois, même si le Conseil constitutionnel pouvait une fois de plus se dresser en rempart de circonstance contre les drones, il nous

semble imprudent de ne pas aller chercher des protections plus certaines et pérennes ailleurs. Nous l'avons vu, nos victoires sont encore plus puissantes quand elles se réalisent à la fois devant les tribunaux et dans la rue. Sur le long terme, pour remporter au-delà de quelques batailles, il nous faudra encore multiplier nos voies d'action – ne pas nous arrêter aux stratégies juridiques, mais gagner aussi le monde des idées et de l'imaginaire. D'abord, il nous faudra regarder comme formant un tout nos diverses luttes contre la dystopie technologique annoncée par nos gouvernants : reconnaissance faciale, drones, passe sanitaire, safe city, analyse comportementale, automatisation et déshumanisation des rapports sociaux... » (extrait d'un texte de la Quadrature du Net publié le 14 septembre).

Cet acharnement de l'Etat s'explique aussi par son investissement dans cette technologie. En juillet 2019, la police nationale comptait 30 drones et 23 pilotes. Un an plus tard, ces chiffres ont été multipliés par 7 : 235 drones et 146 pilotes. En avril 2020, un appel d'offres prévoyait l'acquisition de 650 drones de plus...

Source : laquadrature.net

La CNIL dresse un bilan accablant de

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a constaté de nombreuses infractions à la législation dans la gestion du FAED, le fichier centralisant les empreintes digitales collectées par les forces de l'ordre, et enjoint le ministère de l'Intérieur de se mettre en conformité.

Ce fichier est mal tenu, mal sécurisé, contenant illégalement des données censées avoir été effacées, et ne respectant donc pas la législation sur la durée de leur conservation...

« En décembre 2018, le fichier contenait près de 6,3 millions d'empreintes digitales et palmaires de

personnes identifiées en tant que mises en cause pour crimes et/ou délits, ainsi que 240 000 traces non identifiées. »

Lors de leurs investigations, les enquêteurs de la CNIL ont tout d'abord constaté que des informations supplémentaires, non prévues par les textes, avaient été ajoutées au fichier, comme « le nom de la victime ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule ».

Ils ont également découvert l'existence d'un « fichier manuel » datant d'avant l'informatisation du FAED et comprenant au moins sept millions de fiches au format papier. Ce fichier est censé n'être plus ali-

Brother



Tests antigéniques : les données personnelles de 700 000 patients en fuite pendant des mois

Mediapart a découvert une base de données contenant 700 000 résultats de tests Covid, accompagnés des données personnelles des patients.

Ces informations sensibles et confidentielles sont restées en libre accès durant plusieurs mois, à cause d'une faille de sécurité sur la plateforme Francetest. Cette plateforme transfère les données depuis les pharmacies vers le portail national SI-DEP, lui-même répertoriant les résultats positifs et négatifs des tests.

Le système d'information de dépistage SI-DEP a été mis en place le 13 mai 2020 par le gouvernement, afin d'enregistrer systématiquement les résultats de tests Covid-19. Les pharmacies sont dans l'obligation de renseigner chaque résultat, positif ou négatif, sur cette plateforme.

Avant chaque test, le patient remplit un formulaire de renseignement. Les données communiquées et le résultat du test sont ensuite entrés sur le SI-DEP par le pharmacien qui se connecte avec sa carte de professionnel de santé (CPS).

Le but de Francetest, entreprise fondée en janvier 2021, était d'offrir un service simplifiant le transfert des résultats des tests vers le fichier SI-DEP. Les pharmaciens n'avaient qu'à payer 1 euro par transmission pour se défaire de ce la-beur fastidieux.

Malheureusement, cette plateforme était manifestement mal sécurisée. N'importe qui pouvait accéder aux données de tous les patients testés : résultat du test, nom, prénom, sexe, âge, date de naissance, numéro de sécurité sociale, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale...

Suite à la publication de l'enquête de Mediapart le 31 août 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a saisi la CNIL pour mener sa propre investigation. L'entreprise Francetest risque une amende pour infraction du RGPD (Règlement général pour la protection des données).

Dans un premier temps, les journalistes ont prévenu l'éditeur du logiciel de ce défaut de sécurité. Immédiatement, dans la nuit du 27 au 28 août, le site hébergeant la base de données Francetest a été rendu inaccessible. L'entreprise assure aussi avoir modifié les identifiants permettant d'accéder aux résultats médicaux.

De son propre aveu, l'entrepreneur a été dépassé par la demande...

Source : mediapart.fr

la tenue du fichier de police FAED

menté depuis 2017, et le ministère de l'Intérieur s'est engagé auprès de la CNIL à finaliser sa « destruction complète (...) dans les quatre ans à venir ». Pourquoi quatre ans ? En fait, le gouvernement entend ne détruire que les fiches qui, de toute manière, auraient dû être détruites en raison de leur ancienneté, soit seulement « 430 000 fiches datées de 1962 à 1996 », et il souhaite numériser les autres pour les intégrer au FAED. La CNIL, de son côté, estime que l'absence de base légale de ce fichier manuel doit conduire à la destruction de l'ensemble des fiches. Devinez qui va gagner dans ce conflit ?

A la création de ce fichier de police, la durée de conservation des données avait été fixée à vingt-cinq ans, mais depuis un décret cette durée a été ramenée en 2017 à quinze ans pour les personnes majeures et à dix ans pour les personnes mineures. Comme nous pouvions nous en douter, le ministère n'a jamais appliqué ce décret. Quant à l'effacement de la fiche des personnes relaxées ou acquittées par un tribunal, c'est très rare qu'il se fasse alors que c'est soi-disant automatique. Là, ce serait la justice qui ne ferait pas son travail !? A suivre.

Source : mediapart.fr

Un robot policier dans les rues de Singapour

Il s'appelle « Xavier », c'est le nom d'un petit robot-flic, une machine techno-sécuritaire. Xavier est la dernière innovation dans la Cité-Etat de Singapour, chargée de réprimer les « mauvais comportements » des passants en distribuant des amendes à la pelle aux contrevenants. Doté de caméras à 360°, capable de voir dans la nuit, ce robot-policier est en contact permanent avec les agents de la ville, et peut leur communiquer en temps réel les infractions constatées. Avec sa voix synthétique, il doit aussi « sensibiliser » le public sur les comportements dits « indésirables » en diffusant des messages préenregistrés.

La France a signé un partenariat avec l'agence qui a développé ce robot autonome

chargé de surveiller et punir les habitants. La France est le seul pays partenaire de Singapour en matière de techno-sécurité. Le ministère de l'Intérieur, très sensible au développement des technologies de reconnaissance faciale, suit de près la situation singapourienne et ses stratégies à l'œuvre en matière de surveillance.

Notons qu'à Singapour cette nouvelle arme vient s'ajouter à la liste déjà bien fournie des technologies de surveillance présentes sur l'île. Les dispositifs y sont nombreux : plus de 90 000 caméras policières et des logiciels de reconnaissance faciale cachés dans les lampadaires peuvent traquer et identifier n'importe quel résident au sein d'une foule.

Source : Nantes Révoltée

Protonmail a livré à la police des informations sur des militants climat

Fondé en 2013, Protonmail se présente comme « le plus grand service de messagerie sécurisée au monde ». Le site a connu un essor rapide et compte désormais plus de 20 millions d'utilisateurs. En open source et automatiquement chiffré de bout en bout, Protonmail est particulièrement apprécié par les militants. Il propose un haut degré de confidentialité et reste, contrairement à d'autres techniques, très facilement utilisable. Son slogan : « La sécurité sans les tracas ».

Cette société suisse a récemment reçu une requête d'Europol, fleuron de la coopération européenne contre le terrorisme et le crime international, pour identifier des militants écologistes de Youth For Climate utilisant une adresse mail Proton dans le cadre de leurs actions politiques contre la gentrification à Paris.

Proton a répondu favorablement, comme l'y oblige la loi suisse, en livrant l'IP et le type d'appareil utilisés

par les militants, conduisant ainsi à leur arrestation.

Au départ, il s'agit d'une enquête de la police française visant ces militants pour leurs actions politiques dans le quartier Sainte-Marthe à Paris et l'occupation d'un bâtiment vide pour dénoncer la spéculation et la gentrification responsables de la flambée des prix de l'immobilier.

Pour les militants de Youth For Climate, cette procédure prouve l'« acharnement » de la police : « Ça en dit long sur la manière dont ils nous perçoivent et essaient de nous faire taire. Ils nous considèrent comme des terroristes ou des criminels. » A la suite de cette réquisition, des perquisitions ont eu lieu, et sept militants ont été poursuivis pour violation de domicile. Leur procès aura lieu en février 2022.

Face à l'arsenal policier et au renforcement de la répression, nous devons désapprendre à nous croire en sécurité sur Internet même si nous pensons avoir de bons outils.

Source : reporterre.net

Big Brother

Solidarité avec Boris

Nous publions des extraits d'informations des camarades ou proches de Boris parues dans Indymédia Lille.

Boris hospitalisé, son procès suspendu.

Boris est en taule depuis le 22 septembre 2020, pour avoir incendié deux antennes-relais dans le Jura le 10 avril 2020. Il a été condamné le 19 mai 2021 à une peine de 4 ans de prison, dont deux avec sursis, et une amende d'une centaine de milliers d'euros. Le tribunal a tenu un procès à huis clos malgré l'absence et la demande de report de son avocat. Sous prétexte de mesures sanitaires, seuls deux membres de sa famille furent autorisés à l'audience, tandis qu'amis et compagnons étaient bloqués à l'entrée du tribunal.

Dans une lettre écrite en juin depuis la taule, Boris revient sur son geste et ses motivations tournés contre les outils de contrôle ainsi que les conséquences dévastatrices pour le vivant de l'extraction des matériaux nécessaires à la construction de ces technologies. Il y qualifie de dystopique la société de surveillance, de distanciation et d'exploitation que nous impose le capitalisme et l'État.

Suite à un incendie dans sa cellule,

Le samedi 7 août 2021 au matin, Boris est plongé dans un coma artificiel au service des grands brûlés du Grand

Est à Metz. Son pronostic vital est engagé, ses voies respiratoires étant hautement intoxiquées par la fumée et la suie. Dès que son état de santé le permettra, une première opération de greffe de peau sera effectuée. Il est aujourd'hui pour nous difficile de comprendre les événements. Boris était jusqu'à récemment dans l'incapacité de s'exprimer, et de toute évidence, nous n'aurons accès de la part des matons et de l'administration, qu'à des récits visant à les décharger de toute responsabilité.

Depuis début octobre, Boris n'est plus sous sédation, cela signifie qu'il sort progressivement du coma artificiel. Son parcours de soin comme celui face à la justice risque d'être encore long. Il lui appartient désormais de donner ou non de ses nouvelles.⁽¹⁾

Quelles que soient les circonstances de cet incendie, la seule certitude est que l'administration pénitentiaire, la justice, leurs larbins et leur monde sont responsables.

Il est clair que dans le monde carcéral, ces « accidents » relèvent de la violence étatique. Cette situation est la conséquence de la torture institutionnalisée. Là où les corps sont enfermés et leurs mouvements épiés scrupuleusement, les feux de cellules sont parfois le dernier moyen de crier son insubordination ou sa détresse. Nous pointons du doigt la récurrence de ces incidents qui tournent régulièrement au drame, au gré de la vitesse d'intervention de la matonnerie. De Villepinte

en juin 2020 à La Santé en octobre de la même année en passant par Lille-Sequedin en juillet dernier, l'incendie de la cellule de Boris n'est pas un cas isolé.

Le procès prévu le 20 septembre,

qui devait porter sur l'appel de la condamnation de Boris à 4 ans de prison dont 2 fermes, n'a pu avoir lieu en raison de son état de santé toujours critique. Les juges ont décidé de le « remettre en liberté » sans contrôle judiciaire, et de reporter son procès *sine die*.

Si l'on ne peut que se réjouir dans l'immédiat qu'il ne soit plus sous la main de l'administration pénitentiaire, il n'en a malheureusement pas fini avec la justice, vu que la fin de sa peine [jusque-là purgée en préventive] comme son procès en appel ne sont que suspendus.

Les mots et les actes qui se multiplient en solidarité avec Boris font exister le désir de vivre hors de toute autorité.

Il nous paraît nécessaire d'étendre le plus loin et le plus profond possible la portée de la pensée de Boris et du geste qui l'a amené en prison. Avec la même solidarité qu'il a porté en attaquant ce désastre humain et environnemental. Par refus de rester bloqué sur un sentiment d'impuissance face à la condition de santé et à l'incarcération de notre ami et compagnon, nous appelons à exprimer notre solidarité en s'en prenant aux veines de la domination et au monde carcéral.



1 : Boris n'a plus besoin d'argent pour cantiner depuis son hospitalisation. Il est possible de participer aux frais de transport des personnes qui lui rendent visite à l'hôpital. Pour cela vous pouvez écrire à besakattak@ri-seup.net

LE CONTINUUM SÉCURITÉ-DÉFENSE OU L'EXPANSION SANS FIN DE LA MILITARISATION DANS NOS VIES

Depuis la fin du service militaire, les questions militaires ont relativement déserté les milieux libertaires. Est-ce à dire que l'impact du militaire à la fois sur le monde et sur nos vies a reculé ? Pas franchement.

Il est certain que la France est concurrencée par des nouveaux « entrants » dans le concert des puissances (Chine, Inde, Emirats arabes unis, Afrique du Sud, Pakistan, Turquie, etc.) et voit son influence dans le monde s'étioler. Mais elle tente de maintenir son rang à tout prix en surinvestissant le domaine militaire : interventions militaires à l'extérieur, modernisation des armes nucléaires, augmentation des exportations d'armes... D'autre part, la place du militaire s'est reconfigurée, et ce d'autant plus facilement que ce secteur a rencontré peu de résistance de la part de la société civile. Si la répression des manifestations s'est durcie ces dernières années, c'est aussi parce que le champ du militaire s'est étendu aux confins du « sécuritaire » sans que l'on se donne vraiment les moyens militants d'en limiter l'impact.

Une expression résume cette nouvelle emprise du militaire : le « continuum sécurité-défense », selon lequel il existerait une confusion entre la défense et la sécurité, entre la gestion des frontières intérieures et extérieures du territoire national. Une emprise qui n'est certes pas tellement neuve. L'ordonnance de 1959 prévoyait déjà le déploiement de l'armée en cas « de crise grave » et l'enrôlement des entreprises dans le cadre de l'effort de défense. Si une dynamique contraire a pu être observée (abolition de la conscription en 1996), elle n'a pas franchement conduit à « circonscrire » l'empreinte du militaire sur la société française. En effet, elle a eu pour effet de pousser le secteur de la défense à se professionnaliser, mais aussi à externaliser certaines de ses activités, s'ouvrir au marché de la



MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT FRANÇAIS DESTINÉS À LA TUNISIE.

sécurité. Un phénomène qui prospère sur l'idée que l'Etat ne serait pas le seul acteur légitime sur le terrain militaire et du maintien de l'ordre. « En matière de sécurité, les années 90 sont celles de la "coproduction de sécurité" ou, autrement dit, de l'association progressive des collectivités territoriales à l'exercice de certaines missions concourant à la sécurité générale de la Nation », font remarquer Guillaume Farde et Romain de Calbiac dans un ouvrage sur le sujet¹.

Elaborée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la loi de programmation militaire 2009-2014 va jusqu'à remplacer la notion de défense par celle de sécurité nationale. Ce texte donne la direction des forces de police et militaires au ministre de l'Intérieur en cas de « crise ». Un arsenal qui semble vouloir faciliter l'emploi des forces armées sur le territoire national. Enfin, le recours massif à l'état d'urgence après les attentats de 2015 a contribué à banaliser un régime d'exception : extension des perquisitions, dissolution des associations au nom du « trouble à l'ordre public », assignations à résidence... Les acteurs privés tireront également profit du contexte de la guerre contre le terrorisme. « Pour les collectivités territoriales françaises, le seul attentat de Nice, commis le 14 juillet 2016, a déclenché la réalisation de plusieurs milliers d'audits sûreté, partout sur le territoire national². » Ils surferont également sur la mobilisation des gilets

jaunes : « [Pendant la mobilisation des gilets jaunes], les propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public (ERP) se sont adjoint les services de sociétés de sécurité privée pour sécuriser leurs infrastructures et leurs personnels. Ce faisant, cet écosystème du secteur privé a tissé des liens informels avec les acteurs de la sécurité publique, allant jusqu'à créer des solidarités de fait. En amont des manifestations, les représentants des entreprises exposées à des risques de dégradations étaient sensibilisés à la philosophie des dispositifs prévus par les préfetures. » Enfin, récemment, différents projets de loi sur la sécurité intérieure prévoient l'utilisation par la police des drones, qui peuvent être considérés comme des outils militaires³, ou des caméras-piétons, qui relèvent là encore d'une politique de surveillance coordonnée⁴ dans la mesure où les images seront traitées par « un centre de commandement » et vont probablement alimenter une base de données.

Le « savoir-faire » français est bien là : la France compte avant tout sur sa force militaire pour asseoir sa politique d'influence et de coercition non seulement à travers le monde mais aussi pour « gérer » sa propre population. A cela s'ajoute une dynamique mondiale marquée par un cadre international composé de nations postcoloniales, les transformations technologiques du monde de l'armement et un essor des

1. Le Continuum de sécurité nationale. Quelles externalisations pour demain ?, Hermann, juin 2020.

2. *Ibid.*

3. Julien Lausson, « La loi sur les drones policiers a été adoptée à l'Assemblée : et maintenant ? », Numerama.com, 24 septembre 2021, <https://www.numerama.com/politique/742374-la-loi-sur-les-drones-policiers-a-ete-adoptee-a-l-assemblee-et-maintenant.html>

4. Alexandra Segond, « Caméras-piétons pour les policiers et gendarmes : cinq questions autour de ce dispositif », 5 juillet 2021, https://actu.fr/societe/cameras-pietons-pour-les-policiers-et-gendarmes-cinq-questions-autour-de-ce-dispositif_43159985.html

multinationales qui se dotent de leurs propres services de sécurité reliés aux Etats. Les filiales de celles-ci situées à l'étranger recrutent de plus en plus des ex-soldats pour assurer leur sécurité : « Total ou Orano, présents de longue date au Moyen-Orient et en Afrique, ont contribué à structurer le marché des ESSD [entreprises de services de sécurité et de défense] », observent Guillaume Farde et Romain de Calbiac, qui appartiennent ou ont eux-mêmes appartenu à Risk&Co, un acteur majeur du secteur⁵.

L'ensemble de ces facteurs conduit à changer la nature de la guerre. Elle se déroule majoritairement en ville, mettant en jeu des forces spéciales ou des petits groupes d'intervention, équipés de drones, de robots et de blindés légers. Le but est moins de conquérir un territoire que de maintenir le contrôle sur la population au moyen d'outils de surveillance (brouilleurs, système d'interception des communications, etc.), dont la France s'est fait une spécialité (ventes de technologies de surveillance à la Syrie, la Libye, l'Angola, l'Egypte...). L'hexagone est doué pour se saisir de ces transformations afin de maintenir et d'étendre sa présence militaire.

Si le mercenariat a été théoriquement interdit en 2003 sous les années Jospin – sous la pression des associations suite aux scandales de l'Angolagate, du Rwanda –, il a été remplacé par le concept fourre-tout d'ESSD qui dissimule mal sa facette militaire, au dire de Guillaume Farde et Romain de Calbiac : « Les ESSD ne distinguent pas toujours les services de sécurité de défense ni le conseil de la fourniture de services plus opérationnels (...). Cette différence d'appréhension peut conduire à des formes de militarisation des prestations de services relevant de la sécurité intérieure, lorsqu'elles sont externalisées⁶. » Les exemples abondent : sécurisation des activités de Total en proie au conflit au Yémen, Mozambique, Nigeria, par des sociétés de sécurité nommées Risk&Co ou Amarante ; armement des gardes des navires dans les zones concernées par la piraterie grâce à une réglementation de 2014, alors que ces acteurs sont parfois accusés d'attiser les conflits. Tandis que son usine a été utilisée comme base militaire et prison secrète pour enfermer des citoyens yéménites sur des bases tribales⁷, Total a invoqué « une réquisition de ce site » par les autorités du Yémen... en guise d'explication. Une affirmation qui ne tient pas la route vu que le site est occupé par un allié de la France : les Emirats arabes unis... Derrière cette phrase, il y a la volonté de défendre l'idée que les tortures et autres instrumentalisation des divisions tribales relèvent d'un problème de « sécurité intérieure ». Cela efface le processus de militarisation de la zone et l'idée

d'une emprise extérieure... Bref, on continue à faire la guerre mais on ne la déclare plus.

Dans le domaine de l'armement, le brouillage entre le militaire et le sécuritaire est lui-même patent. Le groupement des industriels de la défense n'organise-t-il pas un salon Milipol dédié au matériel de sécurité intérieure qui se tient tous les deux ans à Villepinte ? Cette adaptation du matériel militaire à des missions de maintien de l'ordre reflète une tendance lourde du marché de l'armement, notamment depuis le déclenchement des « printemps arabes » en 2011, qui a vu les industriels de l'armement s'aligner sur les demandes des régimes autoritaires du Moyen-Orient. C'est ainsi que des blindés légers français fabriqués par Arquus sont notamment utilisés dans la répression des mouvements sociaux (Chili, Sénégal, Egypte...). On ne s'étonnera pas non plus que les LBD (lanceurs de balle de défense) qui mutilent les manifestants soient considérés comme du matériel militaire... mais échappent à certains processus de contrôle associés à cette catégorie⁸. D'autres sociétés telles que NobelSport et Verney-Carron fabriquent des flash-balls et grenades pour les polices municipales... tout en les exportant à l'étranger, où elles alimentent les guerres civiles. NobelSport était responsable de la grenade qui a tué Rémi Fraisse lors de la manifestation au barrage de Sivens en octobre 2014. Parallèlement, cette société a été épinglée par l'ONU pour de multiples violations de l'embargo sur la Côte d'Ivoire⁹. De façon symptomatique, les industriels de l'armement dans le domaine terrestre (Gicat) éditent une petite brochure consacrée « à la gestion démocratique des foules », preuve que le « savoir-faire » en matière de fabrica-

tion d'armes sait lui aussi évoluer...

Ce sont les nouvelles technologies qui illustrent le mieux ce « continuum sécurité-défense ». Les nombreux cas de stress post-traumatique rencontrés par les soldats au retour de la guerre au Kosovo et en Afghanistan ont motivé des recherches sur des nano-technologies. On parle dans les milieux autorisés de « Vietnam français ». Les soldats ont été plongés dans une guerre civile, urbaine, au cours de laquelle il était difficile d'identifier l'ennemi. Un conflit marqué de surcroît par le retour des combats au corps-à-corps. Après le Kosovo, il fallait donc rechercher des solutions pour minimiser les pertes dans les rangs de l'armée française afin de « continuer à faire des guerres ailleurs. » C'est dans cet esprit que les recherches sur les nano-technologies se sont développées après 2005. Il a fallu faire appel à des ingénieurs du monde civil. Cela a permis d'accroître la place de l'électronique dans l'armement. La dangerosité d'une arme se matérialise dès lors moins par « sa capacité de feu » que par sa furtivité, sa capacité à surprendre l'adversaire, à le surveiller, le tracer, à communiquer et traiter des informations, que génèrent les micro-contrôleurs et la programmation informatique associée. L'arme tue toujours, mais elle peut aussi te surveiller et te maintenir sous son contrôle. Ce n'est pas pour rien que les blindés égyptiens vendus à l'Egypte sont dotés d'une caméra permettant de voir à 8 km et d'une interface qui permet l'échange de données vidéo informatiques provenant du satellite ou du centre de commandement.

Le domaine de la surveillance numérique ne se restreint pas à l'étranger, elle s'étend aussi à nos villes à travers

5. Guillaume Farde, Romain de Calbiac, *op.cit.*

6. Guillaume Farde, Romain de Calbiac, *op.cit.*

7. « Base militaire, checkpoints et prison secrète : un rapport pointe la "militarisation" des infrastructures de Total au Yémen », Observatoire des armements et al., 7 novembre 2019, <http://www.ob-sarm.org/spip.php?article325>

8. Jean-Marc Manach, « Le LBD est bien une "arme de guerre" », blog Bug Brother, 21 avril 2019, <https://www.le-monde.fr/blog/bug-brother/2019/04/24/le-lbd-multi-coups-est-bien-une-arme-de-guerre/>

9. Tony Fortin, « Quand la France transfère des armes à des pays sous embargo », Visionscarto.net, 16 janvier 2017, <https://visionscarto.net/violations-embargos-armements-france>



VÉHICULES FRANÇAIS DESTINÉS AU MAINTIEN DE L'ORDRE EN TUNISIE.

le concept de *smart city* (ville intelligente) qui dessine un réseau de capteurs, caméras et systèmes informatiques embarqués dans l'infrastructure urbaine (feux de circulation, vidéo-surveillance, portiques du métro...). Ces systèmes sont reliés entre eux, et capables de produire et traiter un grand nombre de données sur nos comportements. A titre d'expérimentation, la municipalité de Saint-Etienne projetait d'installer « des grandes oreilles » dans un quartier populaire, à savoir des capteurs enregistrant les sons et susceptibles de détecter des « bruits suspects ». Des alertes pouvaient ensuite être envoyées à la police. Un projet retoqué suite à la mobilisation d'un collectif d'habitants et à une alerte de la CNIL... Mais son corollaire, un système d'exploitation des données des infrastructures de la ville (feux, consommation d'énergie des bâtiments publics...) Veolia Suez est encore en place à l'insu des habitants de la ville. Des sociétés comme Deveryware développent à la fois des outils d'enquêteurs pour la police... et de surveillance des populations. Dans son dossier de presse, l'entreprise nous informe que « la numérisation des systèmes recèle un nombre croissant de sources de géolocalisation et une multiplicité de capteurs capables de fournir ces "Qui/Où/Quand". Depuis plus d'une dizaine d'années, les enquêteurs peuvent accéder à la localisation des téléphones portables des opérateurs de communication électroniques ainsi que de balises GPS. Mais progressivement d'autres techniques de géo-

localisation sont apparues, telles que les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation, la reconnaissance de visage sur vidéosurveillance, le PNR, l'analyse sémantique des procès-verbaux. (...). Le problème des ingénieurs et des enquêteurs en revient donc à extraire de cet important amas de données géolocalisées celles qui fourniront un signal utile à la conduite de leur mission. Au cœur de l'enquête, l'une des solutions développées permet de provisionner, d'exploiter et de superviser les dispositifs de géolocalisation, d'alerter, de traiter et d'analyser un grand nombre de données provenant de sources multiples¹⁰ ».

L'emprise de ces technologies sur notre environnement social ne cesse d'autre part de s'accroître. Avec l'épidémie de Covid, elles se sont banalisées : utilisation de drones dans certaines villes, de scanners de température dans les aéroports, mise en place de l'application StopCovid, du passe sanitaire... Cela dessine une architecture de contrôle qui pourrait à terme nous faire basculer dans un système « à la chinoise » ou « à l'égyptienne » : intrusion dans les données numériques personnelles, surveillance de masse et de contrôle des foules. L'Egypte a notamment mis en place depuis 2012, avec l'aide de la France, un système de centralisation des documents d'identité des citoyens, une carte d'identité biométrique (actuellement en projet en France, après le passeport), une surveillance numérique des foules via des blindés et un contrôle satellitaire des foules¹¹. 60 000 oppo-

sants politiques ont été emprisonnés depuis 2013.

Bref, cette militarisation progresse d'autant plus facilement qu'elle ne rencontre que peu de contestation. Il y a un espace à réinvestir pour bloquer un processus qui non seulement affecte des populations vivant loin de chez nous, mais dégrade profondément ce qui reste de notre corpus de libertés. A l'Observatoire des armements, nous comptons braquer dans les semaines qui suivent les projecteurs sur le rôle des petites PME basées en Rhône-Alpes dans les guerres et répressions actuelles, un travail déclinable dans d'autres régions avec l'aide de militants. Dans un grand nombre de cas, les armements ne sont pas produits « de bout en bout » chez un seul fabricant. Cette production fait l'objet de multiples réseaux de sous-traitance en région. Sans parler des savoir-faire typiquement locaux dans des domaines aussi divers que les drones, les fusils de tireur d'élite ou la mise à jour high-tech de vieux hélicoptères refourgués ensuite à des régimes autoritaires. Nous ouvrons là une piste de mobilisation concrète dont le lecteur peut s'emparer. Une urgence vitale à l'heure où notre espace de mobilisation (et de liberté) ne cesse de subir des coups de canif.

Tony Fortin,
Observatoire des armements

10. Deveryware, dossier de presse 2017-2018, p. 11-12.

11. « La France et ses entreprises participent à l'écrasement du peuple égyptien », Observatoire des armements et al., 2 juillet 2018, <http://obsarm.org/spip.php?article310>

Trois livres sortis très récemment ont pour objectif premier de remettre au goût du jour la révolution :

- *Pour un anarchisme révolutionnaire*, du collectif Mur par Mur (L'Echappée, 2021, 288 p., 17 €),
- *Utopie 2021*, de Léon de Mattis (Acratie, 2021, 132 p., 9 €),
- *Soulèvement – Premiers bilans d'une vague mondiale*, de Mirasol (Acratie, 2020, 200 p., 10 €).

Nous en publierons une présentation dans le prochain numéro de *Courant alternatif*.



VERTEMENT ÉCOLO

LE NUCLÉAIRE, C'EST D'LA BOMBE !

Dimanche 3 octobre, la coordination Stop Bugey avec 30 organisations rhônalpines et suisses, le soutien de Greenpeace et du réseau SDN (Sortir du nucléaire) organisait une manifestation à Saint-Vulbas, à proximité de la plus vieille centrale nucléaire encore en fonctionnement : Bugey (4 réacteurs, 43 ans).

Entre 600 et 700 personnes étaient présentes pour dénoncer :

- la prolongation de ces très vieux réacteurs au-delà de 40 ans et les dangers qu'ils représentent pour l'ensemble des populations de Lyon à Genève,

- le projet de les remplacer par deux EPR (présentés par les nucléocrates comme la seule vraie réponse au réchauffement climatique),

- la mise en fonctionnement d'ICEDA (Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés) sur le site de la centrale qui « a été conçue et construite par EDF pour réceptionner, conditionner et entreposer des déchets issus de ses centrales en exploitation... et de ses neuf réacteurs en cours de déconstruction... et permet un entreposage temporaire des déchets radioactifs avant leur prise en charge par l'Andra en vue d'un stockage définitif... » (1). Le stockage « définitif » se faisant soit à Bure (CIEGO pour les déchets à longue durée de vie), soit au Centre de stockage de l'Aube pour les déchets à courte durée de vie.

Ce qui était intéressant dans cette manif (très plan-plan et citoyenne avec la présence de partis se présentant aux présidentielles - Verts, NPA, LFI - était que, pour la première fois depuis longtemps, le lien était à nouveau publiquement fait entre le nucléaire civil et militaire.

Depuis le rassemblement « Derrière Malville, nos euromissiles » en 1984 (le plutonium issu du surrégénérateur qui n'a jamais fonctionné intéressait beaucoup les militaires), la double face mortifère du Janus nucléaire n'avait été que peu dénoncée. Cela mérite d'être souligné et pris en compte pour les luttes futures.

Pour rappel, les installations nucléaires du programme Manhattan ont été conçues exclusivement pour produire l'uranium et le plutonium des bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki.

Le développement de filières dites « civiles » en France, dès les années 50, a permis de fournir les militaires pour leurs bombinettes. Et, en sens inverse, le démantèlement régulier des armes nucléaires (en plus d'être dangereuses, elles vieillissent vite et mal) fournit, après retraitement, du combustible à base de plutonium (Mox) pour les centrales nucléaires.

L'uranium appauvri, lui, n'est pas comme on pourrait le croire un uranium victime des plans d'ajustement structurel du FMI. C'est un sous-produit de l'enrichissement ou du retraitement des combustibles nucléaires civils et militaires. On en avait des centaines de milliers de tonnes dont on ne savait que faire quand les militaires ont découvert ses capacités performante : cette saloperie extrêmement radiotoxique perce n'importe quel blindage de char, se vaporise, brûle et fait tout exploser, contenu comme contenant. Il a donc été intégré dans les obus-flèches anti-chars.

Cette exquise contribution des industries de l'armement au progrès moral de l'espèce humaine a été expérimentée durant la première

guerre du Golfe (1991), puis au Kosovo (1993). Massivement utilisés durant la seconde guerre du Golfe (2003), les résidus d'obus répandus sur les champs de bataille contaminent sols, air, eaux et êtres vivants. Les Ricains eux-mêmes les considèrent comme des armes de destruction massive (2). Ils ont aussi été utilisés pour des usages civils : contrepoids pour la queue de Boeing 747, lest de quille pour le bateaux de compétition...

EN VÉRITÉ, JE VOUS LE DIS OU LA VÉRITÉ SI JE MENS !

Cette intrication du nucléaire civil et militaire, avec ses technologies communes, son culte du secret, de la puissance, de l'opacité, ses décisions autoritaires, ses mensonges permanents... vient de reprendre des couleurs récemment.

Entre les coûts de l'EPR de Flamanville qui se dilatent, sa cuve qu'est pas droite, le réacteur chinois qui se débîne, EDF qui flageole, les fuites bien épaisses, l'industrie nucléaire est bien patraque en ce moment. Heureusement, l'adjutant-chef Macron a la potion magique pour requinquer le soldat Atome.

Le 8 décembre 2020, en visite sur le site de Framatome au Creusot, Macron l'irradieux a annoncé la bonne nouvelle et électrisé une assistance confite en dévotion nucléaire : « Il s'est exprimé sur le plan de relance mais aussi sur la construction d'EPR, sur le projet Nuward [le SMR français], et a également confirmé que le successeur du porte-avions Charles-de-Gaulle sera lui aussi équipé d'une propulsion nucléaire (3). » Et « l'usine du Creusot produira des pièces majeures de la chaufferie nucléaire du porte-avions, en les forgeant, en les usinant ici-même (4) ».

Officiellement, Framatome, filiale d'EDF depuis 2018 (depuis la faillite d'AREVA, spécialiste français de la fabrication et du retraitement, devenue Orano) se consacre uniquement au nucléaire civil et « pacifique ». Ce type de déclarations montre une fois de plus que les prétendues frontières étanches entre le nucléaire civil et militaire sont fictives.

AVEC LE SMR, SMALL IS HORRORFULL

Cette fiction d'un nucléaire pacifique dévoué au bien de l'humanité en manque d'énergie est un peu plus mise à mal avec le ramdam médiatique sur le SMR (dont « Vertement écolo » a déjà parlé). Un SMR (Small Modular Reactor, selon le globish en vogue dans les milieux nucléocrates) est un réacteur « petit » (30 à 500 MW par rapport aux 900 à 1 500 MW habituels) et « modulaire » car on peut le fabriquer en pièces détachées et assembler le tout sur site.

Macron leur a accordé une bonne partie du milliard d'euros destiné au nucléaire dans le plan « France 2030 ». Voyons ce qui se cache derrière les réacteurs en kit. Il s'agit de « technologies de rupture » « Dans un contexte énergétique tendu, et face à l'urgence climatique, la piste de ces mini-réacteurs est à l'étude dans le monde entier. Leurs promoteurs vantent leur souplesse et un coût réduit comparé aux centrales classiques. » (5) C'est le genre de déclaration qui réchauffe le cœur de tout écolo. Tout y est : l'urgence climatique, la préservation du

mode de vie énergivore et la baisse des coûts !

Le meilleur des mondes libéral, donc, mais avec un petit arrière-goût de militaire car « EDF pilote depuis 2014 le projet Nuward [« Nuclear forWARD », ou « En avant le nucléaire »], qui réunit le Commissariat à l'énergie atomique [CEA], la société TechnicAtome et le constructeur militaire Naval Group ».

Naval Group (avant, cela s'appelait la DCN) est la société de droit privé (63 % pour l'Etat et 25 % pour Thalès) qui fabrique et vend toute la panoplie des matériels militaires maritimes. Avec TechnicAtome, elle a conçu les réacteurs de nos valeureux sous-marins nucléaires d'attaque.

Le CEA est, lui, le pseudopode historique de l'Etat dans le nucléaire militaire et civil. Il pèse aussi dans le débat sur le changement climatique avec ses équipes : climatologues, spécialistes du nucléaire, mais aussi des renouvelables...

Dans un premier temps, ce projet semble être un os à ronger pour les nucléocrates plombés par leur EPR foireux et pour Naval Group qui vient de se faire souffler le contrat du siècle des sous-marins à fournir à l'Australie. Dans un second temps, nos nucléocrates y voient la possibilité de sauver encore une fois la filière nucléaire : ces SMR ne sont pas destinés à être installés en France mais à être vendus partout dans le monde, de-ci de-là, car « cette technologie est tournée d'abord vers l'international, afin de permettre à un maximum de nos clients de décarboner » (Renaud Crassous, directeur du projet SMR chez EDF).

Elle a bon dos, la « décarbonation ». Il s'agit de faire un max de thunes en surfant sur le matraquage médiatique et les manipulations institutionnelles et techniciennes favorisant systématiquement le nucléaire pour sauver la planète de la grande friture.

Mais la concurrence s'annonce rude dans ce nouvel eldorado avec plus de 70 projets en cours : les Ricains ont certifié le projet NuScale (60 MW), la société de Bill Gates TerraPower travaille sur des SMR depuis 2008. Depuis 2020, les Russes de la société d'Etat Rosatom font tourner deux réacteurs de 35 MW sur une barge en Sibérie, et les Chinois prévoient 125 MW sur l'île de Hainan.

Et s'il n'y avait que la concurrence... Il y a aussi les coûts. Coûts de développement et surtout coût du kilowatt produit. Le profit, la rentabilité, le retour sur investissement, c'est le seul truc qui intéresse les opérateurs, et le modèle économique du nucléaire s'est donc construit sur l'idée que plus c'est gros et moins c'est cher. Ce calcul est cependant de plus en plus aléatoire, car maintenant le coût du kilowatt produit par les centrales nucléaires récentes est trois fois supérieur à celui du kilowatt des premières générations de réacteurs. Avec les SMR, le coût prévu devient astronomique. Pour le réacteur flottant russe, il est « estimé à 11 600 dollars par kilowatt installé, ce qui est nettement plus cher que les réacteurs de troisième génération les plus chers ».

Leur bilan, en incluant les réalisations et les durées de construction, est « catastrophique (...) ; la construction des réacteurs flottants russes a pris environ quatre fois plus de temps que prévu (...). En Chine, un réacteur [est] en

VERTEMENT ÉCOLO

construction depuis 2012 (...). Son démarrage est finalement envisagé cette année, soit quatre ans plus tard que prévu et avec un surcoût de 40 %. (...) Le PBMR [programme nucléaire] d'Afrique du Sud a été abandonné après plus d'un milliard de dollars de dépenses publiques » (6).

Comme dans toute bonne propagande nucléocrate du passé, du présent et du futur, les SMR sont vendus comme LA solution technologique au dérèglement climatique. Mais ils ne pourraient pas être produits en série avant 2040 au mieux, ce qui sera trop tard face à l'urgence climatique telle qu'énoncée par le GIEC.

D'autres problèmes se posent : s'il y a de plus en plus de réacteurs, où trouver suffisamment de sites sûrs ? Et l'eau douce dans un monde de pénurie déjà entamée ? Faudra-t-il choisir de mourir de soif pour les nucléocrates ou pour les maïsiculteurs ?

Un SMR provoque-t-il uniquement de riquiquis accidents nucléaires et de petits, tout petits déchets que l'on stockera dans de mignons petits entrepôts souterrains ?

Combien de gentils flics, gendarmes, militaires et miliciens privés avec leur quincaillerie pour quadriller, contrôler, sécuriser, défendre les Tiny houses des multinationales du nucléaire ?

Le mensonge de la « décarbonation » et du sauvetage du climat ouvre un peu plus les portes de l'enfer nucléaire avec son cortège de pollutions, d'insécurité et de contrôle/répression ainsi qu'une prolifération sauvage à bas bruit du nucléaire militaire à l'échelle de la planète entière.

C'est le seul apport « durable » du nucléaire au développement du même nom !

Avec eux, c'est le nucléaire ET la bougie qui se profilent, mais les profits n'ont pas de prix !

NUCLÉOCRATE UN JOUR,
NUCLÉOCRADE TOUJOURS !

« Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage ». Boileau ne pensait pas si bien dire quand on voit l'infamie des nucléocrates à retenter les mêmes vieux trucs pour refourguer leur camelote. La camelote, c'est les déchets : qu'ils soient faiblement ou fortement radioactifs, ils sont tous dangereux et s'accumulent sans qu'on puisse en faire grand-chose.

Les crados :

Il y a dix ans, Greenpeace avait dénoncé un trafic de déchets nucléaires français vers la Sibérie, officiellement pour y être retraités. Dans les faits, la Sibérie était destinée à devenir une nouvelle poubelle nucléaire. A la suite d'une campagne musclée, EDF, protestant de sa bonne foi écologique, avait renoncé à ce trafic.

Sauf que, « en enquêtant dans le port du Havre, Greenpeace France a découvert que plusieurs dizaines de tonnes d'uranium usé français avaient été chargées à bord du navire Mikhail-Lomonosov à destination de Saint-Petersbourg les 20 janvier et 12 février 2021 » (7). Orano (ex-AREVA) avouait « avoir signé un contrat de vente de 1 000 tonnes d'uranium de retraitement avec Rosatom, l'entreprise publique russe du nucléaire » qui devait réenrichir ces déchets radioactifs pour ensuite les réutiliser dans ses réacteurs nucléaires.

On ne comprend pas bien pourquoi Rosatom

(qui fabrique aussi le SMR russe), qui a de l'uranium et des déchets tout autour du ventre, aurait besoin de réenrichir les nôtres pour ses centrales. Il s'agit bien plus vraisemblablement d'une tentative de contournement de la législation européenne qui interdit toute exportation de déchets nucléaires.

La poêle atomique libérée :

Il y a une quinzaine d'années, des militants antinucléaires ont eu la surprise de déclencher le gazouillis de leurs compteurs Geiger en visitant le rayon des ustensiles ménagers d'hypermarchés. Poêles, cocottes, sauteuses neuves étaient radioactives. Des montres aussi. « Faiblement », ont déclaré les autorités prises la main dans le sac après avoir tenté de légaliser la dispersion des métaux radioactifs.

En 2005, les ouvriers de la fonderie Feurs Métal (Loire) apprennent par hasard que la société Socatri, filiale d'Eurodif, va leur expédier des métaux « faiblement » contaminés pour qu'ils les fondent et les réinjectent dans le circuit industriel classique. Suite à une grève, le projet est abandonné, et la tentative semi-clandestine de disperser la radioactivité en la socialisant aussi.

Sauf qu'en 2020 la CRIIRAD découvre un nouveau projet de décret relatif à « la mise en œuvre d'opérations de valorisation de substances radioactives ». Les « **déchets radioactifs métalliques** produits par le démantèlement des installations nucléaires pourront être "libérés" et recyclés dans les filières conventionnelles (...). Ils ne seront plus soumis à aucun contrôle et se retrouveront, à terme, dans notre environnement quotidien. De l'acier contaminé sera déclaré "**non radioactif**" [mais] pourra atteindre 100 Bq/kg, 1 000 Bq/kg, et jusqu'à **10 millions de Bq/kg !** » (8).

Le dicton « C'est dans les vieilles gamelles que l'on fait les meilleures soupes » va devenir risqué, MAIS l'industrie nucléaire permet de moderniser la formule de Chomsky : « **Privatisation des profits et socialisation des pertes... et de la radio-activité** ». Bip, Bip.

QUE LES LUMIÈRES DE SION SOIENT ET QU'EXTINCTION REBELLION NOUS ILLUMINE

Vous connaissez Extinction Rebellion (XR pour les intimes). Connaissez-vous Zion Lights ? Non ?

Pourtant cette brillante donzelle mérite le détour. Porte-parole d'XR en Grande-Bretagne, elle les quitte avec fracas en 2020 et rejoint une des nombreuses associations du lobby nucléocrate british, Environmental Progress UK, qui milite pour la mise en route des deux EPR de Sizewell C (1 600 MW l'un), propriété d'EDF.

Depuis, elle multiplie les appels à ses anciens affidés pour leur enjoindre de soutenir à fond le nucléaire civil afin de sauver la planète, l'environnement et l'humanité des conséquences du réchauffement climatique.

Interviewée par la feuille de chou libérale L'Opinion, elle déclare qu'« être antinucléaire, c'est l'équivalent climatique d'être antivax : le refus de la raison ». Raison qui lui fait dire : « Le développement des cryptomonnaies, par exemple, consomme de l'énergie, et on ne l'arrêtera pas (...). La croissance basée sur les énergies fossiles est de la mauvaise croissance. Mais la croissance basée sur le nucléaire est

de la bonne croissance, propre, avec des emplois, des connaissances. » (9)

Cette volte-face peut paraître surprenante, mais quand on y regarde de plus près on peut être troublé par l'absence totale de prise de position publique d'XR G-B sur l'ensemble des questions liées au nucléaire civil, alors qu'ils sont régulièrement présents et soutiennent le mouvement antiarmes atomiques anglais.

Le site d'XR France, lui, ne donne aucune information ni analyse sur les luttes et mobilisations antinucléaires, du moins à ce que nous avons pu en voir.

Il semblerait donc que, pour certains groupes récents, le primat de l'urgence climatique passe avant la critique de la société nucléaire avec ses implications politiques, sociales, économiques, sécuritaires et technologiques.

On pourrait aussi s'étonner que, dans les puleuses et jeunes manifestations pour le climat, on compte autant de smartphones allumés que de manifestants, ces prothèses auditives et phonatoires y semblant aussi nécessaires, normales et incontestables que l'énergie nucléaire qui les anime.

Ce sont des impensés qui doivent interroger tout militant libertaire.

Freux et Eugene the Jeep

1. Mise en service d'ICEDA pour le conditionnement et l'entreposage de déchets radioactifs. Communiqué du 19/10/220. ANDRA sur andra.fr

2. Aux termes de la loi fédérale américaine (50 U.S.C. 2302 - Definitions), les armes à uranium appawri correspondent à la définition des armes de destruction massive pour deux des trois critères, à savoir qu'elles « sont conçues pour causer la mort ou blesser gravement un nombre significatif de personnes, par dissémination ou impact : (A) d'une substance toxique ou ses précurseurs, et (C) de radiations ou de radioactivité » (cf. Wikipedia).

3. Emmanuel Macron : « Notre avenir économique et industriel passe par le nucléaire, Nuclear Valley, fédérer les énergies », 09/12/2020.

4. Le Creusot : Emmanuel Macron annonce la création d'un porte-avions à propulsion nucléaire produit en partie à Framatome. FR3 Bourgogne-Franche-Comté, 08/12/2020.

5. « France 2030 : quel avenir industriel pour les SMR, ces "petits" réacteurs nucléaires vantés par Emmanuel Macron ? » Fabien Magnenou. France Info, 13/10/2021.

6. « Le petit réacteur atomique SMR fait rêver les nucléaristes ». Emilie Massimin. Reporterre, 04/05/2021.

7. « Nucléaire : dites NON aux trafics de déchets radioactifs ». Pétition de Greenpeace en ligne.

8. « Mobilisation contre la libération des déchets radioactifs issus du démantèlement des installations nucléaires ». Pétition et dossier sur criirad.org

9. Zion Lights : « Etre antinucléaire, c'est l'équivalent climatique d'être antivax : le refus de la raison ». Emmanuelle Ducros. L'Opinion, 23/09/2021.

Guerre de l'eau : Episode Bassines



1. « Substitution » entendue comme celle des volumes prélevés jusque-là pour l'irrigation l'été par un prélèvement d'hiver.

2. Pour les autres, les conditions de la levée restent à déterminer par une commission du Comité national de l'eau.

3. La Trame Verte et Bleue préconise l'effacement ou l'aménagement des « obstacles à l'écoulement », essentiellement les seuils (de moulins) et barrages. Ces destructions sont en cours : <http://continuite-ecologique.fr/carte-sites-de-truits-menaces/Encore> une excuse pour financer des travaux (de destruction) sur fonds public. Faire ou défaire... c'est toujours travailler, et c'est bien le carburant du capitalisme.

4. L'exemple de l'EPTB de la Vienne prétendant détruire les étangs dans un département en pénurie d'eau est assez éloquent. <http://www.eptb-vienne.fr/-Prime-suppression-etangs-.html> Comment une agence (ou un établissement public territorial de bassin, EPTB) qui finance à 100 % la destruction des plans d'eau pourrait diagnostiquer, à l'aune de réels besoins identifiés, la construction de plans d'eau pour le stockage de l'eau ? L'EPTB ignore que la prairie humide avec joncs (jonchaie) évapore 1,72 fois plus que l'étang qu'elle remplace.

5. On rigole du niveau de probité exigé pour ces ouvrages, quand on voit des autorisations accordées aux chantiers de bassines. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2012_03%20guide%20juridique_construktion%20retenues.pdf

Après la lutte contre le barrage pharaonique de Sivens, la guerre de l'eau continue dans les Deux-Sèvres, en Charente et dans la Vienne autour des bassines, ces réserves d'eau dites « de substitution »¹. D'aucuns se sont posé la question : face aux épisodes de sécheresse qui se suivent et se ressemblent, ces retenues d'eau seraient-elles une solution « écolo » pour pouvoir continuer à nous nourrir ?

Contexte - A défaut d'étangs, remplissons des bassines

Chaque été ou presque, des restrictions de pompage de l'eau destinée à l'irrigation agricole sont décrétées par les préfets. Cette gestion de crise « au jour le jour » a fini par déboucher sur un certain nombre de textes de loi censés « trouver un équilibre entre besoins et ressources » en eau, et effectuer une gestion plus « prévisionnelle » des stocks. Petit détour administratif pour comprendre la naissance des projets de bassines.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), promulguée en 2006, et la loi Grenelle 2, de 2010, avaient notamment pour but de garantir le « bon état chimique et écologique de toutes les masses d'eau » d'ici à 2028, d'un point de vue tant qualitatif (pollution, charge solide, « continuité écologique ») que quantitatif (à travers la réforme des volumes prélevables). C'est lors de l'application concrète de la LEMA qu'a commencé le débat public sur la « création

de ressource » au travers de retenues de substitution (art. 27 de la loi Grenelle 2 ; Plan Sarkozy « de soutien à la création de retenues d'eau et à l'adaptation des cultures » fin 2011). En effet, ces plans Sarkozy allaient entraîner un affaiblissement des règles de construction et de gestion des retenues d'eau. Face à cela, la députée Delphine Batho avait demandé un moratoire, qui fut aménagé dès l'année suivante... et qui vient d'être levé pour certains projets² (conséquence en Loire et Bretagne : trois retenues autour du Marais poitevin ont obtenu en début d'année leur financement par l'Agence de l'eau). Ajoutons que dans ces fameux « plans de soutien », il y a bien plus d'argent pour la « création de retenues d'eau » que pour l'« adaptation des cultures ».

Parallèlement à cela, les moyens traditionnels de stockage de l'eau, à savoir les étangs privés qui étaient aménagés et autofinancés par les exploitants agricoles, sont en état de disgrâce depuis les années 1990. C'est le concept de « continuité écologique », dont la mise en place est confiée à la Trame Verte et Bleue³, qui a poussé à ne pas en construire de nouveaux, voire à les détruire contre prime⁴ car ils sont considérés comme des obstacles sur les cours d'eau. Ces étangs sont en plus ac-

cusés d'évaporer trop d'eau (que dire d'une bassine, dans ce cas ?), d'altérer la qualité de l'eau de surface, et il leur a également été reproché que le stockage de l'eau excédentaire durant l'hiver pénaliserait cours d'eau et recharge des nappes phréatiques (que dire du prélèvement directement dans une nappe pour remplir une bassine, dans ce cas ?). Les étangs n'ont jamais été réellement interdits, mais, depuis trente ans, construire un étang est un parcours du combattant administratif très dissuasif⁵ (et il faut les nommer « réserve DFCI » (défense contre l'incendie), « retenue collinaire » ou « réservoir » pour obtenir les autorisations). Il a bien fallu trouver une alternative pour stocker de l'eau et il est devenu facile, sur ces bases, de présenter la construction des bassines déconnectées des cours d'eau, alimentées par des forages... et subventionnée par des fonds publics comme inévitable⁶ dans certains bassins versants.

Ce qu'on leur reproche...

Les bassines sont des retenues d'eau de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, dont les berges font jusqu'à une quinzaine de mètres de

NE JAMAIS SOUTENIR LE CAPITALISME DANS SES EFFORTS POUR SE MAINTENIR...

Certes, le changement climatique modifie les régimes de précipitation, avec sécheresse l'été et inondations l'hiver, et ce en s'aggravant, faisant de la France un pays entièrement méditerranéen. On va manquer d'eau l'été, dans certaines régions, pour la culture céréalière. Alors : est-ce que construire des retenues est une adaptation nécessaire au changement climatique ?

Au-delà du fait que les bassines ne sont pas des stockages écolo se pose la question de créer des étangs maintenant : devons-nous adapter le capitalisme aux modifications climatiques qui ont de bonnes chances de le mettre face à des limites naturelles ? « Avant d'émettre toute idée de substitution » dans la production d'eau, « l'ensemble de cette nécessité doit être révisé et ne pas servir de soutien au dynamisme de l'actuelle propagande pseudo-réaliste » (A. Gorz).

hauteur et dont la surface, de plusieurs milliers de mètres carrés, est entièrement couverte de géotextile puis d'une bâche EPDM afin d'imperméabiliser le fond. Elles sont construites aux dépens de terres arables, et conduisent à leur destruction irrémédiable (non, on ne « remet pas un sol en place » après avoir décaissé sur 15 m de profondeur un sol mettant plusieurs milliers d'années à se former). Que l'on se pique de les comparer aux étangs honnis par la Trame Verte et Bleue, et on ne peut s'empêcher de souligner qu'une bassine est le degré 0 de la biodiversité. 200 hectares de terres agricoles seront « plastifiés » dans la Sèvre niortaise et le Marais poitevin.

Elles sont remplies soit par pompage directement en surface lors du transit de l'eau dans les cours d'eau, soit par pompage dans les nappes du Clain, de la Vienne, de la Boutonne, du Mignon, de la Charente... Ce faisant, elles consomment de l'électricité pour le remplissage. On rappelle qu'elles ne sont pas remplies par gravité, étant situées hors des cours d'eau, et évidemment pas non plus par la pluie comme se plaisent à nous le conter nos chers ministres très mal informés. Et il semble qu'elles évaporent environ 20 % de l'eau stockée (ce qui doit tout de même varier en fonction des localités).

La période servant de référence pour le calcul du volume substitué (pour rappel : prélevé l'hiver) fait l'objet de débats : d'une part, les périodes de prélèvement prises en référence sont parfois anciennes (2001-2011, pour les bassines des Deux-Sèvres) et le prélèvement a parfois déjà diminué, et le volume autorisé peut donc être supérieur à ce qu'il était ces dernières années. D'autre part, les coopératives constructrices ont tendance à demander à ce que soient prises comme références les années de consommation maximale... Il est aussi question de ne pas substituer tous les forages, et que certaines exploitations conservent des forages actifs, y compris pour l'été... Pour ce qui est des bassines vendéennes, le prélèvement total est augmenté depuis la construction des bassines par rapport à l'avant-bassine.

Les critiques suivantes concernent plutôt l'aspect non démocratique des réserves, le mésusage de l'argent public ou les « choix » d'agriculture soutenus par ces réserves.

Elles sont financées à 70 % par les Agences de l'eau (fonds publics), et, dans les Deux-Sèvres, les 16 réserves serviront à alimenter 230 exploitations, sur les plus de 8 000 que compte le département, et les hectares irrigués seront cultivés à 72% en maïs. Les bassines servent donc au maintien d'une agriculture productiviste... Mais,

ENCADRÉ SUR LA LUTTE :

Le collectif Bassines non merci (BNM) est à la proue de la lutte contre ces projets, manifs, réponses aux rapports officiels, petites actions de désobéissance civile... Il semble qu'avec leur rapprochement avec le mouvement des Soulèvements de la terre, ils tentent de donner au mouvement une audience nationale.

« Il existe déjà 25 bassines en Vendée, constate Julien Le Guet, porte-parole de BNM. Les plus anciennes ont quinze ans et leur bilan est catastrophique. Autour d'elles, les rivières sont à sec. Ce projet global prévoit un millier de bassines sur l'ensemble du territoire français. Notre cause n'est pas locale mais bien nationale ! »

Après les premiers coups de pelle (archéologique) à Mauzé-sur-le-Mignon, à l'emplacement de la première des 16 bassines des Deux-Sèvres, la colère des opposants a flambé et une pelleteuse avec. Récemment, c'est une bassine qui s'est noyée sous une pluie de cutters masqués.

contrairement à nombre d'antibassines qui dénoncent le fait que les financements publics sont mal utilisés et devraient être orientés par des modèles plus vertueux d'agriculture (bio, agroécologique, ce genre de choses), nous ne pensons pas que le fléchage de cet argent sur quelques exploitations bio changera quoi que ce soit au modèle d'agriculture productiviste dans son ensemble...

Cerise écolo sur le gâteau : d'après la Coop de l'eau 79 (maître d'ouvrage des bassines des Deux-Sèvres), « l'irrigation sécurisée l'été permettra de multiplier les couverts végétaux pour produire du gaz local par méthanisation et stocker plus de carbone », et il est prévu d'installer 100 hectares de panneaux photovoltaïques sur les berges bien exposées de certaines des bassines, or il n'est plus à démontrer (si ?) que les énergies renouvelables ne sont renouvelables que de nom⁸, et seront dans ce cas à la fois un prétexte pour faire passer les projets et un moyen de faire de l'agriculture ce débouché de l'industrie pétrolière qu'elle est.

Du rôle de l'agriculture productiviste : débouché et ressource pour l'industrie

Contrairement à ce que suppose généralement le sens commun, l'agriculture industrielle ne sert pas à produire de la nourriture. Elle est dans une position subordonnée par rapport aux autres industries⁹ : à la fois pourvoyeuse de matières premières et consommatrice (débouché) de produits issus de l'industrie pétrochimique (elle dépend de nombreux fournisseurs : machines,

carburants, engrais, pesticides, semences, matériaux). Cette clef d'interprétation nous permet de comprendre le choix de construction des bassines versus l'aménagement de nouveaux étangs (ou le réaménagement d'anciens étangs) en nous demandant : lequel de ces deux aménagements est le plus « créateur de valeur » ? Les bassines nécessitent à la fois du pétrole pour les matériaux (géotextiles, bâches EPDM) et le travail de construction, puis de l'énergie nucléaire pour le remplissage, durant toute la durée de leur fonctionnement, ensuite de quoi l'eau pompée est quantifiée et devient elle-même produit tarifé que l'agriculture consomme. Alors que les étangs coûtent ce qu'il faut pour la construction (y compris pétrole et électricité) et sont ensuite passifs pour le remplissage qui se fait par gravité ; l'eau qui y est prélevée est utilisée gratuitement et n'a jamais été décomptée. Ils ont de ce fait un fonctionnement autonome pendant toute leur durée d'utilisation. Les bassines sont donc des ouvrages beaucoup plus consommateurs en produits pétroliers, et représentent une importante source de valeur.

En conclusion, nous soulignerons avec A. Gorz que ces créations sont « conçues en fonction du besoin qu'a le capital de dominer le travail et le marché, et non en fonction de l'aspiration des individus à travailler moins, à poursuivre librement leurs propres buts et à définir eux-mêmes de quoi ils ont besoin ». Alors, qu'on se le dise : il n'y a pas plus d'émancipation sociale que d'écologie, dans une bassine.

Marion

6. « La construction de retenues d'eau supplémentaires fait partie des actions à soutenir dans la mesure où elle permet de sécuriser l'approvisionnement en eau et donc la production agricole, et de réduire la pression sur la ressource pendant l'étiage. »

7. « Ce projet qui sert à irriguer [de] grandes monocultures inadaptées au climat régional menace tout un écosystème. (...) Des millions d'euros publics vont être dépensés au service d'une agriculture industrielle (...) qui empêche la transformation urgente de l'agriculture vers l'agroécologie. »

8. Ardillo, *Les Illusions renouvelables, L'Echappée*, 2015.

9. *L'Atelier paysan, Reprendre la terre aux machines*, 2021.

POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT DES CHANTIERS DES MEGA-BASSINES MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON(79) 12h
 place du Champ de foire

6 nov. 21

BANQUET PAYSAN

CONCERTS

MANIFESTATION

www.bassinesnonmerci.fr bassines.nonmerci.5

LES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

lesoulevementsdelaterre.org @lesoulevementsdelaterre #SoulèvementsTerre

Sans frontières

LUTTE DU COLLECTIF SCHAEFFER

Ce collectif existe depuis 5 ans et rassemble des habitants d'Aubervilliers, migrants, demandeurs d'asile, sans-papiers et soutiens. Il porte le nom de la rue où on commençait les occupations de bâtiments en 2016 par des personnes essentiellement originaires de Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina. Déjà en 2018, il y avait eu un combat autour des droits élémentaires de logement dans un squat où il n'y avait même plus d'électricité, la lutte s'était faite en convergence avec le collectif d'« Auber en Colère » qui unissait des profs et des parents d'élèves. Depuis des expulsions se sont succédées mais le groupe est resté uni et a même été rejoint par des sans-papiers du collectif du Colonel Fabien. Un nouveau lieu d'habitat a été trouvé et ensemble, les habitants s'auto-gèrent dans leur quotidien mais aussi organisent des services : une école d'alphabétisation, un foyer de vie et une permanence juridique. Depuis quelques mois, le collectif Schaeffer se mobilise autour des questions d'accès au rendez-vous en préfecture. Nous en avons déjà parlé dans ces colonnes, avec le COVID, les services de l'état en ont profité pour restreindre l'accès aux guichets notamment d'attribution des cartes de séjour. Il faut dorénavant prendre rendez-vous sur internet, or il n'y a pas accès de place ce qui rallonge les délais et développe un marché parallèle de vente de plage horaire. Contre cela, une manifestation a été organisée le 21 octobre devant la préfecture de Bobigny. Aussi, les sans-papiers dénoncent les embauches sans contrat ni promesse de faire la concordance : c'est une attestation que l'employeur peut remplir pour reconnaître la vraie identité de la personne sans-papier qu'il emploie et ainsi aider à la régularisation par le travail.

Source : communiqué du collectif

NOUVELLE ACTION DU CTSPV

Initiales du collectif des travailleurs sans papiers de Vitry dont on avait déjà parlé lors de la lutte (victorieuse!) de ceux qui travaillaient pour Chronopost. Cette fois-ci, ce sont les sans-papiers embauchés par l'agence d'interim RSI (spécialisée dans le BTP) qui se mobilisent car elle exploite allégrement cette main d'œuvre avec les prestataires comme Eiffage ou Bouygues. Près de 70 salariés se sont mis en grève et ont occupé les locaux de l'agence, en plein Paris, le 22 octobre dernier. Dans leur

communiqué, ils demandent : le paiement des heures non payées et des primes (gamelle, transports, etc) ; la fourniture d'habits de travail et d'équipements de sécurité car le salarié doit tout acheter ; la requalification des bulletins de salaire qui sont volontairement flous avec la dénomination « manutentionnaire » pour moins payer ; la limitation prévue par le code du travail à 3h/jour de marteau-piqueur et d'autres mesures de sécurité qui ne sont pas respectées. Le bâtiment est le secteur où il y a le plus d'accidents mortels : 176 en 2019, soit 20% du total des décès dus au travail. Parmi eux, un certain nombre sont étrangers. Les sans-papiers mobilisés demandent enfin leur régularisation par le travail, chose qui est possible mais à la discrétion de la préfecture et de l'employeur qui doit fournir un certain nombre de documents. Or ces derniers rechignent car ils préfèrent une main d'œuvre fragilisée plus facilement aux ordres. C'est sans compter sur la détermination du CTSPV qui a une expérience des longues luttes. Malheureusement, l'occupation de l'agence d'interim a été courte car la police a très rapidement évacué. Il y a eu des violences (gaz, matraques) qui ont blessé quelques personnes ainsi que des arrestations. La lutte n'est pas finie, à suivre !

Source : communiqués du CTSPV

EXPULSIONS ET GRÈVE DE LA FAIM SUR LE LITTORAL NORDISTE

A Grande-Synthe, près de Dunkerque, un campement de près

d'un millier de personnes a été détruit par la police le 13 octobre dernier. Majoritairement des kurdes, la plupart se sont réinstallés 300 mètres plus loin tandis que la préfecture pérorait sur 118 « mises à l'abri » qui sont en réalité des logements lointains que le migrant s'empresse de quitter. Fidèle à sa politique de la terre brûlée, l'État a donné l'ordre de labourer le terrain pour le rendre impraticable. Cette expulsion se rajoute aux précédentes et chaque semaine sur tout le littoral, des tentes sont saccagées par les flics. Pour rappel, en décembre dernier, une délégation de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) avait rendu un rapport où elle demandait le respect de l'« impératif humanitaire » et la nécessité du logement ou relogement. On sait ce que l'État fait de ce genre de « recommandations ». Dans ce contexte, depuis le lundi 11 octobre, 3 humanitaires ont débuté une grève de la faim pour réclamer la fin des expulsions hivernales. Darmanin envoie le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) en médiateur. A suivre.

Source : Le Monde

ARRESTATIONS LORS DU CONTRE-SOMMET AFRIQUE/FRANCE

Pour protester contre la politique africaine de Macron - qui organise un sommet sans chef d'états mais avec des « forces vives » pour continuer à vouloir garder la main sur ce qui se passe dans les anciennes

colonies - un contre-sommet a été organisé à Montpellier du 6 au 10 octobre dernier. Autour de l'association Survie qui lutte contre la Françafrique, des conférences et une manifestation ont été organisées (et déclarées!). Oui mais voilà, la Police a fait son travail et a arrêté à la sortie du train, 8 membres de la Marche des Solidarités qui appartient aussi à des collectifs de sans-papiers (CSP 75, Paris et Montreuil). Sur les 8 arrêtés, 6 sont sortis le jour même du commissariat dont 5 avec des OQTF (obligation de quitter le territoire français) et une ITRF (Interdiction temporaire de retour sur le territoire français). Les 2 autres personnes vont être envoyées en centre de rétention. La mobilisation se construit et l'écrivain Anzoumane Sissoko (l'un des initiateurs de ce sommet) est interpellé directement. Après 5 jours, les personnes sont libérées mais avec une OQTF. Depuis, la lutte continue pour obtenir l'annulation des OQTF pour les 7 personnes encore concernées. Des manifestations en région parisienne ont eu lieu le 15 et le 22 octobre dernier.

source : communiqué du contre-sommet, blog de la marche des solidarités

MANIFESTATIONS EN POLOGNE

Depuis cet été, la frontière avec la Biélorussie est un nouveau combat géopolitique entre le dictateur Loukachenko et l'UE dans lequel les migrants sont instrumentalisés. Des milliers de personnes surtout originaires du Moyen-Orient tentent le franchissement mais la police et l'armée polonaise les refoulent sans aucune étude de leur situation. Le droit d'asile, normalement garanti par le droit européen, n'est pas appliqué et il est même légiféré par le Parlement polonais qui légalise les refoulements ou pushbacks. Aussi, l'état d'urgence a été décrété sur la zone frontalière ce qui interdit toute manifestation ou intervention d'associations humanitaires. Un mur anti-migrant a aussi été voté. Dans ce contexte, des milliers de personnes sont descendues dans les rues, le 17 octobre, pour dénoncer ces mesures xénophobes. Seul un large mouvement social peut être capable de renverser les rapports de force avec ce gouvernement conservateur.

Source : Infomigrants

CROATIE

LE DÉPEÇAGE DE L'ÉCONOMIE PAR LA FINANCE

Chaque année en Croatie lors de la fête du Mardi gras (Shrove-tide), un mannequin est brûlé. Cet anti-héros appelé Krnjeval (Carnaval) est un bouc émissaire dont la destruction par le feu est censée racheter tous nos péchés, qui eux aussi sont ainsi « brûlés ».

Depuis plusieurs années, le mannequin représente soit un gay soit un Serbe, ce qui en dit long sur le sentiment de la société à l'égard des minorités ! Cette fois, cependant, lors de l'un des carnivals les plus importants du pays, qui n'a été ni annulé ni reporté, c'est une effigie de Bill Gates qui a été brûlée avec du foin et des chiffons. Pourtant, ne vous y trompez pas : ce n'est pas parce que le magnat américain de l'informatique incarnait le système social et économique cannibale qu'est le capitalisme, mais parce que, contrairement aux autres milliardaires mondiaux qui sont censés être des gens bien, Gates veut nous soumettre à sa vision de contrôle total du monde avec le puçage généralisé.

Il ne faut pas oublier que cette année le carnaval a été aussi le premier de l'histoire où les masques étaient de toute façon obligatoires !

Cela contraste de manière intéressante avec l'idée déjà répandue que la pandémie de Covid-19 a conduit le monde à une situation où les masques sont – pour ainsi dire – tombés. La crise générale, sanitaire, financière et sociale a ravivé les nombreuses controverses politiques qui s'étaient accumulées ici depuis le rétablissement du capitalisme et la séparation de la Croatie de la Yougoslavie il y a trois

En l'ex-Yougoslavie et plus généralement dans le bloc de l'Est, après l'effondrement des dictatures stalinienne, ce ne sont pas des mouvements anticapitalistes qui ont pris la place mais le Capital lui-même qui s'est trouvé un nouveau terrain de jeu. La Croatie n'a pas échappé à la règle. Pourtant, suite aux tremblements de terre et à la pandémie on a pu percevoir que des pratiques spontanées de solidarité persistaient malgré le désastre économique.

Un char de carnaval représentait Bill Gates occupé à castrer un bélier dont la tête représentait le président croate. Dans l'autre main, l'effigie de Bill Gates dressait une seringue de vaccin anti-Covid. Le char était entouré de moutons. A la fin du défilé carnavalesque, l'effigie de Bill Gates a été brûlée.



décennies. L'accent a été mis principalement sur l'opposition entre, d'une part, le secteur public et les biens communs et, d'autre part, les intérêts des entreprises privées, soutenues par les

élites politiques prétendument neutres qui ont bénéficié d'une légitimité parlementaire et démocratique.

En Croatie, le concept même de démocratie s'est

imposé conjointement avec la mise à l'écart de la classe ouvrière et l'abolition de la propriété publique, la soi-disant privatisation. La supposée autogestion des travailleurs dénoncée a été remplacée par le marché avide de déréglementation mais, dans le même temps, les élites ont suivi les diktats des puissances financières mondiales qui avaient clairement prévu de mettre sur pied une économie de services. Avant que quiconque ait eu le temps d'entamer un débat de fond à ce sujet, la monnaie nationale, la kuna, avait déjà été liée au mark allemand. Le piège monétaire pour les fabricants/exportateurs croates est resté en place jusqu'à ce jour. L'euro est arrivé plus tard et, entre-temps, la Croatie a privatisé ses banques à bas prix, après les avoir consolidées avec de l'argent public. L'économie s'est donc trouvée entre les mains de créanciers étrangers, augmentant ainsi les coûts pour les entreprises du pays. Les seules industries rentables sur le marché sont les grandes chaînes de supermarchés et les hôtels, ainsi que le secteur de la construction grâce à la spéculation immobilière qui domine la planète.

Tout cela s'est produit au début de ce siècle, mais bien d'autres mesures convergentes vont déterminer l'orientation économique et politique de la Croatie à long terme. Ainsi, au même moment, le régime de retraite du pays a été transformé, sur le modèle de ce que les économistes néolibéraux connus sous le nom de Chicago Boys ont introduit au Chili pendant la dictature de Pinochet. Un quart des versements obligatoires au régime de retraite fondé sur la



solidarité intergénérationnelle a ainsi été transféré à des fonds bancaires et confié à des courtiers en bourse. L'argent public manquant a depuis été remboursé par des prêts constants émis par ces mêmes banques. Les risques élevés du marché boursier ne permettent pas à l'épargne retraite des travailleurs spoliés d'augmenter, mais les banques, elles, continuent de profiter des frais garantis pour la gestion des fonds. Le trou béant dans les finances publiques a ainsi dévoré plus de 16 milliards d'euros. Par ailleurs, d'autres politiques publiques d'importance – et surtout sociales –, comme celles qui concernent la santé, le logement et l'enseignement supérieur, ont été mises à mal dans le processus.

Pour compléter le tableau de la nouvelle Croatie économique et politique, l'agriculture et la construction navale du pays ont également subi des dommages mortels. Cette dernière figurait en bonne place sur la liste internationale des exportateurs de navires à forte valeur ajoutée au début du siècle, mais elle a été détruite par l'incurie politique et managériale à long terme de l'industrie et par la concurrence draconienne des pays les plus forts de l'Union

européenne. Alors que des membres plus importants de l'UE, comme l'Italie et la Pologne, ont commencé à placer leur construction navale sous l'égide de l'État, la Croatie a reçu l'ordre de la privatiser comme condition à son adhésion à l'UE.

La Croatie a rejoint l'UE en 2013, au milieu de difficiles années de redressement après la crise financière mondiale, dévorée par une corruption croissante hautement manipulée idéologiquement. On a voulu y voir la conséquence d'une incompetence et d'une irrationalité alors qu'il était plus qu'évident que la gangrène ne s'était aggravée qu'avec la bénédiction des élites financières et politiques internationales, qui, avec la bourgeoisie compradore, sont les seuls vraies gagnantes de cette époque en Croatie. Avec, à leur côté, les chefs militaires des guerres yougoslaves qui ont pris fin il y a un quart de siècle, et l'Église catholique locale.

Le devenir de la Croatie d'aujourd'hui est très prévisible, surtout si l'on tient compte de la poussée du secteur des services, c'est-à-dire du tourisme. Les ressources naturelles ont donc été condamnées à une exploita-

tion effrénée dont les conséquences pour la stabilité écologique de la mer Adriatique sont déjà assez graves. Les anciennes infrastructures délabrées qui n'ont pas été renouvelées, le système des égouts par exemple, sont incapables de répondre aux nouvelles constructions du début du siècle. Même la saison précédente pendant la pandémie, alors que le nombre de visiteurs n'a même pas atteint la moitié du nombre habituel moyen de visiteurs, a été marquée par un nombre extrêmement élevé de lieux contaminés. La mer Adriatique est en fait confrontée à un effondrement écologique, mais le gouvernement croate travaille toujours à favoriser un nombre maximal de visiteurs pour les prochaines saisons.

L'économie nationale a dépassé le point d'inertie, où même face à une crise aussi dramatique que celle-ci, il n'y a pas de sujet social capable de pousser à un virage économique et politique stratégique.

Cette image d'une scène politique amorphe est joliment illustrée par la situation dans les médias, qui sont dans leur majorité privatisés. A quelques rares exceptions près, ils représentent le point de vue des grandes entreprises ou sont à la solde des intérêts de certains partis. Il n'y a rien à lire ou à entendre concernant une quelconque alternative au système de valeurs existant, même si la crise pourrait être pour la société une opportunité de faire un virage à gauche, et pas seulement pour repeindre le capitalisme d'une autre couleur.

Il serait pourtant judicieux de prêter attention à des signaux ponctuels porteurs d'un peu d'optimisme dans l'évaluation du potentiel social.

L'année dernière, la Croatie a été frappée non seulement par la pandémie de Covid-19, mais aussi par une série de terribles tremblements de terre dans les parties centrales continentales du pays, y compris dans la capitale, Zagreb. La population, au sens large du terme, probablement motivée par la

tragédie épidémique préexistante, a fait preuve d'une grande capacité d'auto-organisation et de solidarité sans réserve envers les personnes touchées. Ce qui est soudainement revenu au premier plan, ce sont les valeurs souvent méprisées : celles du communautaire, de l'universel, du non-commercial, de la démocratie, du participatif, de ce qui est en dehors des partis et du pluralisme. Cela nous a rappelé l'état d'esprit qui avait inspiré la formation d'un large front de résistance contre la privatisation des autoroutes croates il y a plusieurs années. Cette fois encore, ce sont les mêmes valeurs politiques qui sont entrées en jeu, celles sans lesquelles il est impossible de même penser à des pratiques réalistes de rupture avec la tyrannie existante du capital. Ceci est particulièrement important en raison du fait que maintenant il n'y a plus beaucoup de possibilités de quitter la Croatie à la recherche d'une vie meilleure, comme ce fut le cas après l'adhésion du pays à l'UE, lorsqu'une importante fuite de la main-d'œuvre jeune et souvent hautement qualifiée s'est produite vers l'Ouest.

La fenêtre entrouverte qui a permis cet appel d'air salvateur dans la vie politique du pays ne va pas rester ouverte très longtemps, compte tenu de la manière habituelle dont cette saloperie de capitalisme sait procéder à des ajustements et revêtir un nouveau masque pour chaque occasion. La Croatie ne doit donc pas se complaire dans l'idée qu'il est possible de revenir à un état antérieur à la pandémie supposé stable, alors qu'en fait il est à l'origine du cataclysme actuel. Les forces qui mèneront un jour une bataille sérieuse peuvent s'attendre sans équivoque à une opposition déterminée d'un ordre établi prêt à la bataille. Ce sera alors le signe le plus clair qu'elles sont sur la bonne voie.

Un camarade croate

UN FÉMINISME FLORISSANT MAIS UN PATRIARCAT EN PLEINE SANTÉ

Rappelons d'abord des événements qui ont forgé le renouveau du féminisme à l'échelle internationale :

En 2015 est née en Argentine la coordination Ni Una Menos (« Pas une de moins ») en réaction au taux élevé de féminicides dans le pays – et il y a également eu alors de grosses manif sur ce sujet en Uruguay, au Chili et au Pérou.

Toujours en Argentine, l'assassinat de la jeune Lucia Perez (dont les médias ont fait leur une) a déclenché en 2016 à l'échelle nationale sur le thème « Si nos vies sont sans valeur, qu'ils produisent sans nous ! ». Cette grève a visé tant le travail productif et reproductif que l'éducation et la consommation. La participation, assez élevée dans plusieurs entreprises multinationales et surtout dans les écoles, a reflété les revendications féministes, mais aussi le ras-le-bol de millions de salarié-e-s et de scolaires face aux programmes d'austérité mis en œuvre par les gouvernants. Pan y Rosas (« Du pain et des roses [2] »), collectif trotskiste créé en 2003 par Andrea D'Atri (voir l'article suivant) pour défendre le droit à un avortement sûr et gratuit et pour réclamer la séparation de l'Église et de l'État, est devenu, d'après ses représentantes, le principal courant militant de femmes en Argentine (où il comprendrait plus de 3 000 membres) et au Brésil ; il s'est étendu depuis à d'autres pays d'Amérique et d'Europe, avec en France un réseau de collectifs régionaux.

En 2016 est également apparu le Czarny protest en Pologne : le « Black Monday » 3 octobre, entre 100 000 et 200 000 femmes ont fait grève et manifesté dans 147 villes contre la que voulait imposer le gouvernement, alors que ce droit y est déjà très limité. (La mobilisation s'est poursuivie les années suivantes, en particulier après le jugement du Tribunal constitutionnel du 22 octobre 2020 déclarant l'avortement contraire à la Constitution : 430 000 manifestant-e-s dans 410 villes le 28, 100 000 lors de la Grande Marche vers Varsovie le 30...).

Le 24 octobre 2016, à 14 h 38, des milliers d'Islandaises ont quitté leur travail pour protester contre l'écart des revenus entre hommes et femmes. A la même période a commencé la mobilisation des Irlandaises qui a débouché (en 2018) sur un référendum et sur le

Depuis six ans sont apparues dans une bonne partie du monde des coordinations féministes qui mobilisent nombre de jeunes et qui cherchent à développer l'auto-organisation des femmes ainsi qu'une solidarité internationale entre elles. La dynamique, partie d'Amérique latine, est désignée par certaines auteures comme la « quatrième vague » féministe (1), et cette expression peut donner en Occident l'illusion d'un mouvement unifié sous la bannière de courants réformistes et intégrateurs. Elle recouvre néanmoins, d'un pays à l'autre, des réalités sociales très diverses qu'il convient d'analyser – d'autant plus que la pandémie a fait ressortir la solidité du système patriarcal et capitaliste, et que sa persistance met actuellement à mal toute contestation de l'ordre établi.



Action de militantes pour faire tomber une barrière de la police, Mexico.

vote d'une loi autorisant l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse ; et, en Italie, Non Una di Meno s'est structuré le 26 novembre à l'occasion de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes (3).

Le 21 janvier 2017, la Women's March sur Washington a rassemblé aux États-Unis des centaines de milliers de femmes contre la présidence de Trump et pour les droits des femmes, des personnes LGBTQI+ et des migrant-e-s – et ailleurs dans le monde des millions de gens ont marché de concert. L'appel international à une grève des femmes le 8 mars, dont les coordinations féministes argentine et états-unienne ont été à l'initiative, a reçu un écho dans 55 pays – et obtenu davantage de succès encore en 2018. En Espagne, où plus de 5 millions de femmes ont manifesté avec Huelga feminista (« Grève féministe ») dans 120 villes et bloqué le pays durant la Journée internationale des droits des femmes, les grandes centrales syndicales ont été obligées de les soutenir.

En 2019, le mouvement transnational féministe appelé 8M qui était déjà représenté en Argentine, aux États-Unis, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Pologne s'est étendu à la Belgique et à la Suisse, et en 2020 au Luxembourg et à la France.

Le 8 mars 2021, le collectif On arrête toutes a invité ici à la « grève féministe (4) » en plus de la manifestation, mais cette cessation d'activité a été assez symbolique. En revanche, le lendemain au Mexique, celle qui était promue par #Un DiaSinNosotras (« Un jour sans nous ») contre les féminicides et pour une hausse des salaires concernant les femmes a été suivie par 45,5 % de la main-d'œuvre nationale, avec pour l'économie une perte équivalant à 1,4 milliard d'euros. Un bon rapport de forces contre l'État et le patronat : le Président AMLO a dû assurer qu'il n'y aurait aucune retenue de salaire pour les grévistes dans le secteur public, et des directions d'entreprise faire de même dans le privé –

1. Notamment la sociologue et militante trotskiste Aurore Koechlin dans son livre *La Révolution féministe*.

2. En référence à la Bread and Roses strike, grève victorieuse déclenchée dans le textile, en 1912, à Lawrence (Massachusetts) par 20 000 ouvrier-ère-s immigrant-e-s (majoritairement des femmes) syndiqué-e-s aux IWW contre la diminution de leur salaire.

3. En hommage aux sœurs Mirabal, assassinées par la dictature de Trujillo, en République dominicaine, le 25 novembre 1960.

4. Voir l'« appelle » sur son site. Ce collectif « lutte de classe » est maintenant une coordination regroupant des syndicalistes et soutenue par une quinzaine d'organisations.

mais, comme chaque jour au Mexique, 10 femmes ont été assassinées...

Quelques spécificités féministes selon les pays

Les nombreuses coordinations existant aujourd'hui de par le monde s'accordent pour dénoncer les violences faites aux femmes et revendiquer le droit ou le maintien du droit à l'avortement, mais leur composition sociale et certaines caractéristiques nationales ont des incidences sur leurs objectifs, leurs choix tactiques ou leur audience.

- L'inégale intensité des luttes menées dans le monde par les femmes pour la libre disposition de leur corps n'est pas seulement liée au degré de machisme dans les sociétés souvent pointé par les médias : le niveau d'antagonisme entre leurs classes sociales ainsi que les forces en présence au sein de leurs mouvements contestataires jouent bien sûr aussi. L'importance numérique des classes populaires dans les mobilisations féministes d'Amérique latine et centrale donne à leur combat une tonalité nettement plus anticapitaliste que celles d'Europe de l'Ouest, de Scandinavie ou d'Amérique du Nord. Particulièrement en Argentine, où Ni Una Menos vise, par ses appels internationaux à une « grève féministe » générale et globale pour interrompre tous les types de travail et occuper tous les lieux, à dénoncer « la débâcle capitaliste et patriarcale » accrue par l'inflation galopante et l'arrêt qu'a connu l'industrie touristique avec la pandémie : 41 % de la population argentine vit présentement dans la pauvreté. Cette coordination rejette à la fois l'endettement auprès du FMI, « l'extractivisme [exploitation massive des ressources naturelles] qui est à la base des processus de colonisation (...) à l'échelle mondiale », la militarisation, la « politique raciale et sexuelle lesbophobe, transphobe et misogyne [de la droite néofasciste au pou-

voir] qui renforce le racisme » contre les indigènes, les Noir-e-s et les métis-ses, et « l'exclusion des racisé-e-s et des migrant-e-s ». Il s'agit de se révolter aussi bien contre « la normalité oppressive » que contre « la crise mondiale du soin, l'augmentation de l'endettement et de l'emprisonnement, qui sont des formes directes de dépossession, de précarisation et de déni de vie ».

- Alors qu'en Occident la revendication féministe est relayée par beaucoup de médias, d'intellectuel-le-s, d'élu-e-s voire de gouvernants, elle a souvent ailleurs pour adversaires ouvertement déclarés l'appareil d'Etat dans son ensemble, une ou des Eglises, ou encore des réseaux mafieux. En Pologne par exemple, l'opposition à l'avortement dont fait preuve une hiérarchie catholique particulièrement puissante et réactionnaire donne à la revendication féministe une connotation nettement anticléricale : Czarny protest place dans ses priorités non seulement la destitution du gouvernement, mais un Etat laïc, la suppression de l'éducation religieuse dans les écoles, et la création d'une commission indépendante pour enquêter sur la pédophilie dans l'Eglise et punir tant leurs auteurs que les protecteurs de ceux-ci.

- Les mobilisations féministes ne sont pas confrontées partout à la même répression. En Pologne toujours, 79 interpellations ont été violemment opérées le 25 octobre 2020 lors d'actions menées contre l'Eglise catholique (5), ce qui est assez rare en Europe de l'Ouest. Certes, le 5 juin dernier à Nice, les forces de l'ordre ont stoppé par des lacrymos et des arrestations la manif « Toutes aux frontières », un cortège bon enfant et pacifique de 5 000 personnes arrivées de plusieurs pays européens pour dénoncer le durcissement des politiques migratoires et défendre « les femmes, lesbiennes, trans victimes de violences sur la route de l'exil » ; mais cette charge est sans nul doute imputable en

premier lieu au « sujet sensible » que sont les migrations.

- Tandis que la plupart des coordinations féministes en Occident requièrent l'intervention de l'Etat ou des tribunaux en cas de violences sexuelles, au Mexique la corruption et la misogynie généralisées de la police, de la justice et des gouvernants incitent des militantes telles que celles du Bloque Negro (« Bloc noir ») à miser sur une autodéfense féministe plutôt qu'à porter plainte.

Enfin, la dynamique féministe de certains pays a eu un effet boule de neige dans d'autres. Par exemple, en France, où la défense du droit à l'avortement était faible (entre autres parce qu'il est rogné de façon insidieuse depuis des décennies, par le manque de moyens matériels accordés pour réaliser les interventions, par la fermeture progressive des centres IVG...), on a constaté un regain d'intérêt pour lui lors des mobilisations en Espagne, où il a été attaqué en 2014, et en Argentine, où il a été acquis le 30 décembre 2020 par la « marée verte ».

Dans le sous-continent latino-américain, l'avortement n'est légal qu'à Cuba, en Uruguay, au Guyana, et maintenant en Argentine (le 21 septembre dernier, des milliers de femmes ont encore défilé au Mexique, au Pérou, au Salvador, au Chili et en Colombie pour l'obtenir) ; et les féminicides sont au moins deux fois plus nombreux qu'en Europe : 7 000 à 8 000 contre 3 000 par an (6). Les ennemis des femmes ne manquent pas, en Amérique latine et centrale : au Chili, le Président Pinera a évoqué en mars 2020 leur « attitude » comme étant une cause de viol ; au Brésil, les néo-pentecôtistes mettent tout en œuvre pour empêcher les mobilisations féministes, tandis qu'au Nicaragua, au Salvador ou au Honduras c'est l'Eglise catholique qui s'y emploie ; dans ce dernier Etat, les 463 féminicides commis en 2016 n'ont suscité l'ouverture que de 15 enquêtes ; au Mexique, les narcotrafiquants et autres gangs s'en prennent impunément aux femmes. Etc. Face à une telle situation, les coordinations féministes s'attaquent directement à l'Etat, mais aussi au capital par le biais des manif et des « grèves féministes » ; et leurs mobilisations ont une ampleur bien supérieure à celles qu'a produites #MeToo (7). Le slogan « Ni Una Menos » – qui est parti du « nous » de la société argentine avant que ne soit énoncé ce « moi » aux Etats-Unis – porte davantage d'aspirations sociales que le féminisme occidental, et il a fait émerger dans plusieurs pays latino-américains une politisation et une participation féminines inédites, visibles dans tous les secteurs de la société (8). Ce féminisme-là fait fantasmer à juste titre les jeunes générations dans le monde entier, par sa réactivité, sa

5. De la peinture a été jetée sur des bâtiments religieux et des logements de gouvernants ou sur des monuments de Jean-Paul II et de Ronald Reagan, des messes ont été perturbées...

6. ONU femmes estimait en 2017 à 50 000 le nombre global de féminicides dans le monde, mais beaucoup d'informations manquent pour parvenir à une évaluation précise.

7. Créé en 2007, ce hashtag s'est répandu dans le monde entier en 2017 avec l'affaire Weinstein.

8. Des rassemblements intercontinentaux se tiennent aussi tous les deux ou quatre ans, depuis le premier en Colombie en 1981. Du 10 au 12 janvier 2021 à Santiago, 3 000 féministes de 28 Etats ont ainsi participé à la « 2^e Rencontre plurinationale de celles qui luttent ».



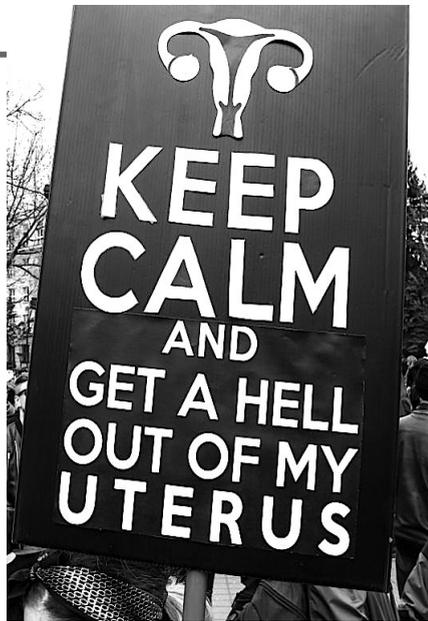
créativité, sa capacité à organiser des opérations éclairées (bloquer l'accès du métro, taguer des murs, etc.) et son esprit assez libertaire : il ignore partis et syndicats, rejette tout leaderisme...

Il faudra cependant voir comment il évolue dans le temps. La coordination Ni Una Menos du Chili a par exemple été, en octobre-novembre 2019, une des grandes forces de l'« insurrection » déclenchée contre l'Etat, la classe politique et le modèle néo-libéral hérité de Pinochet. Le 8 mars 2020, 1 million de personnes ont manifesté à Santiago (et 45 autres cortèges défilaient au même moment dans d'autres villes) ; dans la gigantesque chorégraphie *Un violador en tu camino* (« Un violeur sur ton chemin ») diffusée par le collectif Las Tesis de Valparaíso, et qui a aussitôt fait le tour du monde via le Net, elles ont scandé : « Le violeur, c'est toi. Ce sont les flics, les juges, l'Etat, le Président. L'Etat oppresseur est un macho violeur... » Mais ce même collectif a ensuite créé le Parti féministe alternatif afin de mener campagne avant le référendum du 25 octobre 2020 sur un changement de Constitution (une universitaire mapuche, Elisa Loncón, a été élue présidente de l'Assemblée constituante chilienne le 4 juillet 2021).

Les principaux réseaux féministes en France

Des collectifs féministes avaient déjà surgi ici en 2016, lors du mouvement contre la loi travail, mais d'autres ont ensuite contribué – par l'organisation de débats, l'édition d'affiches et de journaux, la constitution de réseaux – à ce que les cortèges féministes y soient de plus en plus fournis. Le 24 novembre 2018 a eu lieu, à l'appel de #NousToutes, la première grande Marche contre les violences sexistes et sexuelles. Selon les organisatrices de cette association (apparue en 2017 dans le sillage de #MeToo et de #BalanceTonPorc), la Marche du 23 novembre 2019 a rassemblé en France 150 000 personnes. En 2020, toutefois, le confinement a enrayé cette mobilisation : hormis dans quelques villes comme Toulouse où elle a été maintenue, il y a surtout eu des actions en ligne « d'interpellation, de sensibilisation, de formation et des concerts ». Mais la dynamique des femmes est actuellement telle que, le 8 mars 2021, la CGT, la FSU et Solidaires ont appelé avec 34 autres organisations à soutenir la « grève féministe » – il est en effet difficile pour les syndicats et les partis de l'ignorer (Macron lui-même n'a-t-il pas fait de la « cause féministe [...] un fil rouge de ce quinquennat » ?).

Aujourd'hui, il existe des collectifs réformistes – en particulier #NousToutes – et d'autres qui s'affirment révolutionnaires (par exemple Toutes en



« Reste calme et dégage de mon utérus », Varsovie.

grève à Toulouse). Ils présentent cependant des points communs sur le plan théorique, en posant comme principes de fonctionnement l'auto-organisation des femmes et la démocratie interne, mais aussi un « féminisme inclusif » qui, à partir des analyses intersectionnelles et de la « théorie queer », a tendance à noyer l'exploitation économique dans une multitude de discriminations – la classe venant fréquemment après le genre ou la « race » quand ils se disent anticapitalistes. De plus, tout en affichant la volonté de taire les désaccords entre les diverses sensibilités féministes (sur la prostitution, le voile ou la place des trans dans le féminisme) pour privilégier la sororité et la non-violence, ils se positionnent – comme bien d'autres collectifs occidentaux (9) – en faveur de l'« inclusivité » sur ces questions. Enfin, leur investissement militant s'appuie beaucoup sur les réseaux sociaux. #NousToutes, surtout, pratique une nouvelle forme de lobbying en impulsant à partir de hashtags des campagnes pour réclamer l'intervention des pouvoirs publics.

• *Féministes révolutionnaires (FR)* s'est constitué à Paris en 2016 à partir de deux AG (, sur les facs franciliennes, et « Femmes et travail » à la Bourse du travail), et certaines de ses militantes ont poussé à la création de la commission FéminismeS de Nuit Debout. Dans sa charte, ce collectif dit être ouvert à « toutes les personnes qui veulent militer à [ses] côtés, en particulier les personnes trans, les personnes qui portent le voile et les travailleur-se-s du sexe » ; il considère que « seul un renversement complet des structures sociales permettra de mettre fin aux différentes dominations sociales ». Cependant, tout en déclarant : « Détruire le capitalisme ne règlera pas tout mais c'est la première condition d'une réelle émancipation », il insiste sur « la lutte contre le racisme et l'islamophobie d'Etat », qui doit être croisée avec les « perspectives

féministes et LGBTIQ (10) ». Il se déclare investi aux deux tiers sur les facs et lycées, avoir « une intervention salariée, auprès des femmes et minorités de genre travailleur.se, au foyer, précaires, chômeur.se » ; et il précise regrouper « des personnes, cis, trans, et/ou non-binaires », de diverses générations, « blanches (3/4) et raciséEs (1/4), françaises et d'ailleurs, issuEs de différentes classes sociales, mais aucune d'entre nous n'est en situation d'extrême précarité », (...) certainEs sont parents et ont des enfants et certainEs n'en veulent pas ! »

• #NousToutes est né en juillet 2018 (11) après une réunion à la Bourse du travail de Paris, afin de mobiliser « contre les violences économiques, psychologiques, verbales, physiques ou sexuelles, notamment quand ces violences visent des personnes victimes en raison de leur situation de handicap, de vulnérabilité, de leur âge, de leur origine sociale, de leur situation économique, de leurs croyances, de leur statut de migrant-e-s, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou parce que racisé-e-s ». Trois mois plus tard, 600 femmes participaient physiquement à une autre réunion, et 7 000 autres virtuellement grâce à sa diffusion en direct sur Facebook.

Ce collectif fonctionne à coups de pétitions et de campagnes en ligne pour obliger le gouvernement à mettre « en place des politiques publiques efficaces de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et (...) sensibiliser un maximum de personnes à la thématique de ces violences afin de leur permettre de les détecter dans leur entourage et de savoir orienter les femmes qui en sont victimes ». Après la publication du livre de Camille Kouchner *La Familia grande*, en janvier 2021, il a ainsi lancé le hashtag #MeTooInceste – qui a reçu 80 000 messages – et une pétition. Il prône la bienveillance dans les échanges de mails, interdit les images ou récits violents, conseille d'éviter les échanges le soir ou le dimanche matin pour « garantir un bien-être dans le militantisme ». Il assure être sans leader et « a-partisan », juste soutenu par plus de 80 associations, organisations syndicales et politiques (féministes, de gauche, d'extrême gauche, ou encore EELV, la LDH, la Cimade... et Radio-Libertaire). La tribune « Quand "Nous Toutes" exclut les femmes » (signée de 400 femmes et parue le 19 octobre sur le site de *Marianne*, où on peut encore la lire) l'épingle pourtant pour ses « positionnements problématiques dès ses débuts » face à des agressions de femmes critiquant « cette idéologie qui s'impose partout comme un dogme, l'idéologie de genre » ; et pour avoir publié sur sa page Facebook, le 5 octobre dernier, « un visuel déclarant vouloir ex-

9. Selon le « Manifeste de l'inclusivité » du collectif 8 Maars belge, par exemple, une femme est « toute personne identifiée et-ou s'identifiant comme femme ».

10. FR, qui a essayé à Nantes et Rennes, parle maintenant de LGBT-QIA+ (lesbienne, gay, bisexuel-le, trans, queer, intersexe et asexuel-le ou aromantique).

11. Parmi ses fondatrices figure Caroline de Haas, qui a auparavant créé Osez le féminisme !.

clure les femmes appelées «TERF» de la marche organisée le 21 novembre à Paris ».

- *Toutes en grève 31 (TEG)* : l'Assemblée féministe toulousaine autonome s'est aussi créée en octobre 2018 pour « s'auto-organiser, agir et défendre les droits y compris de manifester ». Ses objectifs sont de promouvoir la grève générale féministe contre le système patriarcal, dans tous ses aspects, pour parvenir à un changement radical de société – et divers groupes de Toulouse se sont inscrits dans sa démarche, comme Le Planning familial, le DAL, l'Union syndicale Solidaires ou la CGT Educ'Action.

Plus de 4 000 personnes ont manifesté dans cette ville le 8 mars 2019, et l'organisation de la grève le même jour s'est faite principalement via des assemblées autonomes de femmes. Lors des Rencontres féministes (inter)nationales qui ont eu lieu la même année en octobre à Toulouse, une coordination féministe nationale a vu le jour pour s'inscrire dans la durée : « Mobilisées aujourd'hui, nous le serons le 8 mars et au-delà. Tant qu'il le faudra féministes, anti-impérialistes, anti-patriarcales, anticapitalistes, anticolonialistes, antiracistes, contre le système hétéro-normatif. » TEG se déclare en mixité choisie parce qu'elle regroupe les « femmes cis et trans, et personnes perçues comme femmes par la société ».

A la manif du 25 novembre 2020 (qui a rassemblé 5 000 personnes, selon ses organisatrices), il y avait un important dispositif policier, et des gaz lacrymogènes ont été lancés sur le cortège pour provoquer sa dispersion. De même, la marche non-mixte du 5 mars 2021 a été violemment réprimée : les manifestantes ont été nassées et insultées, plusieurs interpellations ont été faites, et des amendes envoyées pour rassemblement interdit. Le 8 mars 2021, plus de

9 000 personnes n'en ont pas moins marché à Toulouse – un bon score dans la période actuelle.

Actualité de la revendication patriarcale et anticapitaliste

Un collectif Du pain et des roses participe aux marches féministes toulousaines. Rattaché à la IV^e Internationale et soutenu par la tendance Révolution permanente qui a quitté récemment le NPA, il a essaimé dans d'autres villes pour former un réseau féministe sur un positionnement clairement « lutte de classe » et anticapitaliste.

Le courant « lutte de classe » reste cependant très minoritaire dans les collectifs féministes en France, qui s'insurgent plus contre les inégalités de salaire entre hommes et femmes, les « dysfonctionnements » de la justice ou les « méfaits du néolibéralisme » que contre les structures patriarcales et capitalistes elles-mêmes. Lorsque leurs sites relaient des luttes menées dans les entreprises, c'est pour l'essentiel parce qu'elles portent sur du harcèlement ou des violences sexistes (12).

Or la pandémie a aggravé la situation pour beaucoup de femmes, sur le plan mondial : 5 % d'entre elles ont perdu leur emploi, selon l'OMT (contre 3,9 % pour les hommes) ; et la pauvreté s'est accrue dans les pays en développement, où elles sont surreprésentées dans les secteurs informels et sans protection sociale, selon le PNUD. Dans les Etats où l'accueil de la petite enfance est inexistant et où la garde repose sur la solidarité familiale, les femmes ont dû jongler plus que jamais entre vie professionnelle et vie familiale lors des confinements (en Italie, beaucoup ont lâché leur boulot pour s'occuper de leurs enfants).

En France, les femmes des classes populaires, majoritaires dans les em-

ploi précaires (13) et dans certains secteurs (14), ont vu leurs conditions de travail se durcir pendant le premier confinement. Dans la grande distribution alimentaire, où le travail a été maintenu, les « premières de corvée » ont subi des changements d'horaire incessants, la disparition des pauses (due au non-remplacement des personnes contaminées), la dégradation des rapports avec les collègues et la clientèle, etc. Et dans le médico-social, il y a eu beaucoup de démissions ces derniers mois, pendant que les fermetures de lits et de services se poursuivaient à l'hôpital et que les plans de « relance économique » européens étaient axés sur l'environnement et le numérique, des secteurs où les hommes prédominent.

L'inégale répartition des tâches domestiques et parentales entre les sexes ainsi que la réalité des « familles monoparentales » – à 84 % des femmes – ont crûment ressorties, notamment à travers la demande massive d'aide alimentaire : par exemple, dans le Puy-de-Dôme, 92 % des personnes venues au Secours populaire lors du premier confinement étaient des femmes.

Les interventions à domicile pour violences conjugales ont augmenté en 2020 de 42 % ; et si le nombre de féminicides est tombé cette année-là à 90, contre 146 en 2019, cela semble surtout dû au fait que la plupart de ces meurtres ont lieu au cours des séparations et que la situation pandémique n'incitait guère les femmes à quitter leur foyer. Les chiffres sont repartis à la hausse en France (comme en Italie ou en Espagne) dès la fin des restrictions de déplacement.

On le voit, la nécessité de détruire l'ordre patriarcal et capitaliste est toujours d'actualité... mais la revendication féministe dominante, c'est-à-dire celle que formule l'Occident par le biais d'Internet et des médias, ne peut inquiéter les défenseurs de cet ordre car elle demeure récupérable à leur profit.

Les manif féministes du 25 novembre 2021 et du 8 mars 2022 seront sans doute importantes en France – même si les mesures « sanitaires » du gouvernement génèrent de nos jours un découragement peu propice à la contestation sociale en général –, et elles seront saluées, n'en doutons pas, tant par la classe politique que par les journalistes comme un pas en avant vers davantage d'« égalité ». Néanmoins, pour que ces mobilisations ne soient pas juste de joyeux anniversaires à fêter ensemble dans la rue et l'occasion d'une nouvelle profession de foi féministe pour Macron, ce sont toujours les piliers de l'exploitation économique et de la domination masculine qu'il faut déboulonner.

Vanina

12. Par exemple l'affaire de Rozem, étudiante et travailleuse précaire syndiquée CGT mise à pied par Chronodrive Toulouse.

13. 10,6 % d'entre elles sont en CDD, contre 6,5 % d'hommes.

14. D'après le Dares en mai 2021, les infirmières occupent 86 % des emplois dans leur profession, les aides-soignantes 92 %, les assistantes maternelles 97 %, les caissières 82 %, les agentes de nettoyage 72 %...



La « marée verte » déferlant en Argentine pour la légalisation de l'IVG, obtenue en décembre 2020.

LIVRE

Du pain et des roses – Appartenance de genre et antagonisme de classe sous le capitalisme, d'Andrea D'Atri

(éd. Communard.e.s, 2019, 216 p., 17 €)

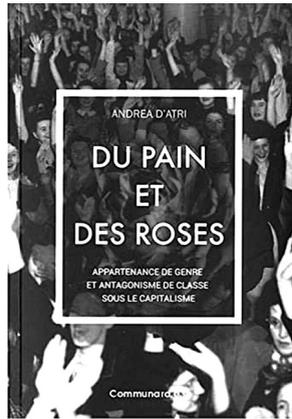
Andrea D'Atri est actuellement dirigeante nationale du Parti des travailleurs socialistes (PTS), dans lequel elle milite depuis sa fondation en 1988 ; mais c'est aussi une figure du mouvement féministe en Argentine, où elle a publié en 2004 *Pan y Rosas*, récemment traduit en français. Elle y dresse notamment un bilan des luttes dans lesquelles les femmes ont été des « éléments déclencheurs » de révoltes ou d'émeutes – par exemple la « guerre des farines » contre la hausse du prix du grain qui a mené à la Révolution française, ou les manifestations des ouvrières du textile à Petrograd en 1917 pour obtenir « pain, paix et liberté » qui ont annoncé la Révolution russe. Elle évoque ainsi les grèves des ovaïstes (ouvrières de la soie) en 1869 à Lyon, des allumettières à Londres en 1888 ; le combat des communardes en 1871 ; celui d'autres ouvrières du textile en France, en Angleterre et aux Etats-Unis au début du XX^e siècle ; les mobilisations des suffragistes et des suffragettes anglaises... et de toutes les femmes qui ont donné corps aux mouvements des années 70. Elle montre comment la Journée internationale des droits des femmes a articulé dès le début les appartenances de classe et de genre, avec la grève décrétée par des ouvrières du textile à New York le 8 mars 1857 pour dénoncer leurs conditions de travail exténuantes. Ce faisant, dit D'Atri, elles ont posé la question de l'oppression des femmes comme indissociable de l'exploitation capitaliste ; il s'agit de mettre en place un mouvement internationaliste et anti-impérialiste dans lequel le féminisme serait « imbriqué à la lutte de la classe ouvrière contre le système capitaliste ».

Quand on est anarchiste et non trotskiste comme D'Atri, on a des désaccords avec elle. Ainsi, on ne pense pas que l'enterrement de la Révolution russe est dû au seul Staline, mais à l'Etat bolchevik instauré par Lénine lui-même ; on ne fait pas une carrière politique et on ne recourt pas aux élections ; on ne croit pas aux vertus du syndicalisme et des stratégies frontistes ; on ne partage pas forcément sa certitude que « c'est la classe ouvrière, prenant la tête des masses pauvres et des secteurs opprimés, qui est le sujet de la révolution sociale et pourra mettre fin à l'esclavage salarié ».

En revanche, on peut apprécier son ouvrage, car il a pour intérêt de présenter une analyse de classe, qui plus est forgée en dehors de l'Europe et dans une perspective internationaliste, tout en étant facile d'accès. On y trouve entre autres une critique du patriarcat, de l'Eglise, de l'offensive « néolibérale », de la marchandise, de l'individualisme, de la culture de masse, de la co-gestion syndicale et partidaria, de la propagande sur « la fin de l'Histoire et des idéologies », de l'institutionnalisation du féminisme ou des stéréotypes de beauté.

Les femmes constituent 50 % de la main-d'œuvre mondiale, rappelle D'Atri, et les plus grands contingents de personnes précaires, migrantes, pauvres et exploitées. Pourquoi se cantonnent-elles donc à une demande d'intégration dans un tel système ? Et n'est-il pas paradoxal de réclamer davantage de policiers alors que l'Etat, qui représente et défend ce système, est responsable de la violence faite aux femmes ? De plus, aujourd'hui, « lutter pour les droits des femmes semble être quelque chose de socialement admissible et de « politiquement correct », au point que la majorité des gouvernements du monde, à différents niveaux institutionnels, ont incorporé la problématique de genre dans des secrétariats d'Etat, des commissions de travail, des agendas de politiques publiques et des organismes multilatéraux ». Abattre la hiérarchie entre les sexes ne suffit donc pas : on peut supprimer l'inégalité entre hommes et femmes, mais c'est la hiérarchie entre les classes qui crée une inégalité fondamentale.

D'Atri ne se leurre pas sur la réalité des femmes : elles forment un groupe interclassiste, ne souffrent pas pareil



front pas pareil des discriminations qu'elles subissent toutes (par exemple, en cas d'interdiction d'avorter dans un pays, certaines d'entre elles ont les moyens matériels d'aller dans un autre) – et il existe des opprimées qui oppriment. Cette réalité la conduit à dénoncer le rôle joué en Argentine, dans les années 90, par des féministes au sein d'ONG devenues la « plate-forme de lancement de carrières personnelles » : des organismes financiers internationaux tels que la Banque mondiale ont favorisé la mondialisation et le contrôle social par le biais d'un programme d'assistance et d'un « processus d'ONGisation du mouvement féministe » qui a accompagné la privatisation des services d'Etat, la hausse du chômage et la précarisation de l'emploi. D'Atri rappelle le tableau qu'en a brossé l'ATEM (Association du travail et de l'étude des femmes) à Buenos Aires : « La majorité de ces ONG, formée par des techniciennes et des professionnelles, travaille avec des femmes de « secteurs populaires », de quartiers pauvres. Elles se présentent comme des médiatrices entre les agences de financement et le mouvement des femmes et forment des programmes pour celui-ci, offrant leurs services à celles qui assistent à leurs ateliers et cours en tout genre, à la distribution de nourriture, l'organisation de repas populaires, la planification familiale (contrôle de la natalité), etc. Ces rapports, du fait des différences de classe, de pouvoir ainsi que d'accès au contrôle des ressources, génèrent des liens hiérarchiques et des tensions entre les femmes des ONG et celles du mouvement avec lesquelles elles travaillent, sans parler de la

concurrence établie entre les professionnelles pour obtenir les divers financements. »

Mais pour D'Atri ce ne sont pas seulement les politiques néolibérales qui ont fractionné le mouvement féministe : le « féminisme de la différence », les « politiques de l'identité », le « multiculturalisme », le « nomadisme des identités », l'« inclusion » et autres concepts post-modernes ont également contribué à ce résultat. Tout en partageant par exemple avec Judith Butler « la bataille contre la conception universaliste hégémonique de l'homme abstrait, contre les valeurs absolues et la métaphysique du citoyen », elle lui reproche de ne pas s'intéresser aux structures économiques, donc à la propriété privée, car seule l'abolition de celle-ci peut conduire à une révolution sociale. Considérer le critère de classe comme « une variable parmi d'autres pour définir l'identité », et refuser d'appréhender le système capitaliste dans sa totalité conduit forcément à l'impossibilité de remettre ce système en question et, au final, de le subvertir. Résultat :

« Pendant que l'individualisme règne, (...) le féminisme [se replie] dans un discours solipsiste se limitant à la révolte d'une élite qui exige son droit à être reconnue dans sa diversité, tolérée et intégrée à la société de consommation. (...) Le paradigme dominant du « postféminisme » autoproclamé propage l'utopie d'une libération individuelle, partant de la déconstruction des discours hégémoniques, dans une confrontation généralisée contre l'hétéronormativité essentiellement liée à la réappropriation du désir et à la transformation des corps. [Or] le capital intègre, réabsorbe, inclut et neutralise les différences, les commercialise, comme des positions de désir de consommateurs variés et divers. (...) Si le féminisme ne se donne pas pour ambition de transformer la réalité, alors pour des millions de femmes qui ne connaissent pas son histoire, il se réduit à des élaborations académiques, des lobbys politiques et à la promotion de « cadres » par les établissements gouvernementaux et les organisations internationales ; tandis que ces mêmes femmes affrontent quotidiennement la faim, l'exploitation, la violence, les abus et les humiliations. »

Vanina

Réflexions communes sur diverses questions féministes

Pendant les Rencontres libertaires organisées par l'OCL en juillet dernier a eu lieu une discussion qui a tourné autour du féminisme, de la sexualité, de la procréation (ou pas)... Voici l'essentiel des interventions, regroupées par thèmes.

1. Cette loi de 2004 (complétée en 2017) a mis en place notamment des tribunaux spécialisés en violences conjugales, un système informatique de suivi et de protection des victimes au niveau national, le port du bracelet anti-rapprochement pour les agresseurs.

2. Jacqueline Sauvage a tué son mari en 2012 et été graciée par le Président Hollande en 2016.

3. L'affaire Valérie Bacot.

4. Ayant passé un an en détention provisoire, elle est sortie libre du tribunal.

5. MLAC : Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception. Ce film, réalisé par Yann Le Masson en 1982, est Regarde, elle a les yeux grands ouverts.

6. Il est passible des travaux forcés à perpétuité, voire de la peine de mort.

7. Fondée en 1956 par un groupe de mères de Chicago, cette ligue existe aussi en France depuis 1979.



Revendication féministe et évolution de la société

« En tant que prof, je pense que l'idée féministe a vraiment progressé, y compris dans les banlieues. Les élèves ont en général des discussions plus libres sur la sexualité et les questions de genre. Pendant les blocus de lycées, beaucoup plus de filles s'expriment.

– En sixième, des filles réagissent carrément, face à des propos sexistes. En biologie, les programmes ont un peu évolué ; et alors qu'avant on ne présentait que des organes masculins, ou des organes féminins incomplets, un mouvement de profs dans des lycées a permis d'avoir des modèles 3D du clitoris à imprimer et à présenter aux élèves en le définissant comme organe essentiel du plaisir féminin. C'est une réelle évolution.

– Le mouvement féministe n'est plus marginal de nos jours, mais il est aussi récupéré par le capitalisme et la classe politique (à Caen, par exemple, la représentante de #NousToutes est une responsable d'En Marche). Alors qu'à d'autres périodes le féminisme était pointé du doigt, vécu comme une agression, on peut maintenant dénoncer l'inceste dans la société où on est ; tout le monde a conscience que c'est une réalité

jusque dans les milieux bourgeois, et cela interroge aussi sur la famille – s'il faut la détruire ou pas – et constitue un progrès social important. Mais s'il est plus facile de se dire féministe aujourd'hui, c'est également un produit qu'on peut acheter et vendre, une espèce de valeur cool (on trouve même, sur Netflix, une plate-forme "I am feminist"). Et il y a aussi des nouvelles manières de faire – par exemple féminiser l'écriture, mais est-ce que c'est une avancée ? – et de nombreuses paroles féministes...

– Le postféminisme renvoie à l'individu, au néolibéralisme : ta qualité de vie, ton autonomie, c'est de ton fait, et tu vas pouvoir trouver ta place dans la société telle qu'elle est. C'est la pire chose qui puisse arriver au mouvement des femmes, comme à tous les mouvements. C'est une espèce de processus d'institutionnalisation : par tes qualités individuelles, par tes actions, parce que t'es une femme, ou homosexuel-le, tu vas arriver dans cette société. Et ça on doit le combattre car cela liquide toute possibilité de faire la révolution. Il y a aussi là-dedans de la culpabilisation : si toi, femme ou individu postféministe, tu ne réussis pas ta vie, c'est ton échec personnel, à toi entité "autonome" qui mène ta vie de manière libre dans un système libéral-capitaliste où toutes les règles sont fixées d'avance.

– On trouve également, dans le féminisme actuel – comme dans le mouvement ouvrier avant, ou dans les associations antiracistes –, la victimisation, qui est le fondement de l'avant-gardisme. On doit la refuser : s'il n'y a plus de victimes, l'avant-garde qui pensait les représenter n'a plus rien à foutre. L'objectif, pour un mouvement pas avant-gardiste, c'est que les personnes cessent d'être victimes et deviennent acteurs et actrices de ce mouvement.

– Il ne faut pas faire des femmes des victimes, mais quand une femme meurt tous les 3 jours... il y a une discrimination sociale très concrète contre les femmes, et le patriarcat fait partie des structures de pouvoir, avec le capitalisme, contre lesquelles j'ai envie de lutter.

– Il ne suffit pas de se dire anticapitaliste, il faut développer le féminisme dans les entreprises. Avant, les commissions féministes qui existaient dans les syndicats permettaient aux femmes d'avoir des informations, des espaces où discuter d'autre chose que d'augmentations de salaire. C'est important qu'au travail et à l'école il y ait des possibilités de débat, car ce sont des lieux de socialisation.

– Au syndicat SUD-rail à Paris, il y a

une commission féministe "déter" qui fait de l'information. Je bosse dans un atelier de 700 mecs et 5 nanas, et le féminisme n'y est pas accepté comme une évidence ; les mecs ne sont pas moins sexistes qu'avant, mais ils ont peur à cause de #MeToo. Dans une formation de cette commission où j'ai entraîné des mecs, leur réaction face à des témoignages de harcèlement dans la rue ou au travail a été de dire : "Mais ma femme, ma fille me raconte cela tous les jours..." Ce genre de formation dans les entreprises permet d'abord aux femmes de se retrouver entre elles lorsqu'elles travaillent dans des lieux très peu féminisés, et ensuite de se créer des alliés. Si nos salaires augmentent et qu'en tant que nanas on arrive à se faire respecter, tout le monde y gagne.

– Je suis très embarrassée car beaucoup de gens se réclament du féminisme, de l'anticapitalisme, mais concrètement je ne sais plus ce que cela veut dire... Une revendication me semble importante : que les femmes aient le même salaire que les mecs. Et ce qui est prioritaire, c'est que si des femmes ou des filles subissent des violences, elles puissent être accueillies dans des centres d'accueil ou chez l'infirmière scolaire. Porter plainte, c'est aussi renforcer le système et l'Etat : que ce soit notre seule solution montre notre impuissance. Mais s'il n'y a pas de plainte, il n'y a pas d'arrêt de travail, il n'y a pas d'ouverture de droit à un logement. D'autre part, que ce soit pris en charge par des collectifs féministes ne me satisfait pas plus. »

Violences sexuelles

« La campagne contre les femmes battues où il faut appeler un numéro m'énerve prodigieusement. Dans mon quartier, le problème des femmes battues c'est le logement, parce que tu peux pas te tirer si t'as des gamins et pas de logement. Alors elles se tirent quand elles trouvent un autre mec... La réalité sociale reste la même : il y a eu un tas de discours de Macron sur les féminicides, mais rien n'a été fait pour qu'ils diminuent.

– Dans mon travail, je peine à amener les femmes qui subissent des violences à porter plainte. Et j'aimerais le soutien d'un collectif féministe, mais je ne sais pas de quelle manière : je rencontre souvent des associations, mais elles sont liées au gouvernement par des subventions... Malgré la médiatisation des violences faites aux femmes, les choses n'avancent pas car il n'y a pas d'accès au logement en général, donc d'autant moins pour les femmes.

Quand une mère seule se trouve en situation de quitter son travail pour s'occuper de son enfant handicapé, elle ne cotise plus à la retraite. Quand je reçois, en milieu rural, des jeunes femmes qui se sont fait harceler ou taper, elles ne savent même pas qu'elles peuvent porter plainte. Il y a de moins en moins de lieux où parler (centres de planification familiale, infirmières scolaires...), accueillir la parole des femmes, des jeunes.

– Pourquoi les hommes maltraitent et tuent les femmes ? On prend toujours la question des femmes battues à partir d'elles : on nous parle du nombre de féminicides et pas du nombre d'assassins, et c'est toujours à la femme de trouver un logement. Si on avait une autre approche, ce serait à l'homme de le faire, alors que les juges laissent les mecs violents retourner au domicile. Pourquoi n'emploie-t-on pas contre les hommes les outils répressifs qu'on sait employer contre les femmes qui manifestent ? Il faut les responsabiliser et les culpabiliser pour que les féminicides s'arrêtent. Je parle là d'une culpabilisation sociale, qui ne renvoie pas à l'individuel... comme on le fait avec l'inceste quand on dit par exemple : "Pourquoi cette femme a attendu quarante ans pour en parler ?" alors qu'elle a besoin d'un soutien et que les discours gouvernementaux n'ont aucune efficacité.

– On déplore que les femmes n'aient pas assez de lieux pour confier leur parole et se faire aider, mais dans le même temps on ne veut rien demander au gouvernement. Pour moi, c'est en créant un rapport de forces qu'on peut faire changer les lois.

– Le problème, c'est que ce n'est pas seulement une question de loi. Une affaire a fait la une des journaux parce que des policiers étaient morts en essayant d'interpeller un auteur de violences ; mais précédemment la femme était allée trois fois porter plainte, et trois fois les policiers l'avaient renvoyée chez elle.

– Pour moi c'est une question de loi, car si les choses ont changé en Espagne, c'est parce qu'il y a eu une loi-cadre (1) : dès qu'une femme porte plainte, le conjoint est éjecté du domicile ; c'est elle qui touche les allocs, qui a la possibilité de trouver un autre logement, et c'est la même juridiction qui assure le suivi des droits des enfants. Bref, c'est une loi qui protège les femmes. Macron a annoncé que la lutte contre les violences faites aux femmes était une priorité de son quinquennat, mais il a diminué tout le fric aux assos. S'il y a moins de centres de Planning familial, d'infirmières scolaires, d'éducation sexuelle à l'école ou ailleurs, c'est parce qu'il y a moins de fric. Et il y a aussi moins de lieux pour avorter, quasiment plus de gynécos...

– J'ai vu un reportage sur une banlieue de Buenos Aires où un lieu d'accueil des femmes a commencé à mettre la pression sur les hommes violents, en leur disant que s'ils recommençaient on leur casse-



rait la gueule. C'est intéressant, ce mode d'auto-organisation.

– Notre mouvement aurait tout intérêt à soutenir les femmes qui tuent leurs agresseurs. Il y a eu l'affaire Sauvage (2), et, plus récemment, un procès en Saône-et-Loire (3) où une femme qui avait subi viol, violence, prostitution, inceste, etc., de la part de son mari l'a enterré au fond de la forêt avec l'aide de ses enfants. Elle a pris quatre ans dont trois avec sursis (4) : même la justice reconnaît que la violence peut être une bonne chose. »

Avortement

« A propos des lois, l'histoire du MLAC est parlante, à savoir : on y gagne et on y perd quoi ? Et est-ce que ce sont des avancées ? Le moment où l'avortement a été illégal a aussi été celui d'un partage entre les femmes autour des pratiques d'IVG clandestines. Dans un film sur le MLAC (5), une femme exprimait qu'elle n'avait pas envie que la loi passe parce que ce qu'elle avait vécu avec le groupe de femmes qui l'avait accompagnée ne serait plus possible : elle ne pourrait pas vivre cela à l'hôpital.

– L'IVG reste quelque chose de violent, surtout avec les médicaments. Une phase de discussion, entre femmes ou pas, est nécessaire, et cela existe au Planning familial. Mais il pourrait exister des groupes de femmes pour parler de sexualité, de la santé des femmes. 20 % des femmes sont accompagnées des mecs pour une IVG, ce n'est pas rien. La question de l'avortement n'est pas qu'un problème de nanas – tout comme la question du sexisme.

– Le mouvement sur l'avortement en France n'était pas pour obtenir quelque chose, mais contre la pénalisation de l'avortement. La dépénalisation a entraîné une législation d'encadrement de l'avortement qu'on défend maintenant, mais qui est un recul. Elle a été une réponse du pouvoir pour encadrer des choses qui avaient été conquises, et sur-

tout cette volonté des femmes de s'occuper de leur corps. C'est un enterrement des prises en charge autonomes. Les tentatives d'auto-avortement étaient aussi une tentative de contrôle des pratiques médicales, de l'IVG, mais cela a également existé concernant la psychiatrie.

– La méthode Karman par aspiration a permis que l'IVG soit moins violente, et pratiquée par des militant-es et bénévoles dans une dynamique où on savait qu'on allait gagner. Il n'est pas sûr que cela aurait pu durer très longtemps : on aurait fini par s'épuiser. Les pratiques d'auto-avortement étaient intéressantes, mais pour la plupart des femmes la réalité c'était toujours les "faiseuses d'anges" et les curetages à vif faits à l'hôpital pour te punir d'avoir essayé d'avorter. On a quand même gagné, avec cette loi.

– Le MLAC était un groupe militant minoritaire qui remettait en cause le pouvoir médical et la société. Que des femmes puissent reprendre possession de leur corps, c'est toujours d'actualité. Mais aujourd'hui il est totalement interdit d'avorter en dehors de ce qui est prévu par la loi.

– Pendant des décennies le droit d'avorter a paru acquis à des générations de femmes. C'est ce qui se passe sur les questions d'avortement dans d'autres pays qui remobilise en France sur le sujet, d'autant plus que ce n'est pas facile d'obtenir une IVG : de nombreux RDV sont sur des heures de boulot et à l'autre bout de la ville, il y a le risque de dépasser le délai légal pour avorter. Beaucoup de femmes partent encore à l'étranger à cause d'un dépassement de ce délai, et la proposition de loi visant à l'allonger de 12 à 14 semaines de grossesse pour une IVG vient d'être retoquée ; elle sera de nouveau étudiée à l'Assemblée nationale fin novembre.

– Le droit à l'IVG est un droit difficilement acquis et qui peut être retiré. En Europe, la législation est totalement différente d'un pays à l'autre. En Pologne,



Les Rosies contre la réforme des retraites, Paris

ils viennent d'interdire l'avortement. En France, la loi de 1920 pénalisant cet acte (6) n'a jamais été abolie ; elle a seulement été modifiée, et l'IVG est autorisée sous certaines conditions. Tant sur les questions de violences faites aux femmes que sur l'avortement, la France est en retard par rapport à l'Espagne. Alors qu'il y a des normes européennes sur les bagnoles, le travail, la peine de mort et tout un tas de trucs, pourquoi n'y en a-t-il pas sur la vie, l'avortement ? »

Sexualité

« La pénétration comme forme habituelle et normée de sexualité n'est pas abordée dans le mouvement féministe, et ne l'était pas non plus tellement à l'époque du MLAC. C'est pourtant à cause de cette pratique sexuelle que l'avortement est nécessaire.

– La question du plaisir et de la sexualité libre est plus portée par des groupes queer ou autres qui veulent qu'on leur foute la paix avec leur sexualité et leur plaisir même si ce n'est pas forcément politique. Avec le repli sur le couple et la famille, on aurait intérêt à remettre cette question au centre des débats – d'autant qu'au premier confinement ce repli s'est accentué : des gens qui ne vivaient pas ensemble se sont confinés ensemble ; la famille et le couple ne vont pas forcément ensemble, la famille implique l'idée de procréation, mais certaines personnes considèrent que c'est pareil.

– Il y a toute une déconstruction à faire pour que l'éducation sexuelle ne se fasse pas par les films porno (l'âge moyen du premier visionnage de ces films est 10 ans). Dans les centres du Planning, des jeunes filles viennent dire qu'elles n'arrivent pas à reproduire ce qu'elles ont vu dans ces films. Dans des sessions d'éducation à la vie avec des enfants de 13-14 ans, j'ai constaté qu'ils avaient tous vu du porno avec triple pénétration. C'est une pression super violente : ces jeunes, filles et garçons, ont l'impression que s'ils/elles n'arrivent pas à faire comme dans les films, ils/elles n'ont rien fait. Ces films ignorent caresses, approche, baisers, connaissance de

l'autre... Cela les empêche d'éprouver et de donner du plaisir. Et, pour les plus âgé-e-s, il y a une commercialisation du plaisir avec les sites de rencontres, il existe une telle solitude que cela nous touche tous et toutes à des degrés divers. »

Connaissance de son corps

« En région parisienne, un groupe de sages-femmes propose des méthodes pour se connaître. On a rendu objet notre propre corps en ne nous y intéressant pas. L'accompagnement de la grossesse et de l'accouchement sont moins médicalisés. Il existe maintenant des maisons de naissance, mais elles sont stigmatisées comme lieux de "bobos". Il n'y a pas d'espace pour penser, partager, s'occuper de la maternité, de la vieillesse, etc.

– La Leche League (7) a pour but d'aider, par un soutien de mère à mère, toutes les femmes souhaitant allaiter, en leur transmettant le savoir-faire de l'allaitement – parce que cela s'apprend, ce n'est pas inné.

– Au moment de la pandémie de sida, les gens d'Act-Up ont aussi voulu savoir comment fonctionne la médecine, quels médicaments on leur faisait ingurgiter, avec quels effets positifs ou négatifs...

– Actuellement, il y a plutôt une tendance à récupérer la main sur l'avortement ou la grossesse. Ce mouvement d'autogynéco semble prendre chez les jeunes. Il y a aussi énormément de publications sur cette question, la réédition de *Notre corps, nous-mêmes*...

– L'accouchement ou l'avortement étaient avant une question gérée par les sages-femmes, puis les médecins ont viré les sages-femmes, "sorcières" détenant un savoir, alors qu'elles laissaient une certaine autonomie aux femmes. Elles ont depuis peu de nouveau la possibilité de pratiquer les IVG médicamenteuses ou instrumentales.

– Si des lieux non-mixtes où l'on s'intéresse à la pénétration, à la sexualité sont nécessaires, il est aussi nécessaire que ces questions soient débattues en mixité. Des femmes médecins qui

ont suivi des études classiques peuvent faire pire que les mecs – ce n'est pas une question de sexe.

– On n'a pas parlé de la législation sur la PMA... parce que ce débat est polémique et porte sur la procréation ? On fait du corps de la femme une marchandise, avec la PMA, la GPA...

– Le rapport des femmes à l'enfant est aussi à analyser, on est hyper silencieuses sur le sujet. Avant, des femmes avaient 5 enfants et plus, mais une proportion assez importante n'en avait pas. Maintenant, 80 % des femmes ont des enfants, et on ne se pose pas la question de pourquoi on en fait. Mais si tu es une femme hétéro et pas malade et que tu ne veux pas d'enfants, tu es obligée de t'expliquer.

– La natalité baisse en France (de 2,1 enfants par femme en 2014 à 1,8 enfant en 2019), ce qui inquiète l'Etat et les militaires, qui auront besoin de chair à canon. C'est pour cela que l'Etat garde la mainmise sur les politiques de natalité. En Chine, quand la politique de l'enfant unique a été abolie en 2015, cela a permis à l'Etat d'avoir une puissance de 1,2 milliard d'individus. L'Etat indien est critiqué pour son 1,4 milliard d'habitants car il n'a pas appliqué les mêmes politiques... Le ventre des femmes est un outil au service des politiques étatiques. »

Odile et Vanina

1. Cette loi de 2004 (complétée en 2017) a mis en place notamment des tribunaux spécialisés en violences conjugales, un système informatique de suivi et de protection des victimes au niveau national, le port du bracelet anti-rapprochement pour les agresseurs.
2. Jacqueline Sauvage a tué son mari en 2012 et été graciée par le Président Hollande en 2016.
3. L'affaire Valérie Bacot.
4. Ayant passé un an en détention provisoire, elle est sortie libre du tribunal.
5. MLAC : Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception. Ce film, réalisé par Yann Le Masson en 1982, est *Regarde, elle a les yeux grands ouverts*.
6. Il est passible des travaux forcés à perpétuité, voire de la peine de mort.
7. Fondée en 1956 par un groupe de mères de Chicago, cette ligue existe aussi en France depuis 1979.